

III. POLITIQUES ET PRATIQUES COMMERCIALES – ANALYSE PAR MESURE

1) INTRODUCTION

1. L'orientation générale de la politique commerciale de la Thaïlande reste libérale, et le gouvernement continue à encourager les échanges commerciaux et à améliorer l'accès aux marchés dans la plupart des cas (chapitre II). Le tarif douanier reste l'un des principaux instruments de la politique commerciale. Les incidences sont, toutefois, plus prononcées sur les prix que sur les revenus, les taxes sur les importations et les exportations (environ 72 milliards de baht) ayant diminué et représentant environ 6% des recettes fiscales, moins de 5% de la totalité des revenus publics et environ 0,8% du PIB.¹

2. En 2007, la Thaïlande a adopté la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN (Protocole régissant la mise en œuvre de l'AHTN). Celle-ci suit les codes de classification par produit à six chiffres du Système Harmonisé (SH) de l'Organisation mondiale des douanes, en leur ajoutant deux chiffres additionnels pour les sous-positions utilisées dans l'ensemble de l'ASEAN. Le système s'applique au commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'ASEAN. Les incidences sont discutées plus loin (section 2) ii)), de même que les complexités du tarif douanier thaïlandais, avec ses 31 droits *ad valorem* allant de 0% à 80%, ses 19 droits spécifiques, ses 158 taux de droits alternatifs, la non-consolidation de plus du quart de ses lignes tarifaires et des crêtes tarifaires *ad valorem* pour les importations des marchandises qui sont en concurrence avec celles produites dans le pays, telles que les produits agricoles, les produits de l'industrie automobile, les motocyclettes, les boissons alcooliques, les tissus, le papier et le carton et les produits du secteur de la restauration.²

3. L'écart entre les taux consolidés et les taux appliqués permet d'augmenter les droits de douane et est un facteur d'incertitude. Mais la tendance générale des droits de douane est à la baisse. Pendant la période considérée dans le précédent examen des politiques commerciales de la Thaïlande il y a eu des réductions générales des droits, qui sont tombés à 1% pour les matières premières, 5% pour les produits intermédiaires et 10% pour les produits finis, et de nouvelles réductions ont été effectuées dans le cas des produits importés utilisés par les secteurs de l'alimentation, de l'automobile et des produits électroniques. En 2008, les droits perçus sur 150 matières premières ont été éliminés. En octobre 2010, certaines pièces automobiles destinées à l'assemblage ou à la fabrication de véhicules électriques hybrides ont été exemptées du droit d'importation pour trois ans, mesure qui vise à faire de la Thaïlande un centre de production de voitures respectueuses de l'environnement. Depuis novembre 2010, les petites et moyennes entreprises sont admissibles au bénéfice d'une exemption de droits sur certains types de machines.³

4. Cependant, les importations font encore l'objet de prescriptions excessives comprenant des redevances additionnelles, des surtaxes et des prescriptions relatives au certificat d'origine. Elles sont réglementées au moyen de contrôles douaniers, de droits et de taxes et de contrôles de change, mais toutes ces mesures sont en train d'être atténuées, dans une certaine mesure.⁴

5. Bien que son régime comporte encore quelques points faibles, la Thaïlande est favorable à la facilitation des échanges et continue à simplifier bon nombre de ses procédures douanières, en ayant recours au traitement et au paiement en ligne et en instituant des services de "guichet unique". Les licences et prohibitions à l'importation de divers articles sont demeurées généralement inchangées

¹ Bureau du budget (2010), page 28; et FMI (2010), page 31.

² Economist Intelligence Unit (2010a), page 90.

³ Economist Intelligence Unit (2010a), page 90, et Banque mondiale (2011), page 81.

⁴ Economist Intelligence Unit (2010a), page 93.

pendant la période considérée. Elles sont appliquées pour des raisons économiques, notamment pour protéger les industries naissantes. Durant la période considérée, la Thaïlande a notifié une nouvelle loi sur les sauvegardes et a engagé un certain nombre de procédures de sauvegarde et antidumping.

6. La loi autorise le prélèvement de taxes à l'exportation sur un certain nombre de produits. La persistance de taxes d'exportation légales relativement élevées sur quelques produits de base (sous-produits de peaux, bois et sciages), ainsi que la possibilité d'en rétablir d'autres (sur le riz et le caoutchouc, par exemple), constituent une forme d'aide aux industries nationales en aval. Qui plus est, si la Thaïlande appliquait des taxes à l'exportation de produits dont elle est l'un des principaux fournisseurs, les fluctuations des prix mondiaux pourraient s'en trouver aggravées. Des mesures de contrôle des exportations sous la forme de prescriptions d'enregistrement, de licences, de contingents et de prohibitions sont appliquées à une trentaine de produits, principalement pour des raisons de sécurité, de santé publique, environnementales et de protection de la propriété intellectuelle ou pour respecter des accords internationaux conclus par la Thaïlande. Les prescriptions relatives aux licences d'exportation ont été abolies pour quelques produits depuis le précédent examen. Certains produits, principalement des aliments de base, sont réservés par la loi, pour assurer que les besoins du pays soient satisfaits avant d'autoriser les exportations.

7. La Thaïlande a divers programmes de promotion et d'encouragement des exportations, dont les entrepôts en douane, la ristourne des droits et d'autres systèmes de remboursement des droits et des taxes, ainsi que des avantages fiscaux et non fiscaux dans le cadre du régime relevant de l'Office thaïlandais des sites industriels et du Programme des zones franches. En 2007, la Thaïlande a notifié à l'OMC qu'elle avait mis fin à toutes les subventions des exportations qui devaient être éliminées au titre de programmes pour lesquels une prolongation lui avait été octroyée. Les exportations demeurent admissibles à la "compensation des taxes et droits", qui est établie à un pourcentage fixe de la valeur f.a.b. de chaque produit, ce qui rend possible une surcompensation ou sous-compensation en dépit d'ajustements réguliers. L'Export-Import Bank of Thailand (EXIM Bank) fournit une vaste gamme de services de crédit et d'assurance afin de promouvoir les exportations de biens et de services et opère dans des conditions de concurrence avec les banques commerciales. Toute perte majeure encourue par l'EXIM Bank dans le cadre d'opérations spécifiques effectuées dans la poursuite de politiques du gouvernement doit être obligatoirement compensée par le Ministère des finances, mais les autorités ont indiqué que cela ne s'est jamais produit.

8. Une nouvelle loi sur les sauvegardes a été adoptée en août 2009. En vertu de cette nouvelle loi, un Comité sur les mesures de sauvegarde peut déterminer s'il y a lieu d'imposer des sauvegardes, en se fondant sur une enquête menée par le Département du commerce extérieur et à la demande des producteurs nationaux de produits similaires. Au moment de la rédaction du présent rapport, des sauvegardes provisoires avaient été appliquées dans un seul cas. La loi sur les mesures antidumping et les mesures compensatoires n'a pas changé depuis le précédent examen de la Thaïlande. Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2011, la Thaïlande a engagé six procédures antidumping; après réexamen, les droits antidumping ont été maintenus dans 19 cas et abolis dans cinq cas.

9. En ce qui concerne les marchés publics, il y a eu quelques réformes pendant la période considérée, avec l'achèvement de la première phase d'un système électronique global pour la passation des marchés publics. Cette première phase, instituant le système d'enchères électroniques, vise les marchés de 2 millions de bath ou plus. Toutefois, le régime des marchés publics reste complexe, car les différents organismes publics se chargent de passer leurs propres marchés et ont recours à plusieurs méthodes de passation de marchés, qui ne sont pas toutes concurrentielles.

10. Les revenus publics proviennent presque entièrement des taxes, essentiellement l'impôt sur le bénéfice des entreprises, la TVA et les droits d'accise. Le régime de l'impôt sur les bénéfices des

sociétés est relativement complexe, différents taux étant appliqués selon la taille de la société et selon qu'il s'agit de sociétés cotées en bourse ou sur le marché alternatif des investissements. Diverses déductions et mesures d'allégement fiscal conçues pour encourager l'investissement, au coût annuel d'environ 160 milliards de bath, ajoutent à cette complexité. En apparence, le système de la TVA est assez simple avec son taux réglementaire de 7% appliqué à la plupart des biens et des services. Toutefois, son application semble plutôt complexe et a fait l'objet d'un différend à l'OMC qui a abouti, entre autres, à la constatation qu'il constituait une discrimination contre les importations. L'accise comprend beaucoup de taux différents visant divers biens et services.

11. La Thaïlande continue d'appliquer un système de surveillance des prix et de contrôle des prix à une vaste gamme de produits et de services. Les prix de produits et services très divers font l'objet d'une surveillance régulière pour déceler tout changement, et des contrôles de prix sont appliqués à certains d'entre eux, en établissant un prix maximal et en exigeant un préavis avant toute augmentation, ou en imposant des prescriptions d'étiquetage exigeant que le prix payé soit indiqué.

12. La Thaïlande continue de renforcer la protection des droits de propriété intellectuelle, y compris les mesures visant à assurer leur respect, mais certaines propositions de lois restent à l'état de projets à cause d'obstacles politiques et les abus restent une préoccupation pour certains partenaires commerciaux. La propriété intellectuelle est aussi un moyen pour la Thaïlande d'encourager la créativité et l'invention. Des moyens considérables continuent d'être mis en œuvre pour accroître le niveau de transparence et de divulgation. Toutefois, ils n'ont réussi qu'en partie à réduire les allégations de corruption dans certains domaines tels que les formalités douanières, l'évaluation en douane, les licences de contingents tarifaires, les marchés publics et l'octroi d'incitations fiscales.

2) MESURES AGISSANT DIRECTEMENT SUR LES IMPORTATIONS

i) Procédures douanières

a) Évolution récente

13. L'amélioration des procédures douanières et la facilitation des échanges en général sont des objectifs importants du gouvernement thaïlandais et une préoccupation majeure pour le secteur privé. Les principaux objectifs officiels de la politique générale sont la transparence, la simplicité, l'honnêteté, l'utilisation de la dernière version du Système harmonisé et un traitement électronique rapide et sûr.

14. Depuis 2008, les procédures douanières s'effectuent sans support papier à l'aide du système d'échange de données informatisé (EDI) appliqué au sein du département et, plus récemment, entre celui-ci et d'autres organismes. L'étape suivante consistera à doter le pays d'un service de guichet unique, dont le gouvernement espère qu'il sera pleinement opérationnel avant la fin de 2011 ou en 2012 et qui permettrait aux commerçants de s'adresser à un seul point de contact pour communiquer avec toutes les autorités pertinentes et les organismes délivrant des permis. Ces innovations électroniques continuent d'abrèger les délais des formalités qui étaient déjà en diminution suite aux réformes réalisées les années antérieures.⁵ Les services électroniques offerts sur le site Web du département consacré aux procédures douanières ("customs clinic") sont les suivants: taux de change, horaires des navires et des avions, redevances pour heures supplémentaires du personnel des douanes, suivi électronique, logiciel pour les transferts préalables, données statistiques sur les importations et les exportations et différents formulaires pour les décisions anticipées concernant la classification tarifaire, les décisions anticipées concernant l'évaluation en douane, les décisions anticipées

⁵ OMC (2008).

concernant les règles d'origine, les redevances douanières, la compensation des droits de douane, la ristourne de droits, la déclaration en douane l'enregistrement, les demandes de services au guichet et les demandes pour les agents.⁶ Il a été également indiqué que ces réformes pourraient aider à réduire la pratique généralisée des paiements illicites et à mettre fin à la réputation du Département des douanes en tant qu'organisme public dans lequel règne le plus de corruption. Malgré cela, et en dépit d'autres moyens mis en œuvre tels que les augmentations de salaires et d'autres mesures d'incitation, l'établissement d'une permanence téléphonique des douanes, et la participation des secteurs public et privé à la recherche de solutions aux problèmes, les entreprises thaïlandaises et étrangères se plaignaient encore, en 2010, de l'existence d'un grave problème.⁷

15. La Thaïlande n'est pas encore partie à la Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers (Convention de Kyoto) ni à la Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières; cependant, elle a exprimé son intention d'accéder à la Convention de Kyoto révisée. Lors de son précédent examen, la Thaïlande était en train de modifier sa législation pour la rendre conforme à la Convention de Kyoto révisée; en juin 2007, les modifications en étaient à l'étape parlementaire pour examen final, mais le processus a été interrompu par des événements politiques. Cependant, selon les autorités thaïlandaises, les procédures douanières actuellement appliquées sont largement conformes à la convention révisée. Il est dit sur le site Web du Département que le nouveau système, connu sous le nom de "Douanes électroniques" ("e-Customs"), est conforme aux normes et lignes directrices formulées dans la Convention de Kyoto révisée et a été intégré aux systèmes d'autres organismes et clients des administrations publiques, tels que les opérateurs de transport, les banques, les zones franches et les opérateurs d'entrepôts, afin d'en assurer une utilisation rapide et sûre.⁸

b) Enregistrement

16. Tous les importateurs et organismes publics sont tenus de s'enregistrer. Un traitement spécial est accordé aux entreprises qui sont admissibles au bénéfice du système de la "carte or"; celles-ci doivent justifier d'un capital social libéré non inférieur à 5 millions de baht, exercer des activités d'importation et d'exportation depuis au moins trois ans et être membres de la Fédération des industries thaïlandaise, de la Chambre de commerce thaïlandaise ou de l'Association des importateurs et exportateurs titulaires de la carte; elles ne doivent pas avoir enfreint les lois douanières ou les règlements douaniers durant trois ans et doivent déposer une garantie bancaire. Elles sont exemptées des inspections régulières. Les organismes publics, les entreprises d'État et les sociétés à qui le Conseil des investissements a accordé une dispense de paiement des droits sont également admissibles.

c) Inspection douanière et procédures d'évaluation

17. D'autres réformes visant à renforcer le système d'évaluation en douane conformément à l'Accord de l'OMC avaient été instituées pendant la période couverte par le précédent examen.⁹ Selon les procédures actuelles, l'évaluation en douane tient compte des renseignements figurant dans les factures et d'autres documents (pays d'origine, quantité, composition de la valeur et désignation des marchandises). L'évaluation est basée sur le prix c.a.f. (coût, assurance et fret) des produits importés. Les fonctionnaires des douanes acceptent comme valeur transactionnelle la valeur déclarée figurant

⁶ Adresse consultée: <http://www.customsclinic.org/>, onglet "e-services" [15 juin 2011].

⁷ Economist Intelligence Unit (2010a), page 91.

⁸ Adresse consultée: <http://www.customs.go.th/Customs-Eng/CargoClearance/CargoClearance.jsp?menuNme=Cargo>, [15 juin 2011].

⁹ Voir OMC (2008) qui contient des renseignements plus détaillés et un résumé de cet examen après la notification par la Thaïlande des lois utilisées pour appliquer l'Accord de l'OMC.

sur les factures, c'est-à-dire le prix effectivement payé ou à payer pour les marchandises lorsqu'elles sont vendues à la Thaïlande, après ajustement et selon des conditions prescrites. Lorsque la valeur transactionnelle ne peut être utilisée, d'autres méthodes d'évaluation sont employées dans l'ordre séquentiel suivant: les méthodes de la valeur transactionnelle de marchandises identiques et de marchandises similaires; la méthode déductive; la méthode de la valeur calculée; et la méthode de dernier recours basée sur une valeur estimative. Les importateurs peuvent faire appel des évaluations dans un délai de 30 jours, en vertu des lois sur les douanes en vigueur depuis 2000. Les décisions du Comité d'appel sont définitives, sauf si l'appelant saisit le Tribunal fiscal. Une politique permettant des décisions anticipées sur l'évaluation en douane a été annoncée en 2009, mise en œuvre en 2010, et il est désormais possible d'obtenir une décision anticipée sur l'évaluation en douane par voie électronique. Les autorités disent que cela a été fait par souci de transparence et de cohérence et pour permettre aux importateurs, aux exportateurs, aux entrepreneurs commerciaux internationaux et à d'autres d'être plus compétitifs.

18. Le Département des douanes perçoit des redevances pour les services douaniers, notamment pour la documentation et pour le dédouanement les jours fériés ou en dehors des heures de travail normales. La redevance de déclaration d'importation est de 200 baht par opération.¹⁰

19. Une procédure de règlement des différends (DS371) a été ouverte à l'OMC en février 2008 lorsque les Philippines ont allégué que les procédures douanières thaïlandaises et des taxes appliquées aux cigarettes constituaient des mesures discriminatoires contre les cigarettes exportées par les Philippines. Le Groupe spécial a formulé des constatations en faveur des Philippines en novembre 2010 et, en juin 2011, l'Organe d'appel a maintenu les principales conclusions qui avaient été contestées par la Thaïlande.

20. La Thaïlande n'exige pas l'inspection avant expédition des importations.

d) Règles d'origine

21. La Thaïlande n'a aucune législation se rapportant aux règles d'origine non préférentielles, et les règles d'origine préférentielles sont reprises des différents accords pertinents; par exemple, les importations originaires de pays de l'ASEAN sont soumises aux règles d'origine du Tarif préférentiel effectif commun (CEPT) de l'ASEAN; les importations originaires de la Nouvelle-Zélande à celles de l'Accord de libre-échange entre la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande, et les marchandises importées du Japon à celles de l'Accord de partenariat économique entre la Thaïlande et le Japon.¹¹

22. En général, la règle d'origine de base est que le produit a été entièrement obtenu ou a subi une transformation substantielle dans le pays d'exportation. Une transformation substantielle est définie comme étant un changement de classification tarifaire et, pour certains produits, une valeur ajoutée supérieure à un certain seuil qui varie selon l'accord.

23. La Section des règles d'origine, qui relève de la Direction de la classification tarifaire des douanes, surveille les progrès de l'harmonisation, de l'amélioration et de la simplification des règles d'origine préférentielles et non préférentielles.

¹⁰ Le montant des redevances n'est pas facile à trouver sur le site Web, par ailleurs très informatif, du Département des douanes, sauf dans des exemples d'évaluation qui mentionnent une redevance mentionnée de 50 dollars EU. Adresse consultée: <http://www.customsclinic.org/> [15 juin 2011].

¹¹ Renseignements en ligne du Département des douanes de la Thaïlande. Adresse consultée: http://www.customsclinic.org/index.php?option=com_content&view=article&id=159&Itemid=173&lang=en [mai 2011].

ii) Droits de douane

a) Droits NPF appliqués

24. Depuis le début de 2007, la Thaïlande applique la Nomenclature tarifaire harmonisée de l'ASEAN (AHTN) qui a étendu les codes à huit chiffres à toute l'ASEAN, simplifiant ainsi les formalités commerciales et douanières. Elle a également eu pour effet d'augmenter le nombre de lignes tarifaires de 5 505 à 8 300. Bien que le passage à l'AHTN ait eu des conséquences pour les données statistiques concernant les droits de douane, les taux appliqués à des produits spécifiques n'ont pas changé depuis le précédent examen. L'un des effets du changement de nomenclature sur les données statistiques a été une légère augmentation de la moyenne des droits, non pas parce que les droits sur tel ou tel produit ont été augmentés, mais parce que les lignes tarifaires du tarif douanier de 2006 qui ont été subdivisées en deux lignes ou plus étaient généralement celles qui étaient soumises à des droits de douane supérieurs à la moyenne. De même, la diminution apparente de la proportion des droits non *ad valorem* est due au fait que les lignes tarifaires concernées n'ont pas été subdivisées lors du passage à l'AHTN (tableaux III.1 et AIII.1).

Tableau III.1
Structure tarifaire
(en %)

	Droit NPF appliqué		Droit consolidé final ^a
	2006	2011	
1 Lignes tarifaires consolidées (en % du total des lignes tarifaires)	73,7	73,6	73,6
2 Moyenne simple des taux	11,0	11,2	28,0
Produits agricoles (définition OMC)	25,0	26,5	36,6
Produits non agricoles (définition OMC)	8,8	9,0	26,0
Textiles	8,9	9,3	28,6
Vêtements	30,1	29,6	30,0
Premier stade de transformation	12,8	14,1	28,8
Demi-produits	4,1	3,9	27,4
Produits finis	14,8	13,8	28,1
3 Lignes tarifaires en franchise de droits (en % du total des lignes tarifaires)	18,5	18,6	2,0
4 Contingents tarifaires (en % du total des lignes tarifaires)	1,0	1,2	1,2
5 "Crêtes" tarifaires nationales (en % du total des lignes tarifaires) ^b	3,9	5,6	0,8
6 "Crêtes" tarifaires internationales (en % du total des lignes tarifaires) ^c	25,2	24,2	87,6
7 Écart type global des taux de droits	14,0	14,1	14,5
8 Droits non <i>ad valorem</i> (en % du total des lignes tarifaires)	22,5	9,2	9,6
9 Droits non <i>ad valorem</i> sans équivalents <i>ad valorem</i> (en % du total des lignes tarifaires)	19,9	8,8	9,5
10 Droits appliqués "de nuisance" (en % du total des lignes tarifaires) ^d	12,2	10,3	0,1

Note: Le tarif douanier de 2006 est basé sur la nomenclature du SH02 comprenant 5 505 lignes tarifaires; le tarif douanier de 2011 est basé sur la nomenclature du SH07 comprenant 8 300 lignes tarifaires. Les calculs comprennent les équivalents *ad valorem* des droits non *ad valorem* communiqués par les autorités. S'ils ne sont pas disponibles, c'est la composante *ad valorem* des droits alternatifs (uniquement ceux portant la mention "le montant le plus élevé est retenu") qui est prise en compte. Les droits contingentaires sont exclus des calculs.

a Sur la base du tarif douanier de 2011. La mise en œuvre des taux consolidés finals s'est achevée en 2005. Les calculs sont basés uniquement sur les lignes tarifaires consolidées.

b Les crêtes tarifaires nationales sont les droits supérieurs au triple de la moyenne simple globale des taux appliqués.

c Les crêtes tarifaires internationales sont les droits supérieurs à 1%.

d Les droits à caractère de nuisance sont ceux qui sont supérieurs à zéro, mais qui ne dépassent pas 2%.

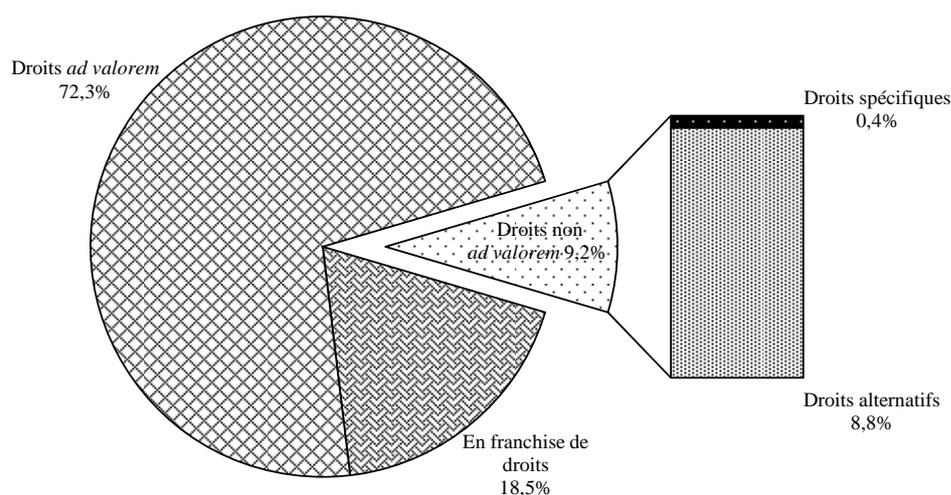
Source: Calculs de l'OMC, d'après des données communiquées par les autorités de la Thaïlande.

25. La modification des taux légaux requiert l'approbation du législateur, mais les taux appliqués (ou taux temporaires/ajustés) peuvent être modifiés par le Ministre des finances sans l'approbation du Parlement, sous réserve de l'assentiment du Cabinet; le Ministre, avec l'approbation du Cabinet, peut aussi appliquer un "droit spécial" à toute marchandise selon un taux ne pouvant dépasser 50% du taux applicable de la Liste tarifaire.

26. Le tarif douanier de la Thaïlande a une structure relativement complexe comportant un nombre considérable de lignes tarifaires en franchise de droits, des droits *ad valorem* et des droits non *ad valorem*, dont certains sont des taux alternatifs (un droit *ad valorem* ou un droit spécifique, le plus élevé des deux étant appliqué) (graphique III.1). Il n'a pas été possible de calculer l'équivalent *ad valorem* d'un certain nombre de droits non *ad valorem*. Par conséquent, tout résumé donnant la moyenne des droits, la variation des droits ou toutes autres données doivent être traités avec prudence.

Graphique III.1 Structure tarifaire par type de droits, 2011

(% du total des lignes tarifaires)

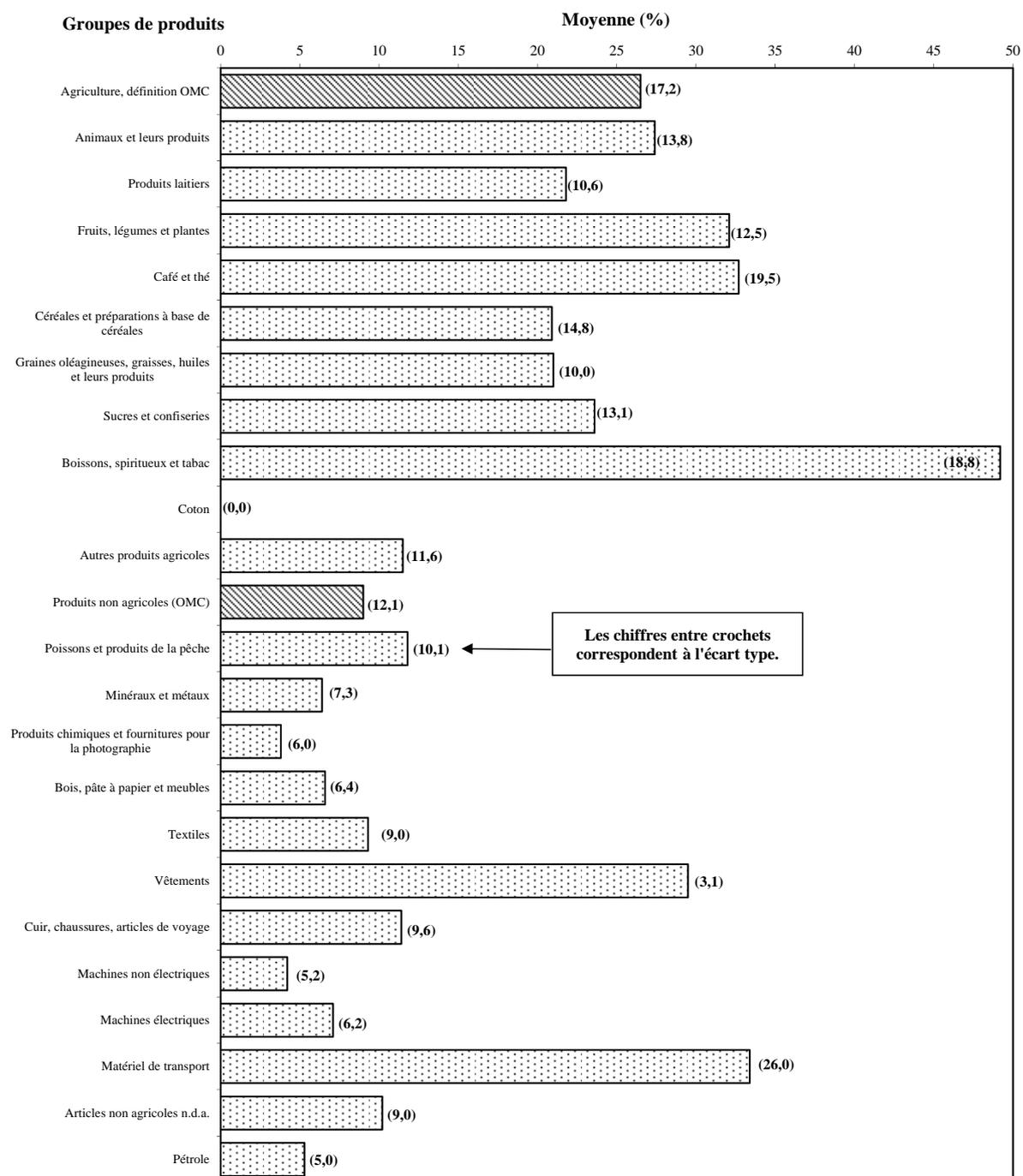


Note: Dans le tableau III.1 la part des lignes en franchise de droits est de 18,6% et inclut 0,1% de lignes assujetties à des droits spécifiques dont l'EAV est de 0%.

Source: Estimations du Secrétariat de l'OMC à partir de données communiquées par les autorités.

27. Tel qu'il est mentionné ci-dessus, la moyenne des droits NPF appliqués a légèrement augmenté, passant à 11,2%, en raison de l'augmentation du nombre de lignes tarifaires plutôt que d'un accroissement des droits proprement dit. Les taux de droits varient considérablement d'un chapitre du SH à un autre et à l'intérieur d'un même chapitre. Les produits agricoles (définition de l'OMC) sont généralement soumis aux droits les plus élevés, la moyenne des taux appliqués étant de 26%. Parmi les produits agricoles, ce sont les boissons, les spiritueux et le tabac qui sont assujettis aux taux les plus élevés, 49% en moyenne. Avec un écart type de 26 et un droit moyen de 33%, le matériel de transport est, de tous les secteurs, celui qui présente la plus grande variabilité et, après l'agriculture, c'est aussi celui pour lequel le droit moyen est le plus élevé (graphique III.2).

Graphique III.2
Moyennes et dispersion des taux NPF appliqués par groupes de produits, 2011



Source: Estimations de l'OMC à partir de données communiquées par les autorités.

28. La Thaïlande a notifié au Comité de l'agriculture de l'OMC qu'elle a établi 24 contingents tarifaires pour des produits agricoles, y compris pour des produits dont elle est exportatrice nette tels que le riz et le sucre. Les taux d'utilisation varient considérablement d'un contingent à l'autre. Pendant la période 2004-2008, il n'est fait mention d'aucune importation dans le cadre de contingents tarifaires dans le cas de l'ail, du coprah, du maïs fourrager, de l'huile de palme, de l'huile de coco ou des longanes, alors que les importations dans le cadre des contingents ont largement dépassé le niveau minimum des contingents pour le thé, les fèves de soja et les tourteaux de soja.¹²

b) Droits consolidés

29. Selon les autorités, la Thaïlande a consolidé 74% des 8 300 lignes tarifaires harmonisées de l'ASEAN sur la base de la nomenclature du SH2007 que la Thaïlande applique depuis le 1^{er} janvier 2007. Parmi les 26% de lignes tarifaires dont les autorités ont indiqué qu'elles n'avaient pas été consolidées, plusieurs se rapportent à des produits agricoles.¹³ En moyenne, les droits consolidés sont plus de deux fois plus élevés que les droits NPF appliqués et présentent une plus grande variabilité d'une catégorie de produit à une autre et à l'intérieur d'une même catégorie.

c) Droits préférentiels¹⁴

30. La Thaïlande est membre fondateur de l'ASEAN et applique les règles régissant la zone de libre-échange de l'ASEAN qui prévoient essentiellement l'accès en franchise de droits et sans contingent à la Thaïlande pour presque toutes les marchandises. En tant que membre de l'ASEAN, la Thaïlande applique les accords commerciaux signés avec la Chine, le Japon, la Corée, l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Elle a aussi négocié un certain nombre d'accords commerciaux bilatéraux avec l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Inde. Depuis le dernier examen, l'ASEAN a conclu des accords commerciaux avec l'Inde, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon mais la Thaïlande n'a conclu aucun nouvel accord bilatéral.

31. La Thaïlande fait également partie du Système global de préférences commerciales entre pays en développement (GSTP) et participe aux négociations sur l'Initiative de la Baie du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle (BIMSTEC).¹⁵

32. En vertu des accords de libre-échange bilatéraux conclus par la Thaïlande et des accords commerciaux entre l'ASEAN et d'autres pays, le degré de préférence par rapport aux droits NPF dépend de l'accord considéré. Pour les importations provenant d'autres pays de l'ASEAN, il n'existe actuellement que de rares exceptions à l'accès en franchise de droits à la Thaïlande, un droit de 5%

¹² Documents de l'OMC G/AG/N/THA/55, 63, 67 et 71.

¹³ Selon les autorités, la ligne tarifaire agricole non consolidée est la SH 0505.90.10 (plumes de canard); et les lignes tarifaires agricoles partiellement consolidées sont les suivantes: SH 0102.10.00 (reproducteurs de l'espèce bovine, vivants); 0102.90.90 (Animaux vivants de l'espèce bovine, autre); 0207.13.00 (viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, de volailles du sous-groupe 01.05); 0404.10.91 (lactosérum, utilisés pour l'alimentation des animaux, lactosérum); 0404.10.99 (lactosérum, utilisés pour l'alimentation des animaux, lactosérum, autre); 0404.90.00 (lactosérum, autre); 0502.90.00 (soies de porc ou de sanglier; poils de blaireau et autres poils pour la brosse, autre); 0505.90.90 (plumes employées principalement pour le rembourrage; duvets, autre); 0506.90.00 (os, autre); 0713.31.10 (haricots (*Vigna mungo* (L) Heper ou *Vigna radiata* (L) Wilczek) pouvant servir à ensemercer); 0713.31.90 (haricots *Vigna mungo* (L) Heper ou *Vigna radiata* (L) Wilczek, autre).

¹⁴ Pour plus de détails sur les accords commerciaux préférentiels, voir le chapitre II 5).

¹⁵ Base de données en ligne de l'OMC, "Système d'information sur les accords commerciaux régionaux (SI-ACR)". Adresse consultée: http://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/rta_participation_map_f.htm (http://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/rta_participation_map_e.htm) [mai 2011].

étant appliqué aux fleurs coupées fraîches, aux pommes de terre, au café non torréfié, aux coques de café et au coprah.¹⁶ Dans d'autres accords conclus dans le cadre de l'ASEAN et bilatéralement, la Thaïlande a généralement maintenu la protection du matériel de transport, des boissons, du tabac, des légumes et des chaussures, alors que les droits moyens, tout en étant inférieurs à la moyenne des droits NPF, restent importants (tableau AIII.2).

iii) Autres impositions agissant sur les importations

33. Des surtaxes à l'importation sont appliquées à trois produits en faisant, dans certains cas, une différence entre les importations provenant des Membres de l'OMC (et du Laos) et celles provenant d'autres pays. L'un de ces produits, la farine de poisson dont la teneur en protéines est supérieure à 60%, est soumis à une surtaxe de 0,0 bath par tonne; le maïs pour l'alimentation des animaux est soumis à une surtaxe de 180 bath par tonne, pour les quantités importées hors contingent tarifaire provenant des Membres de l'OMC et du Laos, et de 1 000 bath par tonne en quantités illimitées dans le cas d'autres pays; et la farine de soja est soumise à une surtaxe de 2 519 bath par tonne pour les pays autres que les Membres de l'OMC et le Laos.¹⁷

iv) Mesures contingentes

a) Sauvegardes

34. Le Ministère du commerce est l'entité gouvernementale chargée de la politique en matière de mesures contingentes, en général, et de sauvegardes, en particulier. En août 2009, la Thaïlande a notifié au Comité des sauvegardes l'adoption de la Loi B.E. 2550 (2007) sur les mesures de sauvegarde visant l'accroissement des importations.¹⁸ Dans ses réponses aux questions d'une délégation, la Thaïlande a indiqué qu'en cas de conflit entre l'Accord sur les sauvegardes et cette loi, ses obligations dans le cadre de l'OMC devraient avoir la préséance.¹⁹

35. Un Comité des mesures de sauvegarde a été créé en vertu de ladite loi. Ce comité est constitué de représentants des Ministères du commerce, des finances, des affaires étrangères, de l'agriculture et des coopératives, de l'industrie et du travail; du Bureau du Conseil de la protection des consommateurs; et de sept experts nommés par le gouvernement. Chacune des personnes nommées comme membre expert du Comité doit être expert dans l'un des domaines spécifiques suivants: commerce international, économie mondiale, comptabilité et finances ou budget, droit commercial international, agriculture, industrie et monde des affaires.

36. Une enquête en matière de sauvegardes peut être ouverte à la suite d'une demande adressée au Département du commerce extérieur par un producteur national d'un produit similaire. La demande doit inclure des éléments de preuve à l'appui de l'allégation d'accroissement des importations et

¹⁶ Pour être plus précis: SH 0603.11.00 roses, 0603.12.00 œillets, 0603.13.00 orchidées, 0603.14.00 chrysanthèmes, et 0603.19.00 autre; SH 0701.10.00 pommes de terre de semence, et 0701.90.00 autres pommes de terre; SH-0901.11 café, non torréfié, non décaféiné (0901.11.10 Arabica WIB ou Robusta OIB, 0901.11.90 autre), 0901.12 café, non torréfié, décaféiné (0901.12.10 Arabica WIB ou Robusta OIB, 0901.12.90 autre) et 0901.90.10 coques et pellicules de café; SH 1203.00.00 coprah.

¹⁷ La notification du Ministère du commerce n° 74 B.E. 2533 (1990), concernant les importations indique les trois produits soumis à des surtaxes à l'importation en vertu de la Loi sur l'exportation et l'importation de B.E. 2522 (1979); les taux actuels sont donnés dans une notification du ministère publiée en 1997.

¹⁸ Document de l'OMC G/SG/N/1/THA/3 du 27 août 2009.

¹⁹ G/SG/Q1/THA/2.

d'existence d'un dommage à la branche de production nationale. Le Département du commerce extérieur examine ensuite la demande et les éléments de preuve et, s'il les juge complets et corrects, il les transmet au Comité pour détermination. Le Département du commerce extérieur peut également présenter une demande au Comité, de sa propre initiative, sur la base d'éléments de preuve attestant d'un accroissement des importations et de l'existence d'un dommage à la branche de production nationale.

37. Si le Comité constate un accroissement des importations et l'existence d'un dommage causé à la branche de production nationale, le Département du commerce extérieur procède à une enquête pour déterminer si le dommage a été causé par les importations. Si le Comité le juge nécessaire, il peut déterminer qu'il y a lieu d'appliquer une mesure de sauvegarde provisoire pendant la durée de l'enquête et jusqu'à ce qu'il parvienne à une détermination finale, un processus qui ne peut durer plus de 270 jours, à compter de la date d'ouverture de l'enquête.

38. Le Département du commerce extérieur notifie l'ouverture d'une enquête en la publiant dans le Journal officiel et dans la presse nationale en anglais et en thaïlandais, et en informant directement les requérants et d'autres parties intéressées. En vertu de la loi, le Département du commerce est tenu de donner aux importateurs, exportateurs et autres parties intéressées la possibilité de présenter leurs vues et des éléments de preuve. À la fin de l'enquête, le Département est tenu de présenter les résultats et une opinion au Comité.

39. La détermination finale du Comité peut être d'imposer une mesure de sauvegarde sous la forme d'un droit additionnel, d'une restriction quantitative ou d'une autre mesure destinée à réduire le volume de produits importés pour permettre au(x) producteur(s) national (nationaux) du produit similaire de mettre en œuvre un plan d'ajustement. Une mesure de sauvegarde ne peut être appliquée pendant plus de quatre ans et peut être prorogée s'il y a lieu, sa durée d'application totale ne pouvant dépasser dix ans.

40. À la fin d'avril 2011, la Thaïlande a notifié au Comité des sauvegardes qu'elle appliquait des droits de sauvegarde provisoires aux importations de briques de verre (SH 7016 9000) depuis le 15 janvier 2011.²⁰

b) Mesures antidumping et mesures compensatoires

41. La base juridique des mesures antidumping et compensatoires en Thaïlande est la Loi B.E. 2542 (1999) sur l'antidumping et les importations subventionnées.²¹ Le Ministère du commerce est l'entité gouvernementale chargée d'établir la politique et de mener les enquêtes, tandis que le Comité du dumping et des subventions est responsable de la prise des décisions provisoires et finales.

42. Une enquête antidumping ou en matière de droits compensateurs peut être ouverte à l'initiative du Comité ou pour répondre à une demande du Département du commerce extérieur ou d'une branche de production nationale. Selon les autorités, aucune enquête n'a encore jamais été entreprise à l'initiative du Comité ou du Département. Une fois présentée, l'allégation est d'abord examinée par le Comité du dumping et des subventions qui détermine s'il y a des éléments de preuve suffisants de l'existence d'un dumping ou d'une subvention, d'un dommage et d'un lien de causalité pour justifier une enquête. L'allégation fait ensuite l'objet d'une enquête par le Bureau des intérêts

²⁰ Documents de l'OMC G/SG/N/7/THA/1/Suppl.1; G/SG/N/8/THA/1/Suppl.1; et G/SG/N/11/THA/1/Suppl.1 du 28 janvier 2011.

²¹ Documents de l'OMC G/ADP/N/1/THA/4 et G/SCM/N/1/THA/4 du 20 décembre 1999; et G/ADP/N/1/THA/4/Corr.1 et G/SCM/N/1/THA/4/Corr.1 du 18 juillet 2000.

commerciaux et des mesures correctives du Département du commerce extérieur au Ministère du commerce.

43. L'ouverture d'une enquête est publiée au Journal officiel et dans les journaux locaux (en thaïlandais et en anglais). En outre, le Département du commerce extérieur informe les requérants, de même que les exportateurs et les importateurs du produit ou leurs représentants, de l'ouverture de l'enquête. Les tierces parties ont la possibilité de faire des présentations dans le cadre de l'enquête. Les résultats de l'enquête sont communiqués au Comité, qui prend la décision finale d'imposer ou non des droits antidumping ou des droits compensateurs et établit le montant de ces droits. Comme le Comité des mesures de sauvegarde, le Comité du dumping et des subventions est composé de représentants des entités gouvernementales pertinentes et d'experts dans les domaines du commerce international, de l'économie, de la comptabilité, du droit, de l'agriculture et de l'industrie, à raison d'un expert par domaine.

44. La Loi sur l'antidumping et les importations subventionnées permet de faire appel auprès du Tribunal de la propriété intellectuelle et du commerce international. Depuis 1999, les déterminations du Comité ont été contestées quatre fois et huit affaires sont en cours. Parmi les affaires achevées par le Tribunal, une est en appel devant la Cour Suprême (fin juin 2011), une détermination a été cassée, une a été approuvée et une a été retirée. Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2011, la Thaïlande a ouvert six enquêtes antidumping, dont cinq concernaient des importations provenant de la Chine et une des importations provenant de la Malaisie. La Thaïlande a également réexaminé et maintenu l'application de droits antidumping dans 19 cas et y a mis fin dans cinq autres. Les produits sidérurgiques continuent d'être la principale cible des mesures antidumping (tableau III.2), et la Chine la principale provenance des importations faisant l'objet de mesures et d'enquêtes antidumping.

Tableau III.2
Mesures antidumping

Pays/ Territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête initiale	Date de la mesure provisoire	Date de l'imposition finale	Date de prorogation	Date de suppression
Afrique du Sud	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Algérie	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Argentine	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Corée, Rép. de	Produits en acier inoxydable laminés plats à froid	15-02-02	03-08-02	13-03-03	19-03-09	
	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Chine	Acide citrique	17-03-03	11-09-03	13-01-04	23-01-10	
	Brique de verre	19-07-06	05-04-07	06-08-07		
	Profilés en H	11-04-01	20-07-02	10-10-02	10-10-08	
	Tripolyphosphate de sodium	23-05-08	20-03-09	18-07-09		
	Tissus	04-10-07	13-09-08	15-01-09		
	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, en céramique; tubes, dés pour mosaïques	03-12-09	néant	02-06-11		
	Produits plats laminés à chaud	16-06-10	17-02-11			

Pays/ Territoire douanier	Produit	Ouverture de l'enquête initiale	Date de la mesure provisoire	Date de l'imposition finale	Date de prorogation	Date de suppression
Fédération de Russie	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
	Bandes et feuilles acier au carbone laminées à froid, enroulées et coupées à la largeur voulue	27-07-01	20-07-02	25-05-03		25-01-08
Inde	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Indonésie	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
	Brique de verre	09-08-04	24-03-05	05-08-05		04-08-10
Japon	Produits en acier inoxydable laminés plats à froid	15-02-02	03-08-02	13-03-03	19-03-09	
	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Kazakhstan	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
	Bandes et feuilles d'acier au carbone laminées à froid, enroulées et coupées à la largeur voulue	27-07-01	20-07-02	25-01-03		25-01-08
Malaisie	Tubes cathodiques	25-06-04		22-10-05		30-10-07
	Produits plats laminés à chaud	16-06-10	17-02-11			
Roumanie	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
République slovaque	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
République tchèque	Brique de verre	04-10-07	09-08-08	15-01-09		
Taïpei chinois	Produits en acier inoxydable laminés plats à froid	15-02-02	03-08-02	13-03-03	19-03-09	
	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
UE	Produits en acier inoxydable laminés plats à froid	15-02-02	03-08-02	13-03-03		19-03-09
Ukraine	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	
Venezuela	Produits plats laminés à chaud	08-07-02	18-11-02	27-05-03	23-05-09	

Note: Ne comprend pas les cas qui sont seulement au stade de l'ouverture de l'enquête.

Source: Notifications à l'OMC; et autorités thaïlandaises.

45. La Thaïlande n'a notifié ni ouverture d'enquêtes ni droits compensateurs au Comité des subventions et des mesures compensatoires de l'OMC.

v) Mesures non tarifaires à la frontière

a) Licences d'importation et prohibitions à l'importation

46. Le système thaïlandais des restrictions à l'importation, qui comporte des licences et des prohibitions, est resté généralement inchangé depuis le précédent examen. Les conditions attachées

aux licences d'importation de divers articles sont souvent complexes et opaques et, dans certains cas, elles s'apparentent à des restrictions quantitatives (tableau III.3). Un certain nombre de restrictions à l'importation sont en vigueur à des fins économiques, y compris sur plusieurs produits additionnels soumis à des licences ou à des prohibitions à l'importation. La protection des industries naissantes est la principale raison d'être des restrictions à l'importation depuis les années 1970.

Tableau III.3
Produits soumis à des licences et à des prohibitions à l'importation, 2011

Produit	Code du SH	Justification	Mesures et conditions
Thons à nageoires jaunes	0302.32	Protection de l'environnement	Un certificat d'importation délivré par le Département des pêches est requis.
Lait et crème de lait	04.01, 2202.90	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Lait et crème de lait, en poudre	0402.10.0007	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Pommes de terre	0701	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Oignons	0703.10.0119, 0712.20.0104, 0712.20.0200	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Aulx	0703.20.0007, 0712.90.0115, 0712.90.0128	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Noix de coco	0801.11.0000, 0801.19.0007	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Longanes secs	0813.4	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Café	0901, 2101.10	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Thé	09.02	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Poivre	0904.11.0003, 0904.12.0004	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Maïs	1005.90	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire, surtaxe à l'importation pour les non-Membres de l'OMC
Riz	1006.10, 1006.20, 1006.30, 1006.40	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Fèves de soja	1201.001.000, 1201.009.001	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Coprah	1203.00.0005	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Oignons de semence	1209.91.0106	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire

Produit	Code du SH	Justification	Mesures et conditions
Huile de soja et ses fractions	1507.10.0001, 1507.90.0006	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Huile de palme et ses fractions	1511, 1513.210004, 1513.29.0007	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Huile de coco	1513.11.0008, 1513.19.0005	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Sucre de canne ou de betterave	1701	Conformité aux engagements en matière d'accès aux marchés prévus par l'Accord sur l'agriculture	Contingent tarifaire
Farine de poisson dont la teneur en protéines est inférieure à 60%	2301.200.106	Stabilisation du prix de la matière première utilisée pour l'alimentation animale	Licence non automatique: importation généralement non autorisée
Farine de poisson dont la teneur en protéines est supérieure à 60%	2301.200.106	Stabilisation du prix de la matière première utilisée pour l'alimentation animale	Surtaxe à l'importation
Tourteaux et autres résidus, provenant de l'extraction de l'huile de soja	2304.00.0008	Stabilisation du prix de la matière première utilisée pour l'alimentation animale	Contingent tarifaire, surtaxe à l'importation pour les non-Membres de l'OMC
Marbre (à l'exception des blocs de marbre de 50 x 50 x 50 cm)	2515	Promotion et protection de la branche de production nationale	Licence non automatique: importation généralement non autorisée
Essence	2710.001	Surveillance du prix courant des carburants	Licence automatique, uniquement pour importateurs autorisés
Kérosène	2710.002	Surveillance du prix courant des carburants	Licence automatique, uniquement pour importateurs autorisés
Carburant diesel	2710.003	Surveillance du prix courant des carburants	Licence automatique, uniquement pour importateurs autorisés
Naphta	2710.005, 2710.009	Surveillance du prix courant des carburants	Licence automatique, uniquement pour importateurs autorisés
Gaz de pétrole liquéfié	2711.120, 2711.130, 2711.140, 2711.190	Contrôle de la consommation nationale	Licence automatique, uniquement pour importateurs autorisés
Permanganate de potassium	2841.61	Protection de la moralité publique, lutte contre la toxicomanie	Licence automatique, uniquement pour importateurs enregistrés
Clenbuterol	2922.199	Santé publique	Licence non automatique: l'importation est autorisée avec l'approbation de l'Office des produits alimentaires et des médicaments
Albuterol ou salbutamol	2922.509	Santé publique	Licence non automatique: l'importation est autorisée avec l'approbation de l'Office des produits alimentaires et des médicaments
Caféine	2939.30, 3003.40	Santé publique, sécurité sociale	Restriction, autorisée seulement sur présentation d'un certificat de la FDA ou autres instances compétentes
Déchets et rebuts de matières plastiques	3915	Protection de l'environnement et de la santé publique	Licence non automatique: avec l'approbation du Département des ouvrages industriels
Bois, scié ou en copeaux	4403, 4407-4421	Facilitation des opérations du commerce international	Licence automatique, certificat d'origine, certificat d'exportation délivré par le pays exportateur
Soie grège	5002	Adaptation à la conjoncture, protection de l'industrie	Contingent tarifaire

Produit	Code du SH	Justification	Mesures et conditions
Fil de soie	5004	Adaptation à la conjoncture, protection de l'industrie	Licence automatique, avec conditions fixées par le Département du commerce extérieur
Vêtements	61.01 à 61.14, 61.17.90, 62.01-62.11, 62.17.90	Conformité à l'engagement prévu par l'ATV, jusqu'à son expiration en 2004	Licence automatique
Ouvrages en pierre de taille ou de construction	6802	Protection de la branche de production nationale	Licence non automatique: importation généralement non autorisée
Moteurs de motocyclettes usagés	8407.31, 8714.19, 72.04, 76.02	Santé publique et sécurité publique	Interdiction absolue
Moteurs diesel usagés d'une cylindrée allant de 331 à 1 110 cc.	8408.90	Santé publique et sécurité publique	Licence non automatique: importation généralement non autorisée
Matériel d'impression en taille douce	8443.500	Lutte contre la fabrication de fausse monnaie	Licence automatique
Tronçonneuses	8467.81, 8467.91, 8508.20, 8508.90	Prévention de l'abattage illégal, conservation des forêts	Le Ministère du commerce extérieur autorise le Ministère des forêts à accorder des permis d'importation.
Véhicules de tourisme (prototype)	8702.101, 8702.901	Protection de la branche de production nationale, allocation de devises	Importation généralement non autorisée, sauf en tant que prototype pour montage ou production
Véhicules automobiles d'occasion	8703.21, 8703.229, 8703.239, 8703.249, 8703.319, 8703.329, 8703.339	Santé publique, protection de l'environnement	Licence non automatique: importation généralement non autorisée, sauf l'importation pour réexportation, ou sauf l'importation par un particulier
Véhicules automobiles pour le transport d'au moins 30 personnes	8702.101, 8702.901	Protection de la branche de production nationale, allocation de devises	Licence non automatique: importation généralement non autorisée, sauf en tant que prototype pour montage ou production
Motocyclettes d'occasion	8711	Santé publique	Importation généralement non autorisée
Appareils de photocopier en couleur	9009.110, 9009.120	Lutte contre la fabrication de fausse monnaie	Licence automatique
Machines à jouer, fonctionnant avec des pièces ou des disques	9504.30, 9504.901, 9504.909	Moralité publique	Importation prohibée
Sculptures et statues d'époque, quel que soit le matériau	9703.009	Lutte contre la contrebande d'objets historiques ou d'antiquités	Licence non automatique: le Département du commerce extérieur autorise le Département des beaux-arts à accorder des licences.
Machines d'occasion servant à la production multimédias		Lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle	Licence non automatique
Réfrigérateurs à CFC		Santé publique et protection de l'environnement	Importation prohibée
Articles en céramique vitrifiée		Santé publique	Licence non automatique: importation autorisée au cas par cas
Or		Sécurité et stabilité de l'économie	Licence non automatique: le Département du commerce extérieur autorise le Département des finances à octroyer des licences.

Produit	Code du SH	Justification	Mesures et conditions
Produits de contrefaçon		Lutte contre l'importation et la fabrication de produits de contrefaçon	Importation absolument interdite
Médailles et pièces		Lutte contre la fabrication de fausses médailles et pièces	Licence non automatique: l'importation n'est autorisée que par le Ministre des finances ou autre entité compétente.
Reproductions d'enregistrements		Lutte contre les importations qui portent atteinte à des droits d'enregistrement	Importation absolument prohibée
Médicaments et substances pharmaceutiques dans 16 articles, 154 catégories (aristoloche spp., chloramphénicol, chloroforme, chlorpromazine, colchicine, dapsone, nitrofuranes, diéthylstilbestrol, sulfonamides, fluoroquinolones, glycopeptides, dimetridazole, metronidazole, ronidazole, ipronidazole, nitroimidazoles)		Sécurité économique, santé publique, réponse aux besoins des producteurs nationaux	Licence automatique, avec certificat d'importation délivré par les autorités compétentes

Source: Renseignements en ligne du Département du commerce extérieur. Adresse consultée: http://www.dft.moc.go.th/import_index.htm (en thaïlandais seulement); et renseignements communiqués par les autorités.

47. Le fondement législatif de la réglementation des importations est la Loi B.E. 2522 (1979) sur l'exportation et l'importation. Cette loi habilite le Ministre du commerce, avec l'assentiment du Cabinet, à restreindre des importations pour des motifs tels que la stabilité économique, l'intérêt général, la santé publique, la sécurité nationale, le maintien de la paix et de l'ordre public, la moralité, ou pour toute autre raison liée à l'intérêt national. Les importations peuvent être prohibées de manière "absolue" ou "conditionnelle"; dans ce dernier cas (celles qui requièrent une licence non automatique), elles sont autorisées si certaines conditions sont remplies. Plusieurs autres lois renferment des restrictions à l'importation. Selon la Loi sur la promotion de l'investissement, le Conseil des investissements peut demander au Ministère du commerce d'interdire l'importation de produits qui sont en concurrence avec ceux d'une branche de production nationale, si le Conseil est d'avis que d'autres formes de protection ne suffisent pas à aider la branche en question. Des importations peuvent également être prohibées au titre de diverses lois en vigueur, pour des raisons de santé et de sécurité.

Licences d'importation

48. Les produits soumis à des licences non automatiques comprennent actuellement les 24 produits agricoles soumis à contingents tarifaires (section ii f)) et les produits transformés (dont certaines farines de poisson, la soie grège, les moteurs diesel d'occasion, certains autobus, les tronçonneuses, le marbre, les déchets de matières plastiques et certaines antiquités ou œuvres d'art) (tableau III.3). Un régime de licences d'importation automatiques s'applique actuellement à certains vêtements (vêtements, pièces ou composants non finis, sauf cols, poignets, rubans de taille, poches, et revers pour pantalon), au matériel d'impression en taille douce et aux photocopieurs couleur. L'éventail des produits visés peut être modifié par notification du Ministère du commerce.

49. En septembre 2010, la Thaïlande a présenté sa troisième notification en réponse au questionnaire de l'OMC sur les licences d'importation.²² En 2007, la Thaïlande a notifié sa législation

²² L'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation oblige tous les Membres à remplir, avant le 30 septembre de chaque année, le questionnaire sur les procédures de licences d'importation

sur les licences, conformément aux articles 1:4 a) et 8:2 b) de l'Accord sur les procédures de licences d'importation (document G/LIC/N/1/THA/1).

Prohibitions à l'importation

50. Les prohibitions à l'importation ne visent en général qu'à protéger la moralité publique, la sécurité nationale, la vie et la santé des personnes, et des animaux, ou la préservation des végétaux, et les droits de propriété intellectuelle (DPI), conformément aux exceptions prévues à l'article XX du GATT. Les produits dont l'importation est absolument interdite comprennent les marchandises de contrefaçon et les équipements servant à les fabriquer, les moteurs de motocyclettes usagés, les machines à jouer (fonctionnant avec des pièces ou des disques), et les réfrigérateurs ménagers à CFC (tableau III.3). L'importation d'une large gamme de poissons, de mollusques, de batraciens et de coraux menacés d'extinction est interdite en vertu de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (la Convention CITES).²³

51. Pour lutter contre l'abattage illégal du bois, le Département du commerce extérieur interdit, depuis 2005, l'importation de billes et de grumes de tectonas, d'hévéas ou d'arbres interdits venant de la frontière entre les provinces de Targ et de Kanchanaburi. Les interdictions (fondées sur des résolutions des Nations Unies) frappant les importations de diamants, de grumes et d'ouvrages en bois provenant du Libéria ont été levées en 2007, et les interdictions frappant les diamants originaires de la Sierra Leone ont été levées en 2007 et 2003. La Thaïlande accepte le processus de certification de Kimberley. En ce qui a trait aux mesures SPS et OTC ayant une incidence sur les importations, voir la section vi) ci-dessous.

b) Contingents d'importation

52. Selon les autorités, la Thaïlande n'applique aucun contingent d'importation, si ce n'est pour se conformer à ses engagements au titre de l'Accord sur l'agriculture (tableau III.3).

vi) Mesures techniques

a) Obstacles techniques au commerce

53. Plusieurs organismes se partagent la responsabilité de différents aspects des réglementations et des normes techniques en Thaïlande:

- L'Office thaïlandais de normalisation industrielle (TISI), qui relève du Ministère de l'industrie, est chargé de l'élaboration des normes nationales, de la certification, de la surveillance de la qualité des produits (y compris des produits alimentaires) et des services, de la coopération internationale (bilatérale et multilatérale) et de l'établissement d'un réseau national unique de normalisation. L'Institut a été créé en 1969 en vertu de la Loi B.E. 2511 (1968) sur les normes visant les produits industriels.²⁴
- Le Bureau national des normes pour les produits agricoles et les aliments (ACFS), qui relève du Ministère de l'agriculture et des coopératives, est chargé d'élaborer des

(document de l'OMC G/LIC/16 du 13 novembre 2006; et document de l'OMC G/LIC/N/3/THA/3 du 30 septembre 2010).

²³ OMC (2008); et Economist Intelligence Unit (2010), page 92.

²⁴ Adresse consultée: <http://www.tisi.go.th/eng/> [mai 2011].

normes alimentaires afin de protéger les consommateurs contre les risques sanitaires liés à la consommation d'aliments, en vertu de la Loi B.E. 2522 (1979) sur les produits alimentaires; de l'accréditation des organismes de certification; de la coopération internationale; et du contrôle des normes alimentaires.²⁵

- Le Ministère du commerce est chargé de la politique et de la législation relatives à la métrologie, et l'Institut national de métrologie, créé au Ministère de la science et de la technologie en vertu de la Loi B.E. 2540 (1997) sur le développement du système de métrologie national, est responsable de la mise en œuvre.²⁶
- Le Bureau du Conseil national d'accréditation de la Thaïlande, le Département du service médical, le Département du service scientifique et l'ACFS sont chargés de l'accréditation des organisations d'évaluation de la conformité.

54. Le TISI est l'organe d'inspection pour plusieurs pays avec lesquels la Thaïlande a conclu des accords portant sur les normes, comme l'Australie pour les pièces d'automobiles²⁷, ainsi que dans le cadre d'accords de reconnaissance mutuelle plus généraux, comme l'Accord de partenariat économique Japon-Thaïlande et l'Accord de rapprochement économique entre la Thaïlande et la Nouvelle-Zélande. L'Institut a également conclu des mémorandums d'accord avec l'Institut turc de normalisation et l'Institut national de normalisation des États-Unis.²⁸ Le mémorandum d'accord avec le Bureau indien de normalisation a expiré le 10 avril 2010. La Thaïlande est membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), de la Commission électrotechnique internationale (CEI) et de l'Union internationale des télécommunications. Elle participe également aux travaux du Congrès de normalisation de la zone du Pacifique et du Comité consultatif de l'ASEAN sur les normes et la qualité.

55. La Thaïlande est également partie à plusieurs accords plurilatéraux de reconnaissance mutuelle, tels que l'Arrangement de reconnaissance mutuelle sur l'évaluation de la conformité des équipements électriques et électroniques (la Thaïlande a souscrit à la partie 1 concernant la communication de renseignements sur les prescriptions obligatoires, mais pas à la partie 2 sur l'acceptation mutuelle des rapports sur les essais)²⁹ et l'Arrangement de reconnaissance mutuelle de l'évaluation de la conformité des équipements de télécommunications.³⁰ Elle a également signé l'Arrangement de reconnaissance multilatérale et de coopération pour l'accréditation du Pacifique et l'Arrangement de reconnaissance multilatérale du Forum international de l'accréditation, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle et de coopération pour l'accréditation des laboratoires de la région Asie-Pacifique, l'Arrangement de reconnaissance mutuelle de la coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essai et le Mémorandum d'accord du Forum de métrologie légale de la région Asie-Pacifique.

56. Les points d'information pour l'OMC en ce qui concerne les réglementations techniques sont le TISI en ce qui a trait aux produits industriels, et le Bureau national des normes pour les produits

²⁵ Adresse consultée: <http://www.acfs.go.th/eng/index.php> [mai 2011].

²⁶ Adresse consultée: <http://www.most.go.th/eng/index.php/agencies-under-most/detail-nimt> [mai 2011].

²⁷ Document de l'OMC G/TBT/10.7/N/22/Rev.1 du 22 juin 1999.

²⁸ Adresse consultée: <http://app.tisi.go.th/FTA/index.html#mra> [mai 2011].

²⁹ Adresse consultée: http://www.apec.org/Groups/Committee-on-Trade-and-Investment/Sub-Committee-on-Standards-and-Conformance/apec_eemra.aspx [mai 2011].

³⁰ Adresse consultée: http://www.apec.org/Groups/Committee-on-Trade-and-Investment/Sub-Committee-on-Standards-and-Conformance/apec_eemra.aspx [mai 2011].

agricoles et les aliments (ACFS) en ce qui a trait aux produits alimentaires et agricoles. La Thaïlande a accepté le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord OTC.³¹ Entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 mai 2011, la Thaïlande a présenté 189 notifications au Comité des obstacles techniques au commerce de l'OMC (addenda et corrigenda compris), et onze notifications de l'UE ont donné des traductions non officielles de la teneur de certaines notifications de la Thaïlande. La plupart des notifications concernaient des mesures visant la sécurité ou la protection de l'environnement. La Thaïlande est un membre actif du Comité OTC. Depuis le 1^{er} janvier 2007, elle s'est jointe à d'autres Membres pour formuler certaines préoccupations au sujet de mesures de l'UE, à savoir les mesures proposées visant les caractéristiques de réaction au feu des produits de construction; l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH); les substances chimiques dangereuses; la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges; et l'accréditation et la surveillance du marché dans le contexte de la commercialisation des produits. Il en a été de même pour des mesures du Brésil concernant les jouets. La Thaïlande a également répondu aux préoccupations d'autres Membres sur plusieurs questions dont: les exigences en matière d'étiquetage applicables aux amuse-gueule; la certification obligatoire pour les produits sidérurgiques; et les avertissements sanitaires concernant les boissons alcooliques.³²

57. Au 31 mai 2011, le TISI avait adopté 2 979 normes industrielles thaïlandaises au total, dont 2 718 n'étaient pas obligatoires, 99 étaient obligatoires et 162 avaient été retirées. Plus de la moitié des 99 normes obligatoires ont trait aux matériaux de construction ou aux équipements électriques/électroniques. La conformité aux normes non obligatoires autorise le fabricant du produit à apposer une étiquette indiquant que le produit répond aux normes appropriées. Les produits soumis à une norme obligatoire doivent être conformes à ces normes et porter la marque de certification de la norme obligatoire.

58. Dans l'élaboration des normes et des réglementations techniques, le TISI collabore avec d'autres organismes gouvernementaux et des organisations du secteur privé. La composition du réseau d'organismes et d'organisations concernés dépend de la norme et peut comprendre: le Département des énergies alternatives et de l'efficacité énergétique; le Département des ouvrages industriels; l'Institut thaïlandais d'ingénierie; le Centre national de l'électronique et de l'informatique; la Fédération des industries thaïlandaises; et d'autres institutions avec lesquelles le TISI a conclu des mémorandums d'accord. Un comité technique composé de l'organisme de normalisation national concerné et d'autres parties intéressées élabore un projet de norme, qui est ensuite distribué pour observations; son approbation finale incombe au Conseil des normes visant les produits industriels.³³ Les observations d'autres pays sont prises en considération dans le cadre de la procédure de notification et de consultation du Comité OTC de l'OMC. Le programme de travail du TISI, qui contient une liste des projets de normes et indique leur état d'avancement, est publié deux fois par an et est disponible en ligne.³⁴

³¹ Document de l'OMC G/TBT/CS/N/21 du 22 novembre 1995.

³² Voir les documents de l'OMC G/TBT/M/41 à G/TBT/M/51.

³³ Sirilarpyos (2010). Le Conseil des normes visant les produits industriels est présidé par le Secrétaire permanent pour l'industrie et comprend des représentants du TISI, du Département des ouvrages industriels, du Département de la promotion industrielle, du Ministère de l'agriculture et des coopératives, du Ministère de l'intérieur, du Ministère du commerce, du Ministère des sciences, de la technologie et de l'énergie, du Ministère de la santé publique, du Département des douanes, de l'Institut thaïlandais de recherche scientifique et technologique, du Bureau du Conseil des investissements, du Bureau du Conseil national de développement économique et social et jusqu'à six personnes qualifiées nommées par le Conseil des Ministres.

³⁴ Adresse consultée: http://203.154.78.183/work_prg/work_prg.html [mai 2011].

59. Les producteurs et les importateurs de produits soumis à des normes obligatoires ont besoin d'une licence pour indiquer la conformité à la norme et pour vendre ces produits en Thaïlande. Les demandes de licences d'importation, accompagnées d'échantillons et d'une redevance, doivent être remises au TISI pour évaluation de la conformité et du système de contrôle de la qualité. Une redevance de 10 000 bath doit être acquittée pour obtenir une licence permettant d'apposer la marque de conformité aux normes, de fabriquer le produit, en se conformant à la norme, ou d'importer le produit, qui doit être conforme à la norme. Il faut jusqu'à 42 jours pour obtenir une licence. Un processus similaire doit être suivi pour les licences permettant d'utiliser les labels qualité attestant de la conformité aux normes facultatives.³⁵ Les entreprises manufacturières certifiées ISO 9000 sont exemptées de l'évaluation de leur système de contrôle de la qualité.³⁶ Toutefois, le TISI peut faire une évaluation supplémentaire de la conformité de certains produits si le système qualité certifié n'est pas conforme aux prescriptions spécifiques applicables à la certification de ces produits ou aux prescriptions générales applicables au contrôle de la qualité des produits.³⁷

60. En ce qui concerne les exportations, le TISI tient une liste des organisations certifiées compétentes pour délivrer des certificats d'exportation et de celles qui sont accréditées comme étant compétentes pour certifier les systèmes de qualité (ISO 9000); les systèmes de management environnemental (ISO 14000), les services d'inspection (ISO/IEC 17000), les laboratoires (ISO/IEC 17025), et l'enregistrement et la formation du personnel.

b) Mesures sanitaires et phytosanitaires

61. La Thaïlande étant un grand exportateur de produits de l'agriculture et de la pêche, les questions SPS sont très importantes pour elle. Par exemple, en 2006, les exportations de poulets ont été fortement réduites en raison des épidémies de grippe aviaire. Grâce aux mesures prises par le gouvernement, il n'y a plus eu d'épidémies de grippe aviaire en Thaïlande depuis 2008.

62. Plusieurs organismes gouvernementaux se partagent la responsabilité des mesures sanitaires et phytosanitaires:

- Le Bureau national des normes pour les produits agricoles et les aliments (ACFS) est chargé de l'établissement des normes pour les systèmes agricoles, les produits de base et les denrées alimentaires, et la sécurité sanitaire des aliments; de l'accréditation des organismes de certification; des contrôles des normes alimentaires; et de la promotion de la conformité aux normes dans les exploitations agricoles et les établissements alimentaires.³⁸
- La santé animale et l'importation de certains produits du règne animal relèvent du Département du développement de l'élevage³⁹ et du Département des pêches du Ministère de l'agriculture et des coopératives.

³⁵ Renseignements en ligne du TISI. Adresse consultée: http://app.tisi.go.th/license/diagram_c_e.html [mai 2011].

³⁶ OMC (2008).

³⁷ Les critères de certification des produits se trouvent sur le site: http://www.tisi.go.th/eng/index.php?option=com_content&view=article&id=39&Itemid=4 [mai 2011].

³⁸ Renseignements en ligne de l'ACFS. Adresse consultée: <http://www.acfs.go.th/eng/index.php> [mars 2011].

³⁹ Document de l'OMC G/SPS/N/THA/92 du 29 octobre 2002

- La préservation des végétaux est la responsabilité du Département de l'agriculture du Ministère de l'agriculture et des coopératives.
- La sécurité sanitaire des aliments relève de l'Office des produits alimentaires et des médicaments (FDA) au Ministère de la santé publique.

63. La Thaïlande participe activement aux travaux du Comité SPS de l'OMC, est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), partie contractante à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) et membre de la Commission du Codex Alimentarius (sécurité sanitaire des aliments). Le point d'information pour l'OMC et l'autorité chargée des notifications est le Bureau national des normes pour les produits agricoles et les aliments (ACFS).⁴⁰ Selon les autorités, en règle générale, la Thaïlande suit les normes établies par l'OIE, le Codex Alimentarius et la CIPV (lorsqu'elles existent). Toutefois, d'après d'autres indications, les normes relatives à la santé animale sont parfois plus strictes que celles de l'OIE.⁴¹

64. L'Office des produits alimentaires et des médicaments (FDA) est chargé de la surveillance de la production et de l'importation des produits alimentaires, des contrôles avant et après la commercialisation, de la recherche et de l'étiquetage ainsi que de la sécurité sanitaire des aliments. Les nouvelles réglementations sont basées sur une analyse de l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques. Les projets de réglementation sont soumis à des auditions publiques et sont notifiés au Comité SPS de l'OMC avant d'être approuvés par le Comité des produits alimentaires de la FDA qui comprend des représentants des consommateurs et de l'industrie. Les réglementations doivent avoir l'aval du Ministre de la santé publique avant de prendre effet.⁴²

65. Entre le 1^{er} janvier 2007 et la fin d'avril 2011, la Thaïlande a présenté 42 notifications périodiques au Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC (en comptant les révisions) et 14 notifications de mesures d'urgence ainsi que 28 addenda et corrigenda. La plupart des notifications de mesures d'urgence avaient trait à l'annonce de la présence d'épidémies ou d'aliments contaminés dans d'autres pays.⁴³

66. Le cadre législatif des mesures SPS de la Thaïlande n'a pas changé. En vertu de la Loi sur les produits alimentaires B.E. 2522 (1979), les produits alimentaires sont classés en quatre groupes par ordre décroissant du degré de risque, et les prescriptions d'enregistrement et d'étiquetage ainsi que les normes obligatoires varient selon le groupe⁴⁴:

- groupe 1: les produits alimentaires spécifiquement contrôlés pour lesquels l'enregistrement est exigé et qui doivent répondre aux spécifications établies par la FDA ainsi qu'à des prescriptions de conditionnement et d'étiquetage. Le groupe 1 comprend 14 produits, principalement des produits laitiers;

⁴⁰ Système de gestion des renseignements SPS de l'OMC. Adresse consultée: <http://spsims.wto.org/> [mars 2011].

⁴¹ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2010a).

⁴² Exposé de M. T. Parinyasiri, (2010) sur la réglementation de la FDA sur les produits alimentaires. Adresse consultée: http://www.anchanthailand.com/asp/view_doc.asp?DocCID=2599.

⁴³ Renseignements en ligne de l'OMC, "Système de gestion des renseignements SPS". Adresse consultée: http://www.wto.org/french/tratop_f/sps_f/sps_f.htm

⁴⁴ Une traduction non officielle en anglais est disponible au Ministère de la santé publique. Adresse consultée: http://www2.fda.moph.go.th/exporters/frm_fd_eng.asp [mars 2011].

- groupe 2: les produits alimentaires "normalisés" qui doivent être conformes à des normes spécifiques de qualité, mais pour lesquels l'enregistrement n'est pas exigé. Ce groupe comprend 30 produits alimentaires dont les huiles comestibles, les compléments alimentaires, le thé, le café, les produits en conserve et les assaisonnements;
- groupe 3: les "aliments à étiqueter" qui sont considérés comme présentant moins de risques que ceux des groupes 1 et 2 et qui, par conséquent, doivent être étiquetés pour information du consommateur, plutôt que pour répondre à des normes spécifiques de qualité et d'innocuité. Le groupe 3 comprend 12 produits alimentaires, dont le pain, les produits carnés, les assaisonnements et les aliments déjà cuits/prêts à la consommation; et
- groupe 4: les aliments en général qui ne font pas partie des groupes 1 à 3. Il n'est pas nécessaire de s'enregistrer pour produire ou importer ces produits, mais ils sont néanmoins soumis à une surveillance pour s'assurer qu'ils sont conformes à des prescriptions spécifiques d'hygiène, de sécurité, d'étiquetage et de commercialisation.⁴⁵

67. La Thaïlande interdit l'importation de plusieurs produits alimentaires pour des motifs de santé. La liste comprend les aliments contenant des additifs de différents types, dont certains édulcorants, ainsi que le poisson-globe et certains types de maïs génétiquement modifiés.

68. Tous les importateurs et fabricants de produits alimentaires doivent obtenir de la Division du contrôle des produits alimentaires de la FDA une licence qu'ils doivent renouveler tous les trois ans. Si toute la documentation appuyant la demande est correcte, le processus prend environ 7 jours ouvrables pour les licences d'importation et 20 à 60 jours ouvrables pour les licences de fabrication. Des licences temporaires peuvent être obtenues pour l'importation occasionnelle de produits non destinés à la vente, mais à des foires commerciales, par exemple. Outre la licence d'importation/de fabrication, l'enregistrement est exigé pour les produits du groupe 1, et la notification pour les produits des groupes 2 et 3. Si toute la documentation appuyant la demande est correcte, les procédures d'approbation prennent environ 35 à 90 jours ouvrables pour les produits du groupe 1, et deux à trois jours ouvrables pour les produits des deux autres groupes (à l'exception des compléments alimentaires et de certaines boissons, pour lesquels il faut compter 15 à 30 jours ouvrables).

69. Certains produits alimentaires, importés ou de fabrication locale, doivent être conformes au Code de bonnes pratiques de fabrication (depuis juillet 2003) figurant dans la Notification ministérielle n° 193 B.E. 2543 (2000): "Méthodes de production, outils et équipements utilisés dans la production et entreposage des produits alimentaires".⁴⁶ Les 57 produits figurant sur la liste comprennent les aliments pour nourrissons, plusieurs produits laitiers, les huiles comestibles, le thé, le café et les produits alimentaires d'origine animale. Les importateurs sont tenus de présenter un certificat délivré par l'entité gouvernementale compétente ou toute autre institution reconnue par un organisme d'accréditation international, indiquant que les normes de production sont équivalentes à celles du Code de bonnes pratiques de fabrication de la Thaïlande; il peut s'agir, par exemple, d'un code de bonnes pratiques basé sur les lignes directrices du Codex Alimentarius ou la norme ISO 9000.

⁴⁵ Service des relations agricoles avec l'étranger de l'USDA (2010a).

⁴⁶ Une traduction non officielle en anglais est disponible au Ministère de la santé publique. Adresse consultée: http://www.fda.moph.go.th/eng/eng_food/foodnotification.htm [mars 2011].

70. La FDA est également chargée de contrôler les produits alimentaires après leur fabrication, et c'est sur la base du contrôle de la conformité et de la surveillance des produits alimentaires que l'enregistrement pour l'importation est autorisé et que les licences d'importation sont accordées. Le contrôle de la conformité s'effectue en inspectant les usines et autres locaux où les produits alimentaires sont entreposés et en procédant à des échantillonnages et à des essais. La Division de l'analyse des produits alimentaires du Département des sciences médicales du Ministère de la santé publique est chargée de l'analyse des produits alimentaires pour évaluer leur conformité aux normes. La FDA participe également à la surveillance des produits alimentaires sur les marchés de détail où des échantillons sont prélevés et envoyés à la Division de l'analyse des produits alimentaires pour analyse.

71. Tous les produits alimentaires destinés à la consommation publique doivent porter une étiquette en thaïlandais donnant des renseignements essentiels sur le produit. Pour les produits alimentaires spécifiquement contrôlés, l'étiquette doit être approuvée par la FDA avant d'être utilisée. Toutes les étiquettes doivent être conformes à la Notification ministérielle n° 194 B.E. 2543 (2000) sur l'étiquetage. En outre, les produits alimentaires pour lesquels des bienfaits nutritionnels sont revendiqués et certains amuse-gueule doivent porter une étiquette donnant des renseignements nutritionnels.⁴⁷ Les étiquettes portant la mention "Contient des OGM" sont également requises pour les produits contenant des ingrédients dont 5% sont dérivés de produits génétiquement modifiés.

72. Pour importer de la viande réfrigérée ou congelée, il faut un permis d'importation du Département du développement de l'élevage du Ministère de l'agriculture et des coopératives et un certificat sanitaire délivré par le pays d'origine. Dès l'arrivée, chaque expédition de viande réfrigérée et congelée doit être inspectée par le poste de quarantaine vétérinaire dans le port d'entrée. Les redevances à l'importation pour la désinfection, l'échantillonnage et l'inspection s'élèvent à 10 bath par kilo pour la viande de volailles et à 5 bath par kilogramme pour les autres viandes.

73. En janvier 2005, l'interdiction d'importer de la viande bovine et des produits à base de viande de bovins provenant des pays ayant eu des cas d'ESB a été remplacée par une interdiction à l'importation de viande de bovins âgés de plus de 30 mois provenant de ces pays.⁴⁸ Selon les autorités, les viandes désossées provenant de bovins âgés de 30 mois au plus originaires des États-Unis, du Canada, du Japon et des Pays-Bas peuvent être exportées en Thaïlande, à condition qu'il y ait eu des négociations bilatérales et une évaluation des risques. Il a été également indiqué qu'en janvier 2010 la Thaïlande a levé l'interdiction frappant les importations de viande de porc et de produits à base de viande de porc qu'elle avait mise en place à cause des préoccupations suscitées par le virus H1N1.⁴⁹

74. Les plantes et les produits végétaux sont divisés en trois catégories: produits prohibés, produits soumis à restriction et produits non prohibés; des procédures d'importation différentes s'appliquent à chacune de ces catégories:⁵⁰

⁴⁷ Notification ministérielle n° 182 B.E. 2541 et Notification ministérielle n° 219 B.E. 2544.

⁴⁸ Document de l'OMC G/SPS/N/THA/140 du 8 février 2006.

⁴⁹ USTR (2010b).

⁵⁰ En vertu de la Loi sur la phytoquarantaine B.E. 2507 (1964), telle que modifiée par la Loi B.E. 2542 (1999) et la Loi B.E. 2551 (2008) et la Notification B.E. 2551 (2008) du Département de l'agriculture concernant les critères, procédures et conditions applicables à l'importation ou à l'admission en transit d'articles prohibés, soumis à restriction et non prohibés. Pour une traduction non officielle en anglais du texte modifié de la Loi sur la phytoquarantaine, voir: <http://faolex.fao.org/faolex/> [mars 2011].

- les importations de toutes les plantes et matières végétales doivent être accompagnées d'un certificat phytosanitaire délivré par les autorités compétentes dans le pays exportateur;
- un permis d'importation est également exigé pour les articles prohibés dont chaque arrivée au port d'entrée doit être notifiée au responsable de la phytoquarantaine;
- les importations d'articles prohibés ou soumis à restriction doivent passer par le poste de phytoquarantaine pour être inspectées par le responsable de la phytoquarantaine; et
- une analyse des risques phytosanitaires est également exigée pour les importations d'articles prohibés.

3) MESURES TOUCHANT DIRECTEMENT LES EXPORTATIONS

i) Enregistrement et documentation

75. En règle générale, les exportateurs ne sont pas soumis à l'obligation d'enregistrement. Toutefois, quelques produits (principalement des produits agricoles tels que longanes frais, durions, jus de pommes, orchidées) doivent être enregistrés auprès du Département de l'agriculture pour que soient garanties la qualité des produits exportés et la sécurité sanitaire des aliments; dans la plupart des cas, l'enregistrement répond à une exigence du pays d'importation.

76. Selon la Loi B.E. 2469 (1926), toutes les marchandises exportées ou réexportées de Thaïlande sont soumises au contrôle et à l'approbation des douanes. La plupart des déclarations d'exportation sont transmises par voie électronique. Outre les données figurant sur la déclaration des exportations, les documents à fournir sont les suivants: facture, liste de colisage, licences d'exportation (le cas échéant), certificats d'origine (le cas échéant), et autres documents pertinents tels que catalogues, description des produits, ingrédients, etc. Une fois la déclaration d'exportation transmise au système informatique des douanes, celle-ci est soumise à un traitement informatisé portant notamment sur la validation et la concordance des données et, le cas échéant, la situation de dédouanement. Les droits et taxes à l'exportation peuvent être acquittés soit par le système de paiement électronique, soit dans les banques.

ii) Taxes, impositions et prélèvements à l'exportation

77. Selon la Loi douanière B.E. 2469 (1926) et le Décret B.E. 2530 (1987) sur le tarif douanier, les taxes à l'exportation peuvent être levées sur un certain nombre de produits dont les peaux de bovins, le bois, le riz, les déchets de métaux, le caoutchouc, la soie grège et le fil de soie, et certains poissons (tableau III.4). Les droits à l'exportation comprennent les taux réglementaires et les taux appliqués; ces derniers comprennent un élément spécifique et un élément *ad valorem*. En janvier 2011, des droits spécifiques ont été prélevés sur l'exportation de certains sous-produits de peaux animales, et certains articles en bois et bois de sciage ont été soumis à des droits d'exportation *ad valorem*. Bien que les taux appliqués tendent à être plus faibles que les taux réglementaires, la persistance de taux réglementaires relativement élevés sur les exportations principales (riz et caoutchouc...) fait planer une incertitude sur le régime commercial de la Thaïlande du fait de la réintroduction possible de taxes d'exportation jusqu'au niveau des taux réglementaires. En outre, l'instauration de taxes d'exportation pourrait constituer une forme d'aide aux industries thaïlandaises

d'aval et, si ces taxes s'appliquaient à des produits dont le pays est gros fournisseur, elles risqueraient d'aggraver les fluctuations des prix mondiaux. Le taux de TVA sur les exportations est nul.

Tableau III.4
Droits d'exportation, janvier 2011
(baht, %)

Produit de base	Taux appliqué	Taux réglementaire
Peaux d'animaux de l'espèce bovine		
Peaux brutes	Zéro	5 baht par kg
Autres		
Rognures, déchets et poudres pour utilisation dans la production de cuir	0,4 baht par kg	4 baht par kg
Peaux tannées	Zéro	4 baht par kg
Autres	4 baht par kg	
Bois, bois scié, et articles en bois		
Bois et bois scié		
Phai ruak (bambou) et bois de cocotier	5%	40%
Placage	10%	40%
Autres (sauf bois d'hévéa, d'eucalyptus, d'acacia, etc.)	40%	40%
Articles en bois		
Ne convenant pas pour ouvraison ultérieure	zéro	10%
Autres	zéro	20%
Riz	zéro	10%
Déchets métalliques	zéro	50%
Caoutchouc	zéro	40%
Soie grège et fil de soie	zéro	100 baht par kg
Poisson réduit en poudre ou seulement cuit au four, impropre à la consommation humaine	zéro	75%

Source: Renseignements en ligne du Département des douanes. Adresse consultée: [http://igtfcustoms.go.th/igtfc/en/main-frame.jsp%09%5B1_1er février 2011](http://igtfcustoms.go.th/igtfc/en/main-frame.jsp%09%5B1_1er%20février%202011); données communiquées par les autorités thaïlandaises.

iii) Prohibitions et restrictions à l'exportation, licences d'exportation

78. En vertu de la Loi B.E. 2522 (1979) sur l'exportation et l'importation de marchandises, le Ministre du commerce a compétence pour spécifier, avec l'accord du Cabinet, les catégories de marchandises soumises à des contrôles à l'exportation (et à l'importation) afin de préserver la stabilité économique du pays, la santé publique, la sûreté nationale, l'ordre public et la moralité ou "d'autres avantages pour l'État". Le Ministre du commerce est aussi habilité à contrôler les exportations, principalement de denrées alimentaires de base afin d'empêcher les pénuries sur le marché intérieur. Les contrôles comprennent les licences d'exportation, les surtaxes à l'exportation, le contingentement ou la prohibition pure et simple (tableau III.5).

Tableau III.5
Produits soumis à des licences d'exportation, à des prescriptions d'enregistrement ou à des prohibitions à l'exportation (2011)

Produit	SH	Justification	Mesures et conditions
Secteur agricole			
Éléphants	0106	Préservation de la faune	LNA, avec l'approbation du Département des parcs nationaux, de la faune et des plantes
Poissons d'aquarium (317 espèces)	0301.10	Préservation de la faune	LNA, avec l'approbation du Département des pêches

Produit	SH	Justification	Mesures et conditions
Crevettes géantes tigrées vivantes	0306	Prévention des pénuries sur le marché intérieur	Licence automatique, avec certificat du Département des pêches
Crustacés (crevettes et poulpes), congelés ou réfrigérés	0306, 0307, 1605, 1902	Exigence du pays importateur (exportations vers les États-Unis et l'UE seulement)	L'exportateur doit être membre de l'Association thaïlandaise des producteurs d'aliments congelés.
Coquille perlière et ses produits	0307	Encourager la culture perlière locale	LNA, avec certificat d'exportation délivré par le Département des pêches
Orchidées fraîches pour exportation vers l'UE	0603.10	Accord bilatéral	L'exportateur doit être enregistré auprès du Département de l'agriculture; un certificat phytosanitaire est requis.
Durions	0810.90	Réglementation des exportations	Licence automatique, l'exportateur doit être enregistré auprès du Département de l'agriculture.
Longanes	0810.90	Réglementation des exportations	L'exportateur doit être enregistré auprès du Département de l'agriculture, au Ministère de l'agriculture.
Café	0901, 2101.10	Accord international sur le café	Licence automatique
Riz	1006.10, 1006.20 1006.30, 1006.40	Prévention des pénuries sur le marché intérieur, contrôle des exportations	Licence automatique, avec certificat délivré par le Département du commerce extérieur
Riz exporté vers l'UE dans le cadre d'un contingent tarifaire	1006.20, 1006.30, 1006.40	Accord entre la Thaïlande et l'UE	Licence automatique, contingent d'exportation (UE)
Fécule de manioc	1108.14	Réglementation des exportations; Accord entre la Thaïlande et l'UE	Licence automatique, avec certificat délivré par le Département du commerce extérieur
Thon en récipients hermétiques	1604.14	Réglementation des exportations	L'exportateur doit être membre de l'Association thaïlandaise des fabricants de produits alimentaires.
Sucre	1701	Surveillance des exportations	Licence automatique, l'exportateur doit être enregistré auprès du Ministère de l'industrie.
Ananas en conserve et jus d'ananas concentré	2008.20, 2009.40	Réglementation des exportations	L'exportateur doit être membre de l'Association thaïlandaise des fabricants de produits alimentaires ou de l'Association thaïlandaise des producteurs d'ananas.
Tourteaux et autres résidus solides résultant de l'extraction de l'huile d'arachide	2304, 2305	Prévention des pénuries sur le marché intérieur	L'exportation n'est en général pas autorisée.
Tourteaux et autres résidus solides résultant de l'extraction de l'huile de soja	2304.00.0008	Prévention des pénuries sur le marché intérieur	L'exportation n'est en général pas autorisée.
Secteur non agricole			
Permanganate de potassium	2841.61	Moralité publique, lutte contre la toxicomanie	Licence automatique: uniquement avec l'accord de l'Office de lutte contre les stupéfiants
Caféine et ses sels	2939.30, 3003.40	Santé publique	Licence automatique: uniquement avec l'approbation de la FDA ou du Département des ouvrages industriels
Bois, scié ou en copeaux	4401, 4403, 4404, 4406, 4407	Conservation des forêts et prévention des pénuries sur le marché intérieur	L'exportation n'est généralement pas autorisée, à l'exception des essences de pin et d'eucalyptus, sous réserve de l'approbation du Directeur général du Département royal des forêts.

Produit	SH	Justification	Mesures et conditions
Charbon de bois	4402	Conservation des forêts	LNA*: avec l'approbation du Département royal des forêts
Bois d'hévéa	4403, 4404, 4406, 4407	Prévention des pénuries sur le marché intérieur	Licence automatique
Diamants bruts	7102.10, 7102.21, 7102.31	Résolution des Nations Unies (sous réserve du certificat d'exportation délivré par le DFT conformément au système de certification du Processus de Kimberley)	Licence automatique, avec certificat d'exportation délivré par le Département du commerce extérieur
Produits dont la position SH n'est pas indiquée			
Tous les types d'armes, de véhicules militaires, de matériel et de pièces détachées à destination de la Sierra Leone, l'Éthiopie, l'Érythrée, du Libéria, de la Somalie et du Congo		Résolution des Nations Unies	Prohibition
Statues de divinités anciennes, images gravées		Protéger les trésors nationaux présentant une valeur artistique, historique ou archéologique	Licence automatique, avec certificat d'exportation délivré par le Département des beaux-arts
Images de Bouddha		Protéger les trésors nationaux présentant une valeur artistique, historique ou archéologique	Licence automatique, avec certificat d'exportation délivré par le Département des beaux-arts
Charbon		Conservation des ressources naturelles épuisables	LNA, exportation autorisée uniquement à des fins de réexportation, ou charbon importé en vue d'une production destinée à l'exportation; certificat d'exportation délivré par le Département des énergies alternatives et de l'efficacité énergétique, au Ministère de l'énergie
Produits de contrefaçon		Lutte contre la contrefaçon	Exportation interdite
Or		Sécurité et stabilité de l'économie	Licence automatique, avec conditions fixées par le Ministère des finances
Reproductions de produits protégés par le droit d'auteur		Prévention des exportations de produits piratés	Exportation interdite
Sable naturel		Conservation des ressources nationales épuisables	Exportation interdite
Sable siliceux ou sable quartzueux		Conservation des ressources nationales épuisables	Le Département du commerce extérieur autorise le Département des ressources minérales à accorder des licences.
Textiles		Articles d'exportation vers l'UE depuis 2005	Dispositions de l'accord bilatéral

Note: LNA = Licence non automatique.

Source: Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises.

79. Les exportations de riz et de sucre nécessitent une licence d'exportation conformément à la Loi B.E. 2522 (1979) sur les normes d'exportation, dont l'administration est assurée par le Bureau des

normes applicables aux produits de base, du Ministère du commerce, le but étant que ces marchandises soient conformes aux normes de qualité fixées au moment de leur exportation. Des licences d'exportation sont requises pour d'autres produits en vertu de différentes lois promulguées par d'autres ministères et agences gouvernementales⁵¹, principalement à des fins de sécurité, de santé publique, de lutte contre les stupéfiants, de protection des ressources et trésors nationaux et de sécurité financière. L'adhésion à une association professionnelle peut être obligatoire pour l'obtention d'une licence d'exportation de certaines marchandises agricoles. L'exportation de certaines marchandises destinées à l'UE telles que les textiles et les vêtements ou certains produits agricoles nécessite une licence d'exportation ou des certificats. En vertu du système de certification du Processus de Kimberley, les diamants bruts destinés à l'exportation doivent être accompagnés d'un certificat d'exportation émanant du Département du commerce extérieur pour pouvoir quitter la Thaïlande

80. En général, des prohibitions et des contingents à l'exportation sont imposés à des fins de conformité aux obligations internationales du pays dans le domaine de l'environnement, de la santé publique et de la propriété intellectuelle, ou aux dispositions d'accords bilatéraux (tableau III.5). La Thaïlande interdit l'exportation de contrefaçons et de produits contrevenant au droit d'auteur. Les exportations de sable naturel sont interdites afin que soient préservées les ressources nationales. Des prohibitions à l'exportation sont imposées sur tous les types d'armes, les véhicules militaires, le matériel connexe et les pièces détachées à destination de certains pays, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Les autorités thaïlandaises ont indiqué que le régime de licences et de contingents d'exportation appliqué aux automobiles à destination du Taipei chinois avait pris fin pendant la période considérée.

81. Depuis le dernier examen, la Thaïlande a supprimé les licences d'exportation pour les chevaux, mules et ânes vivants. Le Ministère du commerce a aussi supprimé une procédure de licence d'exportation automatique concernant le mazout et les produits dérivés.⁵² Aucun changement important n'est intervenu dans le régime d'exportation de la Thaïlande depuis 2007. Les prescriptions relatives aux licences d'exportation applicables au riz, aux éléphants et au bois ont été maintenues pour des raisons de sécurité économique et pour la préservation des éléphants et des ressources forestières.⁵³

82. En vertu de la réglementation des changes, les recettes d'exportation d'un montant supérieur ou égal à l'équivalent de 50 000 dollars EU doivent être reçues en Thaïlande dès que le paiement est effectué et dans un délai de 360 jours après la date d'exportation. Les recettes doivent être converties en monnaie thaïlandaise ou déposées sur un compte en devises étrangères auprès d'une banque agréée en Thaïlande dans les 360 jours suivant la réception.⁵⁴

iv) Aides et incitations à l'exportation

83. En novembre 2007, la Thaïlande a informé le Comité SMC de l'OMC qu'elle avait mis fin à tous les programmes de subventions à l'exportation pour lesquels elle s'était vu accorder une

⁵¹ Outre le Ministère du commerce, les autres ministères exerçant un contrôle sur les exportations sont les Ministères de l'agriculture, de la défense, des finances, de l'industrie, de la santé publique et des sciences et technologies.

⁵² APEC (2010), Chapitre 2 (mesures non tarifaires).

⁵³ Notification du Ministère du commerce B.E. 2549 (2006) relative aux exportations de riz, d'éléphants et de bois.

⁵⁴ Renseignements en ligne de la Banque de Thaïlande. Adresse consultée: <http://www.bot.or.th/English/ForeignExchangeRegulations/FXRegulation/Pages/ExchangeControlLaw.aspx> [2 février 2011].

prorogation de la période de transition pour l'élimination des subventions à l'exportation.⁵⁵ Il a été mis fin aux subventions à l'exportation prévues par le Programme de diversification des marchés d'exportation le 31 décembre 2003; les prescriptions applicables aux zones franches industrielles prévues par l'Office thaïlandais des sites industriels (IEAT) ont été supprimées le 1^{er} janvier 2003⁵⁶, et les subventions à l'exportation des quatre derniers projets d'investissement du Programme du Conseil des investissements l'ont été en 2006.⁵⁷

84. La Thaïlande applique plusieurs programmes visant à promouvoir et faciliter les exportations qui prévoient des entrepôts en douane, des ristournes de droits et d'autres dispositifs de remise de droits et taxes, ainsi que des privilèges fiscaux et non fiscaux prévus par la Loi (n° 4) B.E. 2550 (2007) sur l'Office des sites industriels de Thaïlande et le système des zones franches.

85. Les marchandises peuvent être importées dans un entrepôt sous douane sans paiement des droits et taxes sur les importations et les exportations si elles doivent être utilisées dans un processus de production pour l'exportation ou si elles sont elles-mêmes réexportées. La Loi douanière prévoit plusieurs types d'entrepôts sous douane; dans les entrepôts de type industriel, les marchandises importées doivent être entreposées et utilisées dans un délai de deux ans à compter de la date d'importation.⁵⁸ Si les marchandises importées quittent l'entrepôt en douane pour être consommées dans le pays, elles sont soumises aux droits et taxes applicables aux importations.

86. L'article 19*bis* de la Loi douanière (n° 9) B.E. 2482 (1939) prévoit un régime de ristourne des droits selon lequel les exportateurs peuvent obtenir le remboursement des droits d'importation payés sur des matières premières servant à la production, au mélange, au montage ou à l'emballage de marchandises et exportées dans un délai d'un an. Les demandes de ristourne doivent être présentées dans les six mois suivant la date d'exportation. Les machines, l'outillage, les moules et les combustibles destinés à la fabrication ne peuvent faire l'objet d'une ristourne de droits. Les autorités ont indiqué que les remboursements de droits prévus par ce régime se sont élevés à l'équivalent de 273,5 millions de dollars en 2007, 372,7 millions de dollars en 2008, 438,4 millions de dollars en 2009 et 420,7 millions de dollars en 2010.

87. Selon la Loi B.E. 2524 (1981) sur la compensation des taxes et droits de douane perçus sur les marchandises d'exportation produites dans le Royaume, les biens exportés fabriqués en Thaïlande ouvrent droit à un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour payer les taxes et les droits. La compensation des droits et taxes est établie selon un pourcentage fixe de la valeur f.a.b. et calculée en fonction de la proportion de matières premières et d'intrants utilisés pour la production (conformément au tableau des entrées-sorties du NESDB) et du taux moyen de droit qui leur est applicable. Afin de réduire les risques de surcompensation ou de sous-compensation, le taux de compensation est régulièrement ajusté pour tenir compte du rapport intrants/production et des taux de droit applicables

⁵⁵ Document OMC G/SCM/N/155/THA du 12 novembre 2007.

⁵⁶ Documents OMC G/SCM/N/123/THA et G/SCM/N/128/THA du 23 juin 2005.

⁵⁷ Document OMC G/SCM/N/155/THA du 12 novembre 2007.

⁵⁸ Dans les entrepôts en douane destinés à la réparation et à la construction navales, les matériaux, pièces et accessoires peuvent être entreposés pendant trois ans après l'importation; dans les entrepôts destinés au stockage de pétrole, le pétrole peut être entreposé pendant six mois au maximum; dans les entrepôts de stockage de marchandises destinées aux boutiques de vente hors taxes, la durée d'entreposage est limitée à deux ans à partir de l'importation, et peut être prolongée au besoin; dans les entrepôts à caractère général, les marchandises peuvent être entreposées pour une durée de deux ans à partir de la date d'importation, susceptible d'être prolongée d'un an en cas de nécessité (dans les cas de force majeure, par exemple, ou lorsque l'importateur connaît des difficultés économiques provoquant des retards). Pour connaître les critères et conditions relatifs aux entrepôts sous douane, se reporter aux renseignements en ligne des douanes. Adresse consultée: <http://www.customs.go.th/Customs-Eng/Bonded/Bonded.jsp?menuNme=FreeZone>.

aux intrants. Les articles qui n'ouvrent pas droit à un crédit d'impôt sont les ressources minérales, les marchandises soumises à des droits ou prélèvements à l'exportation, les marchandises exportées comme échantillons et autres marchandises déclarées non admissibles par le Comité chargé de la compensation des taxes et droits perçus sur les marchandises d'exportation produites dans le Royaume. Selon les autorités, ce programme vise à faciliter la compensation des taxes, et celle-ci doit être conforme aux critères et conditions prescrits par la Loi de 1981. Les autorités ont aussi indiqué que les taux de compensation allaient de 0,01% à 3,86% en 2009.

88. La loi B.E. 2522 (1979) sur l'Office thaïlandais des sites industriels (IEAT) a été modifiée et repromulguée sous le titre de Loi (n° 4) B.E. 2550 (2007) sur l'Office thaïlandais des sites industriels.⁵⁹ Cette loi de 2007 établit, à la place du régime des zones franches industrielles, un régime préférentiel I-EA-T distinguant deux types de zones, les zones industrielles générales et les zones franches I-EA-T.

89. L'investissement dans les zones franches I-EA-T donne droit à des privilèges fiscaux et non fiscaux. Les privilèges fiscaux comprennent l'exemption des droits d'importation, de TVA et de droit d'accise sur les matériaux de construction pour les usines, les machines, l'équipement, les pièces et les matières premières nécessaires à la production de marchandises ou à des usages commerciaux, ainsi que l'exemption des droits et taxes d'exportation. Il n'y a aucune condition d'exportation à remplir pour pouvoir bénéficier de ces avantages. Les privilèges non fiscaux accordés aux investisseurs des zones franches I-EA-T sont le droit de posséder des terrains pour leurs activités, de faire venir des techniciens et experts étrangers avec leur famille, de rapatrier des devises étrangères et le droit d'introduire dans la zone franche des fournitures ou des matières premières pour la production sans être soumis aux permis d'importation, aux contrôles du respect des normes et aux contrôles de qualité ou à d'autres contrôles que ceux prévus par la Loi douanière.⁶⁰ La Loi de 2007 sur l'IEAT prévoit un allègement fiscal pour les marchandises provenant des zones franches I-EA-T vendues sur le marché local; les matières premières et les pièces produites localement ne sont pas soumises aux taxes et droits.⁶¹

90. En 2010, les exportations à partir des zones franches I-EA-T s'élevaient à 246 milliards de baht, soit 6,3% des exportations totales de marchandises (contre 5,2% en 2007).⁶² Les principales exportations sont le matériel électronique et électrique, les machines et pièces détachées et les véhicules à moteur (tableau III.6).

⁵⁹ Document OMC G/SCM/N/186/THA du 12 novembre 2009.

⁶⁰ Renseignements en ligne du Département des douanes thaïlandaises. Adresse consultée: http://www.customsclinic.org/index.php?option=com_content&view=article&id=399&Itemid=367&lang=en [7 février 2011].

⁶¹ Renseignements en ligne du Département des douanes thaïlandaises. Adresse consultée: http://www.customsclinic.org/index.php?option=com_content&view=article&id=399&Itemid=367&lang=en [7 février 2011].

⁶² Renseignements communiqués par l'Office thaïlandais des sites industriels. Voir également Office thaïlandais des sites industriels (2009).

Tableau III.6
Classement des dix premiers produits d'exportation des zones franches I-EA-T (2010)

Type d'activité	Valeur des exportations (millions de baht)
1. Matériel électronique	58 319,391
2. Machines et pièces détachées	56 748,734
3. Véhicules à moteur	35 535,594
4. Matériel électrique	18 574,960
5. Caoutchouc et matières plastiques	11 867,421
6. Instruments de laboratoire	6 979,477
7. Produits chimiques	6 192,656
8. Produits cosmétiques	5 825,014
9- Pétrole	5 525,290
10. Acier	5 275,040

Source: Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises.

91. Le programme des zones franches, mis en place par le Département des douanes en 2000 pour promouvoir les exportations et les investissements dans ces zones, est toujours en vigueur. Les marchandises importées et introduites dans une zone franche pour des activités industrielles ou commerciales sont exemptées de droits d'importation, de TVA et de droit d'accise ainsi que de droits d'exportation sur les réexportations, du droit sur les déchets et rebuts et perte de rendement, ainsi que des prescriptions de contrôle de respect des normes et de contrôle de qualité; elles peuvent aussi bénéficier de programmes de remboursement ou d'exemptions des taxes à l'exportation.⁶³ Il existe actuellement 62 zones franches en Thaïlande.

v) Financement et assurance des exportations

92. La Banque d'export-import de Thaïlande (EXIM Bank), banque d'État, fournit toutes sortes de crédits et d'assurances pour promouvoir les exportations de biens et de services, ainsi que des investissements dans le pays et à l'étranger, afin d'élargir l'assise commerciale de la Thaïlande. Les facilités comprennent le crédit d'exploitation⁶⁴, les prêts à moyen terme, le financement de projets à l'étranger, l'assurance-crédit à l'exportation, l'évaluation des risques acheteur/banque, le crédit à l'acheteur et l'assurance à l'exportation.⁶⁵ Selon les autorités, l'EXIM Bank détient environ 1% du marché du financement des exportations et opère dans un environnement très compétitif avec les banques commerciales. Étant obligée de générer ses propres fonds, l'EXIM Bank offre ses crédits et ses assurances aux prix du marché en fonction des risques, pour s'assurer de pouvoir réaliser des bénéfices.

93. L'EXIM Bank accorde des crédits à court, à moyen et à long terme en Thaïlande et à l'étranger, en monnaie locale et en devises. Le crédit à l'exportation est accordé avant ou après expédition. La durée des prêts est fonction du type de produit: pour les prêts avant expédition, elle ne dépasse généralement pas 120 jours, mais des prêts à plus long terme, de deux à sept ans, sont

⁶³ Pour plus de détails sur le régime des zones franches, voir les renseignements en ligne du Département des douanes. Adresse consultée: http://www.customsclinic.org/index.php?option=com_content&view=article&id=155&Itemid=202&lang=en.

⁶⁴ Le financement du fonds de roulement comprend toutes sortes de modalités telles que le crédit avant expédition, le crédit exprès à l'exportation, le crédit avant expédition pour les petites et moyennes entreprises, le financement de la production à l'exportation, le crédit au conditionnement, l'assurance-crédit à l'exportation.

⁶⁵ Pour les conditions d'utilisation et d'accès à ces programmes, voir les renseignements en ligne de l'EXIM Bank. Adresse consultée: <http://www.exim.go.th>.

consentis. Aux termes de la Loi B.E. 2536 (1993) sur l'EXIM Bank de Thaïlande, toute perte importante encourue par la Banque du fait de ses opérations d'assurance-crédit à l'exportation ou d'opérations commerciales réalisées conformément aux politiques publiques ou aux résolutions du Cabinet doit être compensée par le Ministère des finances au moyen de fonds pris sur le budget annuel de l'État.⁶⁶ Les autorités indiquent que la compensation ne couvre que les pertes sévères dues à des opérations spécifiques réalisées avec l'accord du gouvernement et que ce cas ne s'est jamais présenté. L'EXIM Bank est placée sous la supervision du Ministère des finances.

94. L'EXIM Bank propose plusieurs types d'assurance-crédit à l'exportation couvrant les risques commerciaux et politiques (mais non les fluctuations de change). C'est le seul établissement financier fournissant de l'assurance à court terme. En février 2008, l'EXIM Bank a lancé son assurance-crédit à l'exportation Exim Flexi qui propose des primes moins élevées et un délai d'approbation plus court pour une couverture des pertes allant jusqu'à 90%. En mars 2009, elle a aussi lancé une formule d'assurance-crédit à l'exportation à prime réduite, EXIM 4 SMEs, qui s'adresse aux petites et moyennes entreprises dont les ventes à l'exportation ne dépassent pas 100 millions de baht par an. En septembre de la même année, elle s'est associée à la Société de garantie de crédit pour les petites entreprises (SBCG) pour créer un système fournissant des garanties contre les prêts improductifs. Ce système permet à l'EXIM Bank d'augmenter ses crédits aux PME exportatrices sans que le nantissement requis ne dépasse 30% de la ligne de crédit.⁶⁷ Une formule de crédit à l'exportation assorti d'une assurance-crédit exonérée de prime est offerte aux exportateurs de marchandises destinées au marché de l'ASEAN et à ceux de la Chine, du Japon, de la République de Corée, de l'Inde, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.⁶⁸

95. L'EXIM Bank gérait auparavant le dispositif de financement de la marine marchande qui servait à financer les opérations d'achat et de rénovation de navires. Ce programme, notifié au Comité SMC de l'OMC⁶⁹, a pris fin en 2008.

96. Fin 2010, les prêts approuvés par l'EXIM Bank atteignaient, en valeur cumulée, 159,4 milliards de baht, et l'assurance-crédit à l'exportation et l'assurance des investissements 18,3 milliards de baht. L'encours des prêts était de 56,5 milliards de baht, et celui de l'assurance-crédit à l'exportation et de la garantie des investissements de 33,3 milliards de baht. Le bénéfice net réalisé par la banque en 2010 était de 145 millions de baht et ses actifs totaux de 67,9 milliards.⁷⁰ Pendant la période considérée, la banque a continué de développer son réseau national et international avec d'autres établissements financiers dans le but de promouvoir les exportations et les investissements thaïlandais.

4) AUTRES MESURES AFFECTANT LES INVESTISSEMENTS ET LE COMMERCE

i) Fiscalité

97. En 2009/10, les taxes représentaient environ 1 614 milliards de baht, soit 79% de l'ensemble des recettes publiques. Le Code des impôts contient pratiquement toutes les dispositions légales régissant l'impôt en Thaïlande et, dans la plupart des cas, c'est le Département des recettes publiques qui est chargé de l'application de la loi et de la collecte de l'impôt. Les principales exceptions sont le

⁶⁶ Articles 23 et 24 de la Loi B.E. 2536 (1993) sur l'EXIM Bank de Thaïlande.

⁶⁷ EXIM Bank of Thailand (2009).

⁶⁸ Pour les conditions applicables à cette formule, voir les renseignements en ligne de l'EXIM Bank. Adresse consultée: <http://www.exim.go.th/en/services/asianPlus6.aspx>.

⁶⁹ Document OMC G/SCM/N/155/THA, du 12 novembre 2007.

⁷⁰ Renseignements fournis par EXIM Bank. Voir également EXIM Bank of Thailand (2009).

droit d'accise, qui est perçu par le Département de l'accise, les droits de douane, par le Département des douanes, et les taxes locales, qui sont perçues par l'administration locale. Le Bureau de la politique fiscale, au Ministère des finances, se charge de l'élaboration des politiques. En 2001, le Département des recettes publiques a lancé le système électronique qui permet désormais aux contribuables thaïlandais de déclarer leurs revenus et de payer leurs impôts via Internet.⁷¹

a) Fiscalité directe

98. Les impôts directs sur les revenus des personnes physiques et les bénéfices des sociétés représentent autour de 42% de l'ensemble des recettes fiscales (tableau III.7).

Tableau III.7
Recettes fiscales du gouvernement central, par source (2005/06 à 2009/10)
(en millions de baht)

	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10 ^a
Recettes fiscales totales	1 317 277	1 374 438	1 493 384	1 370 973	1 613 942
Impôts sur les revenus et les bénéfices	576 667	614 883	712 742	638 396	682 860
Personnes physiques	159 347	177 205	187 471	177 896	187 687
Sociétés et autres entreprises	417 321	437 678	525 271	460 500	495 173
Taxes sur les biens et services	633 065	659 708	674 131	645 395	826 756
Taxes générales sur les biens et services	310 078	288 073	332 392	277 242	346 874
Taxe sur la valeur ajoutée	279 566	288 073	332 392	277 242	346 874
Taxes sur la vente	30 512				
Droit d'accise	297 702	326 984	308 517	338 262	448 282
Bénéfices des monopoles fiscaux	5 835	8 210	6 095	10 170	4 879
Taxes sur certains services	16 297	34 085	24 831	17 549	22 397
Taxes d'usage ou d'autorisation d'usage de marchandises	3 154	2 355	2 173	4 323
Taxes sur le commerce international	97 845	91 605	96 537	76 882	92 843
Droits d'importation	93 748	87 440	96 041	76 482	92 675
Droits d'exportation	3 880	4 164	497	400	168
Autres taxes	9 551	8 243	9 974	10 300	11 484

a Chiffres provisoires.

Source: Renseignements en ligne du Ministère des finances. Adresse consultée: http://dw.mof.go.th/foc/gfs/database/C1_CentralGovernments.html [mai 2011].

99. L'impôt sur les revenus des personnes physiques est levé auprès des particuliers, des sociétés en nom collectif et des successions indivises. Il frappe les revenus réguliers, y compris les dividendes, intérêts des dépôts dans les banques de Thaïlande, participations aux bénéfices, plus-values de cessions mobilières, loyers, contrats, etc. De nombreuses déductions et abattements sont prévus et l'impôt s'applique à des taux progressifs allant jusqu'à 37% pour les revenus annuels (après déductions et abattements) supérieurs à 4 millions de baht. Les revenus des dividendes et intérêts des emprunts de l'État ou d'établissements financiers désignés par la loi qui accordent des prêts pour promouvoir l'agriculture, le commerce ou l'industrie sont déductibles du calcul de l'impôt sur le revenu à condition d'avoir donné lieu à un prélèvement à la source.⁷²

⁷¹ Département des recettes publiques (2010).

⁷² Pour plus de détails sur l'impôt sur les revenus des personnes physiques, voir les renseignements en ligne du Département des recettes publiques. Adresse consultée: <http://www.rd.go.th/publish/6045.0.html> [mai 2011].

100. L'impôt sur les bénéfices est levé sur les bénéfices nets dégagés par les sociétés thaïlandaises au niveau mondial et, sauf quelques exceptions, sur les bénéfices nets des activités en Thaïlande des sociétés étrangères. Plusieurs abattements exceptionnels sont appliqués pour calculer le bénéfice imposable, notamment un abattement de 200% des dépenses de recherche et développement, de formation professionnelle ou d'équipement pour les personnes handicapées. À cela s'ajoute une déduction de 40% pour l'équipement initial des petites et moyennes entreprises en machines et matériel informatique. Le taux de l'impôt varie de 10 à 30% selon la taille de la société et selon qu'elle est cotée en bourse ou au nouveau marché.⁷³ Les bénéfices nets des activités pétrolières sont imposés au taux de 50%.

101. Les sociétés étrangères travaillant dans le transport international ou recevant des revenus en provenance de Thaïlande sans y exercer d'activités paient l'impôt au taux de 3% sur leurs recettes brutes, et les sociétés étrangères transférant des bénéfices hors du pays paient l'impôt au taux de 10% sur les sommes transférées.⁷⁴

102. L'impôt sur les activités économiques spécifiques (SBT) s'applique à certaines activités exonérées de TVA telles que la banque, l'assurance-vie, l'immobilier, le prêt sur gage et les accords de réméré. L'impôt s'applique au revenu total de ces activités au taux de 2,5% ou 3% selon l'activité.⁷⁵

b) Impôts indirects

Droits d'accise

103. Les droits d'accise sont une source importante de recettes pour l'État qui représente plus du quart de la ponction fiscale totale. Les marchandises soumises aux droits d'accise sont très nombreuses et ressortissent à 22 catégories différentes qui vont des services de télécommunication et des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, à l'alcool, aux cigarettes, aux voitures et aux motos.

104. Le taux des droits d'accise varie d'un produit à l'autre et peut être *ad valorem*, spécifique ou le taux le plus élevé de ces deux droits. Les taux *ad valorem* atteignent 90% (cigarettes).⁷⁶ Les droits d'accise sur les voitures dépendent de plusieurs facteurs tels que la cylindrée, la puissance du moteur et le type de carburant. Les droits d'accise *ad valorem* sont établis sur la valeur c.a.f. des importations majorée des droits d'importation et des frais accessoires. Les droits d'accise sur la production intérieure sont établis sur le prix sortie usine des marchandises ou sur les recettes brutes du service.

105. Il semblerait que des produits similaires soient parfois soumis à des droits d'accise différents comme certains alcools distillés ("alcools spéciaux"), soumis à des droits d'accise de 400 baht par litre d'alcool pur, tandis que des mélanges d'alcool sont taxés à 300 baht et les alcools blancs à 120 baht

⁷³ Pour plus de détails sur l'impôt sur les bénéfices des sociétés, voir les renseignements en ligne du Département des recettes publiques. Adresse consultée: <http://www.rd.go.th/publish/6044.0.html> [mai 2011].

⁷⁴ Oxford Business Group (2011), page 241; articles 67 et 70 du Code des impôts.

⁷⁵ Pour plus de détails sur l'impôt sur les activités économiques spécifiques, voir les renseignements en ligne du Département des recettes publiques. Adresse consultée: <http://www.rd.go.th/publish/6042.0.html> [mai 2011].

⁷⁶ Pour connaître les différents taux des droits d'accise, voir les renseignements en ligne du Département des accises (en thaï). Adresse consultée: www.excise.go.th; pour certains produits, voir aussi (en anglais) les informations en ligne du Conseil thaïlandais des investissements. Adresse consultée: http://www.boi.go.th/english/how/tax_rates_and_double_taxation_agreements.asp [mai 2011].

par litre d'alcool pur. Toutefois, les autorités thaïlandaises disent qu'elles vont réformer les droits sur les boissons alcoolisées pour offrir plus de transparence et d'équité.

Taxe sur la valeur ajoutée

106. La taxe sur la valeur ajoutée représente plus du quart des recettes fiscales totales. La TVA s'applique au taux normal de 7% à tous les biens et services, à l'exception des livres, de l'éducation, des hôpitaux, des produits agricoles non transformés, des engrais, des aliments pour animaux, des pesticides et de certains autres biens et services à caractère social, qui en sont exemptés. Sont aussi exonérées les petites entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,8 million de baht, les marchandises exonérées de droits d'importation et les importations destinées à la réexportation. La TVA sur les importations est calculée sur le prix c.a.f. majoré du droit d'importation, du droit d'accise et des autres taxes et frais (le cas échéant). Le taux de TVA est nul sur les exportations de biens et de services, les avions et navires de transport international et sur la fourniture de biens et de services entre entrepôts sous douane ou entreprises situées dans des zones franches (section 3)).⁷⁷

107. Des disparités ont été relevées dans l'application de la TVA aux cigarettes importées et à celles fabriquées dans le pays, et les cigarettes importées sont plus lourdement taxées.⁷⁸

c) Le paiement des impôts

108. En plus de l'impôt sur les revenus ou les bénéfices, des droits d'accise et de la taxe sur la valeur ajoutée, les sociétés et les particuliers peuvent aussi être redevables de droits de timbre et de taxes locales. Bien que les taux d'imposition ne soient souvent pas particulièrement élevés, remplir les formulaires et calculer l'impôt dû prend beaucoup de temps en raison de la complexité de la structure des taxes, surtout dans le cas des droits d'accise. Des rapports indiquent qu'il fallait, en 2010, 264 heures pour préparer et déposer les formulaires et payer les impôts et taxes, soit beaucoup plus qu'il n'en fallait en moyenne dans la région Asie orientale-Pacifique (218 heures), ce qui vaut à la Thaïlande de ne se classer qu'à la 91^e place parmi les 183 économies.⁷⁹ Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, des efforts considérables ont été faits pour simplifier et faciliter le calcul de l'impôt, le dépôt des déclarations et le paiement, et de nombreux documents peuvent être obtenus et remplis en ligne.

ii) Incitations à l'investissement

109. Aucun changement important n'est intervenu dans l'éventail des mesures d'incitation offertes aux investisseurs. La plupart sont liées à la fiscalité, mais plusieurs garanties juridiques et autres dispositions ont été mises en place pour favoriser les investissements. Les mesures autres que fiscales comprennent l'autorisation de posséder des terrains et de transférer de l'argent hors de Thaïlande. Malgré la diversité des incitations, la Thaïlande continue d'appliquer des restrictions en ce qui concerne la participation étrangère au capital des entreprises, en particulier dans les projets d'agriculture, d'élevage, de pêche, de prospection de minéraux et d'activités minières, ainsi que dans certains services de télécommunication et services financiers (chapitre IV.4), les transactions

⁷⁷ Renseignements en ligne du Département des recettes publiques. Adresse consultée: <http://www.rd.go.th/publish/6043.0.html> [mai 2011].

⁷⁸ Documents DS371/* de l'OMC, rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel "Thaïlande – Mesures douanières et fiscales visant les cigarettes en provenance des Philippines".

⁷⁹ Renseignements en ligne du Groupe Banque mondiale "Doing Business". Adresse consultée: <http://français.doingbusiness.org/> [mai 2011].

foncières, les médias et le commerce des antiquités. Dans ces activités, au moins 51% du capital enregistré doit être aux mains de ressortissants thaïlandais.

110. Comme cela a été notifié au Comité des subventions et mesures compensatoires de l'OMC⁸⁰, la base législative de la politique thaïlandaise de promotion des investissements est la Loi B.E. 2520 (1977) sur la promotion des investissements, modifiée (n° 2) B.E. 2534 (1991) et (n° 3) B.E. 2544 (2001).⁸¹

111. En novembre 2009, le Conseil des investissements (BOI) a ouvert le centre de formalités à guichet unique rassemblant tous les services de l'État chargés de délivrer les permis et licences nécessaires pour créer une entreprise et réaliser des investissements en Thaïlande. Pour bénéficier des incitations fiscales du BOI, les projets doivent satisfaire aux critères suivants:

- utiliser des composants à valeur ajoutée d'au moins 20% du chiffre d'affaires, sauf pour la fabrication de matériel électronique et pour les projets agricoles;
- présenter un ratio d'endettement qui ne soit pas supérieur à trois dans le cas des nouveaux projets; les projets d'expansion sont examinés cas par cas;
- n'installer que des machines neuves; les machines d'occasion ne peuvent être utilisées que si elles sont certifiées fiables et approuvées par le BOI;
- assurer la protection de l'environnement; et
- soumettre au BOI, pour approbation, une étude de faisabilité dans le cas des projets dont le capital investi est supérieur à 80 millions de baht.

112. Les avantages accordés pour les projets d'investissement dépendent de la région et du lieu d'implantation du projet. Dans tous les cas, les projets approuvés bénéficient d'une exemption des droits applicables aux importations de matières premières et de marchandises essentielles pour la fabrication des produits exportés pendant cinq ans. À cela s'ajoutent:

- a) pour les projets de la zone 1, c'est-à-dire les régions les plus développées (Bangkok et les provinces limitrophes)⁸²:
- une réduction de 50% des droits d'importation sur les machines lorsque le taux de droit est supérieur à 10%; et
 - pour les projets implantés dans des zones industrielles ou des zones de promotion industrielle, l'exemption des droits, pendant deux ans, pour les investissements de plus de 10 millions de baht réalisés dans une zone industrielle, ou pendant trois ans lorsque le projet reçoit la certification ISO 9000 ou 14000 dans les deux ans de sa création;
- b) pour les projets de la zone 2, c'est-à-dire les provinces entourant la zone 1 plus Phuket au sud⁸³:

⁸⁰ Document OMC G/SCM/N/186/THA, du 12 novembre 2009, pages 3 et 4.

⁸¹ Pour la version codifiée (en anglais) voir les renseignements en ligne du BOI. Adresse consultée: http://www.boi.go.th/english/download/boi_forms/proact_eng.pdf [mai 2011].

⁸² Bangkok, Nakhon Pathom, Nonthaburi, Pathum Thani, Samut Prakan, et Samut Sakhon.

- une réduction de 50% des droits d'importation sur les machines lorsque le taux des droits est supérieur à 10% ou, pour les projets implantés dans des zones industrielles ou des zones de promotion industrielle, l'exemption des droits;
 - une exemption de l'impôt sur les bénéfices pendant trois ans, ou pendant six ans pour les projets implantés dans des zones industrielles ou les zones de promotion industrielle et comportant un investissement de plus de 10 millions de baht dans une zone industrielle, ou pendant sept ans si le projet reçoit la certification ISO 9000 ou 14000 dans les deux ans de sa création;
- c) pour les projets de la zone 3, c'est-à-dire le reste du pays:
- une exemption de l'impôt sur les bénéfices de sept ans pour les projets comportant un investissement d'au moins 10 millions de baht ou de huit ans si le projet reçoit la certification ISO 9000 ou 14000 dans les deux ans de sa création;
 - un abattement supplémentaire de 25% sur les dépenses d'infrastructure ou de construction pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans;
 - une réduction de 50% de l'impôt sur les bénéfices pendant les cinq années suivant l'exemption;
 - la possibilité de déduire des recettes le double des dépenses d'électricité et d'eau pendant dix ans à compter de la date des premières recettes;
 - une réduction, pendant cinq ans, de 75% des droits d'importation sur les matières premières et les marchandises essentielles à la production qui ne peuvent être acquises en Thaïlande et sont utilisées pour la fabrication de produits destinés au marché intérieur; et
 - dans certaines provinces de la zone 3, les projets bénéficient d'avantages supplémentaires tels que le doublement de l'abattement pour les dépenses de transport tandis que, dans d'autres provinces, les projets n'ouvrent pas droit à la réduction des droits d'importation pour les produits vendus sur le marché intérieur.

113. Les sociétés se voient accorder des avantages pour se réimplanter dans des zones moins développées ou entreprendre des activités spécifiques. En avril 2010, le BOI a annoncé la mise en place d'un ensemble de mesures fiscales d'incitation à l'investissement dans le développement durable applicables à l'ensemble du territoire à l'exception de Bangkok (Avis du BOI n° 2/2553). Les mesures sont semblables à celles offertes pour les projets d'investissement dans la zone 3 et concernent des activités très diverses telles que les biocarburants, l'économie d'énergie, les produits de haute technologie, le matériel agricole et la biotechnologie. Des incitations sont aussi offertes dans le cadre du programme de promotion des compétences, des technologies et de l'innovation (STI) (Avis du BOI n° 3/2549, 6/2552 et 11/2552), et de promotion de la coopération pour la recherche et développement entre le secteur des entreprises et l'enseignement (avis n° 1/2550).⁸⁴

⁸³ Ang Thong, Ayutthaya, Chachoengsao, Chon Buri, Kanchanaburi, Nakorn Nayok, Ratchaburi, Samut Songkhram, Saraburi, Suphanburi, Phuket, et Rayong.

⁸⁴ Renseignements en ligne du BOI. Adresse consultée: http://www.boi.go.th/english/about/law_and_regulations.asp [mai 2011].

114. Les autorités estiment qu'il est difficile de quantifier les recettes fiscales sacrifiées pour les investissements approuvés par le BOI et ne sont pas en mesure d'en donner une estimation.

115. Les investissements étrangers en Thaïlande ont fortement diminué en 2009 après les crises financières mondiales. Toutefois, en dépit des troubles, ils ont repris en 2010 mais sont restés largement inférieurs, en valeur, à leur niveau de 2007 (tableau III.8). En septembre 2009, à la suite d'une décision du tribunal administratif, plusieurs projets de la zone industrielle de Map Ta Phut ont été suspendus parce que les études sanitaires et environnementales n'avaient pas été réalisées et qu'il n'y avait pas eu d'audition publique. La haute juridiction administrative a permis la reprise de tous les projets sauf deux en septembre 2010 et le gouvernement a décidé de mettre sur pied une autorité indépendante chargée de veiller aux effets sur la santé des projets d'investissement.⁸⁵

Tableau III.8
Investissements dans les projets approuvés par le BOI

	2007	2008	2009	2010
Total des investissements (nombre de projets)	1 342	1 253	1 003	1 566
Total des investissements (millions de baht)	744 491	499 727	281 385	491 279
Total des investissements étrangers (nombre de projets) ^a	836	838	614	856
Total des investissements étrangers en valeur (millions de baht)	505 612	351 142	142 077	279 233
- 100% étrangers (nombre de projets)	479	496	361	558
- 100% étrangers (millions de baht)	238 004	159 771	87 736	183 551
- Coentreprises (nombre de projets) ^b	357	342	253	298
- Coentreprises (millions de baht)	267 608	191 371	54 341	95 682
100% thaïlandais (nombre de projets)	452	400	344	629
100% thaïlandais (millions de baht)	220 369	133 408	73 697	156 741
Autres investissements (nombre de projets) ^c	54	15	45	81
Autres investissements (millions de baht)	18 510	15 177	65 611	55 305

Note: Les projets d'investissements étrangers sont les projets comportant au moins 10% de capital étranger. Les co-entreprises sont des projets réalisés conjointement par des investisseurs thaïlandais locaux et des partenaires étrangers avec au moins 10% de capitaux étrangers. Les autres investissements sont des projets réalisés conjointement par des investisseurs thaïlandais locaux et des partenaires étrangers mais avec moins de 10% de capitaux étrangers.

Source: Bureau des affaires internationales du BOI.

116. Le BOI ne s'est jamais prévalu de l'article 49 ou 50 de la Loi sur la promotion des investissements, qui l'autorise à protéger les investissements de la concurrence étrangère en imposant des prélèvements supplémentaires à l'importation pouvant atteindre 50% des frais d'assurance et de transport pendant une période d'un an au maximum et, si cela n'est pas suffisant, en interdisant l'importation de produits similaires.

iii) Politique de la concurrence

117. Aucun changement important n'est intervenu dans la politique de la concurrence thaïlandaise depuis le dernier examen. La Loi B.E. 2542 (1999) sur la concurrence demeure l'instrument législatif régissant les pratiques contraires à la concurrence.⁸⁶ En outre, plusieurs autres lois influent sur la

⁸⁵ Economist Intelligence Unit (2010), p. 24.

⁸⁶ Une traduction provisoire en anglais est disponible au Département du commerce intérieur. Adresse consultée: <http://www.dit.go.th/diteng/contentmain.asp?deptid=&catid=108> [mai 2011].

concurrence en cherchant à protéger le consommateur ou à modifier le comportement des entreprises et leurs relations:

- La Loi B.E. 2540 (1997) sur les clauses contractuelles abusives, qui constitue la base juridique sur laquelle s'appuient les tribunaux pour déterminer si les clauses d'un contrat sont abusives et les habilite à intervenir en limitant ou annulant les clauses abusives⁸⁷;
- la Loi B.E. 2542 (1999) sur les prix des marchandises et des services, qui constitue le fondement juridique du contrôle des prix et proscriit certaines pratiques commerciales contraires au bon fonctionnement d'un marché libre (article iv));
- la Loi B.E. 2545 (2002) sur les ventes et la commercialisation directes, entrée en vigueur en 2007, régit les ventes directes par Internet⁸⁸; et
- la Loi B.E. 2551 (2008) sur la responsabilité en cas de dommages résultant de produits dangereux, qui a créé des juridictions pour les consommateurs, rend les producteurs et importateurs responsables de la vente de produits dangereux et leur impute la charge de la preuve plutôt qu'aux consommateurs.⁸⁹

118. La Loi sur la concurrence est appliquée par le Bureau de la Commission de la concurrence, qui fait partie du Département du commerce intérieur au Ministère du commerce. La Commission est présidée par le Ministre du commerce et comprend des représentants du Ministère du commerce et du Ministère des finances et d'autres membres nommés par le Conseil des ministres. La Loi sur la concurrence ne s'applique pas à l'administration centrale, provinciale ou locale, ni aux entreprises de commerce d'État, aux groupements d'agriculteurs, aux coopératives ou mutuelles ou aux entreprises exemptées par arrêté ministériel. Elle bannit plusieurs types de comportements anticoncurrentiels, à savoir:

- l'abus de position dominante: fixation de prix d'achat ou de vente, ventes ou achats soumis à des conditions ou des restrictions, restriction de l'approvisionnement en marchandises ou en services. En février 2007, la Commission a défini la position dominante comme étant le fait de détenir une part du marché supérieure à 50% pendant 12 mois, trois sociétés se partageant plus de 75% du marché avec au moins 10% chacune⁹⁰;
- les fusions pouvant entraîner une position de monopole ou fausser la concurrence;
- les accords entre entreprises qui créent un monopole de fait ou qui réduisent ou limitent la concurrence;
- les accords qui restreignent l'achat de marchandises ou de services à l'étranger; et
- les pratiques commerciales déloyales.

⁸⁷ Adresse consultée (en anglais): <http://www.coj.go.th/eng/LawsEng1/DE1.html> [mai 2011].

⁸⁸ Adresse consultée (en anglais): <http://www.thailawforum.com/database1/direct-sales-act.html> [mai 2011].

⁸⁹ Adresse consultée (en anglais): <http://www.thailawforum.com/database1/Thailand-Product-Liability-Act.html> [mai 2011].

⁹⁰ Bureau de la Commission du commerce (2007).

119. Depuis 1999, la Commission de la concurrence a été saisie de 77 plaintes et a rendu des décisions dans 66 cas (tableau III.9), dont les plus notables sont:

- allégation de prix excessifs pratiqués par un monopole de la télévision câblée pour laquelle la Commission a jugé qu'elle n'était pas compétente et a saisi l'Organisation des moyens de communication de masse de la Thaïlande;
- allégation de liens étroits entre des ventes de bière et d'un alcool fabriqué par le même producteur. La Commission a constaté une violation de la Loi sur la concurrence mais n'a pas engagé de poursuites, la position dominante ne lui ayant pas été notifiée;
- allégations de fournisseurs et de détaillants thaïlandais selon lesquelles des sociétés étrangères de commerce de détail useraient de pratiques commerciales déloyales telles que l'intégration obligatoire dans des programmes de prix promotionnels et l'application d'un traitement préférentiel aux produits de leurs propres marques. La plainte a eu pour résultat la publication, par la Commission, de Lignes directrices relatives aux pratiques commerciales déloyales dans le commerce de gros et de détail.⁹¹ Depuis fin juin 2011, le Sous-Comité d'enquête étudie, à la demande de la Commission, s'il y a lieu d'engager des poursuites judiciaires;
- allégation de concession exclusive sur le marché des motocycles concernant un constructeur étranger qui, détenant 80% du marché en Thaïlande, interdisait aux points de vente de vendre ou d'exposer d'autres marques. La Commission a jugé qu'il s'agissait d'une pratique commerciale déloyale parce que l'inégalité de poids dans la négociation en faveur du constructeur lui permettait d'imposer au détaillant des conditions qui restreignaient la concurrence.⁹²

Tableau III.9
Saisine de la Commission de la concurrence

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Abus de position dominante	1	2	3	2	3	0	0	0	3	0	1	0
Fusions et acquisitions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accords restrictifs	0	0	1	1	8	3	2	1	1	0	0	0
Pratiques commerciales déloyales	1	2	3	4	2	9	7	6	5	4	0	1

Source: Données communiquées par les autorités thaïlandaises.

120. Si la Commission constate qu'il y a eu violation de la Loi sur la concurrence, elle peut saisir le procureur qui ouvrira s'il y a lieu une procédure judiciaire; à la fin de juin 2011, une seule plainte avait été déférée au parquet.

121. Le non-respect de la Loi est passible d'amendes pouvant atteindre 6 millions de baht et de peines d'emprisonnement allant jusqu'à trois ans. Toutefois, un rapport indique que la Loi sur la concurrence aurait peu d'impact sur les pratiques commerciales en raison du manque de transparence dans l'administration de la loi et la répression des infractions, du large pouvoir discrétionnaire de la Commission, de l'opacité des règles d'application, de l'inefficacité de la structure et de la composition

⁹¹ Adresse consultée (en anglais): http://gis.dit.go.th/otcc/contentmain_en.asp?typeid=13 [mai 2011].

⁹² Nikomborirak (2008).

de la Commission.⁹³ Un autre rapport arrive à la même conclusion et évoque l'influence politique très forte qui s'exerce au sein de la Commission et son manque d'indépendance, puisqu'elle est présidée par un ministre et comprend des membres d'organisations professionnelles représentant plutôt les grandes entreprises.⁹⁴

122. Les autorités thaïlandaises ont dit avoir organisé plusieurs réunions avec les parties intéressées, dont le Conseil du commerce extérieur, la Fédération des industries thaïlandaises, des juristes, des universitaires et des consommateurs conformément aux Lignes directrices régionales pour la politique de la concurrence de l'ASEAN en vue d'une révision de la loi et de son application.

iv) Contrôle des prix

123. Aux termes de la Loi B.E. 2542 (1999) sur le prix des biens et des services, une Commission centrale des prix des biens et des services (CCP) a été créée au Département du commerce intérieur du Ministère du commerce. La Commission est présidée par le Ministre du commerce et composée de représentants du secteur privé et d'universitaires.⁹⁵ Elle est habilitée à prescrire quels biens et services doivent être soumis à un contrôle des prix et à fixer les modalités de contrôle de leur prix de vente et d'achat. Elle est tenue de veiller à ce que les approvisionnements de biens et de services soumis au contrôle des prix soient suffisants pour satisfaire la demande intérieure, d'étudier les plaintes concernant les pratiques déloyales en matière de prix, et d'édicter les procédures et conditions relatives à l'affichage du prix des biens et des services. Outre cette commission centrale, la Loi a créé des commissions provinciales chargées de régler les prix dans chaque province.

124. La CCP surveille les prix de 205 marchandises et 20 services répartis en trois catégories (tableau III.10): les biens et services sensibles dont les prix sont surveillés journalièrement parce qu'ils peuvent augmenter du jour au lendemain; les biens et services à surveiller en priorité, qui sont suivis deux fois par semaine; et les biens et services à surveiller, qui sont suivis deux fois par mois.

Tableau III.10
Produits et services soumis à une surveillance (octobre 2006)

Liste	Produits
Marchandises	
Produits sensibles	1. Essence, 2. Gazole, 3. Lait en poudre, 4. Lait frais, 5. Fils électriques
Surveillance prioritaire	1. Sucre, 2. Engrais, 3. Aliments pour animaux, 4. Pneus, 5. Ciment, 6. Acier galvanisé, 7. Barres d'acier, 8. Sections d'acier, 9. Tôles d'acier (laminées à chaud/à froid, et inoxydables)
Surveillance	1. Viande fraîche de poulet, 2. Œufs, 3. Œufs de cane, 4. Viande de bœuf, 5. Viande de porc, 6. Crevette tigrée, 7. Crevette blanche, 8. Maquereau trapu, 9. Loup, 10. Perche du Nil, 11. Maquereau trapu étuvé, 12. Épinard d'eau, 13. Brocoli chinois, 14. Coriandre, 15. Oignon vert, 16. Piment fort, 17. Citron, 18. Nouille, 19. Pé-tsai, 20. Chou, 21. Pak-choï, 22. Palourdes, 23. Riz, 24. Yogourt, 25. Lait de soja, 26. Lait concentré sucré, 27. Crème sucrée, 28. Café instantané, 29. Crème artificielle, 30. Glace, 31. Boissons sucrées sans alcool, 32. Eau de boisson, 33. Jus de fruits en conserve, 34. Thé instantané, 35. Café instantané, 36. Fruits sous emballage hermétique, 37. Légumes sous emballage hermétique, 38. Boisson chocolatée instantanée (liquide ou en poudre), 39. Sel, 40. Huile de cuisine, 41. Sauce de poisson, 42. Sauce de soja, 43. Vinaigre, 44. Sauce au soja, 45. Sauce à l'huître, 46. Sauce Ketchup, 47. Sauce de piments, 48. Sauce de piments aigre-douce, 49. Glutamate de sodium, 50. Farine, 51. Farine de manioc, 52. Nouilles fines sèches, 53. Nouilles de riz, 54. Aliments semi-instantanés, 55. Assaisonnement, 56. Aliments instantanés, 57. Poivre, 58. Sauce au soja, 59. Lait de noix de coco, 60. Lait pour le corps, 61. Mousse de

⁹³ Mayer Brown JSM (2010).

⁹⁴ Nikomborirak (2008).

⁹⁵ Une traduction provisoire en anglais est disponible au Département du commerce intérieur. Adresse consultée: <http://www.dit.go.th/diteng/contentmain.asp?depid=&catid=108> [mai 2011].

Liste	Produits
	lavage, 62. Savon, 63. Shampoing, 64. Après-shampoing, 65. Gel capillaire, 66. Teinture à cheveux, 67. Désodorisant, 68. Talc, 69. Détergent, 70. Détergent ménager, 71. Détachant, 72. Blanchissant, 73. Adoucissant, 74. Amidon pour empesage, 75. Détergent pour lave-vaisselle, 76. Produit de nettoyage des toilettes, 77. Produit de nettoyage des sols, 78. Produit de nettoyage des meubles, 79. Cirage à chaussures, 80. Pâte dentifrice, 81. Brosse à dents, 82. Serviettes hygiéniques, 83. Couches, 84. Coton-tige, 85. Piles (pour appareils électroniques), 86. Lames de rasoir, 87. Insecticides, 88. Pâte à papier, 89. Papier kraft, 90. Carton, 91. Papier d'imprimerie, 92. Papier d'épreuve, 93. Papier de toilette, 94. Cahier, 95. Ampoule électrique, 96. Sèche-cheveux, 97. Ventilateur électrique, 98. Cuiseur à riz, 99. Réfrigérateur, 100. Téléviseur, 101. Bouilloire électrique, 102. Moulin, 103. Fer à repasser, 104. Climatiseur, 105. Lave-linge, 106. Aspirateur, 107. Chauffe-eau, 108. Purificateur, 109. Lecteur de cassettes et de CD, 110. Four à micro-ondes, 111. Pompe, 112. Voiture de tourisme, 113. Utilitaire léger, 114. Motocyclette, 115. Bicyclette, 116. Filtre à huile, 117. Filtre à air, 118. Frein, 119. Pneu de motocyclette, 120. Pneu de bicyclette, 121. Batterie (de véhicule), 122. Film anti-UV, 123. Casque de moto, 124. Carrelage mural et de sol, 125. Tuiles, 126. Panneau de plâtre, 127. Panneau thermo-isolant, 128. Dallage de ciment, 129. Miroir, 130. Tubes en ciment, 131. Tubes en PVC, 132. Tubes en aluminium, 133. Aluminium extrudé, 134. Contreplaqué, 135. Clous, 136. Couleurs pour peinture, 137. Pierre, 138. Sable, 139. Briques, 140. Blocs légers, 141. Moellons, 142. Béton prêt à l'emploi, 143. Dallage en béton, 144. Citerne, 145. Citerne avec filtre à huile, 146. Lubrifiant, 147. Combustible de soute, 148. Carburant biodiesel, 149. Gaz ménager, 150. Gaz de pétrole liquéfié, 151. Bac en matière plastique, 152. Sac en matière plastique, 153. Sac de transport en matière plastique, 154. Sac à ordures, 155. Sac d'emballage en matière plastique, 156. Gaz naturel pour véhicules, 157. Antalgique, 158. Remède contre le rhume, 159. Antalgique musculaire, 160. Solution antiseptique, 161. Pansements adhésifs, 162. Coton, 163. Motoculteur, 164. Tracteur agricole, 165. Tondeuse à gazon, 166. Moissonneuse-batteuse, 167. Pompe à eau, 168. Pelle, 169. Houe, 170. Bêche, 171. Cisaille à gazon ou à haie, 172. Pesticides, 173. Pulvérisateur à pesticides, 174. Polystyrène pour emballage alimentaire, 175. Fer-blanc, 176. Fer non étamé, 177. Cartable, 178. Uniforme scolaire, 179. Chaussettes d'écolier, 180. Chaussures d'écolier, 181. Filtre à eau, 182. Casette, vidéocasette, disque compact, 183. Téléphone mobile, 184. Batterie de téléphone mobile, 185. Carte de rechargement, 186. Ornaments et lingots en or
Services	
Sensibles	Services de livraison (documents, colis, télécopie)
Surveillance prioritaire	Services de réparation
Surveillance	1. Billetterie, 2. Composition florale, 3. Horlogerie et cordonnerie, 4. Blanchisserie, 5. Coiffure, 6. Couture, 7. Électronique, eau et téléphone, 8. Photocopie, 9. Service de développement, 10. Service de stationnement, 11. Vidange de moteur, 12. Soins des animaux de compagnie, 13. Salle de sport, piscine, terrain de tennis et de badminton, 14. Coiffure pour hommes, 15. Casette, vidéocasette, disque compact, 16. Location d'appartements, hôtels et hébergement, 17. Prêt de livres

Source: Renseignements en ligne du Département du commerce intérieur. Adresse consultée: http://www.dit.go.th/uploadnew/2007118E367_200_items.pdf.

125. Du fait de la surveillance des variations de prix qu'elle assure, la CCP est habilitée, en vertu de la Loi sur le prix des biens et des services, à contrôler le prix des marchandises et des services. Selon les autorités, les contrôles ont pour objectif d'empêcher la fixation de prix abusifs et les pratiques commerciales déloyales. La Commission a établi trois listes de produits soumis à des contrôles de prix plus ou moins étroits: la liste des 39 marchandises et deux services contrôlés dont elle fixe le prix maximal⁹⁶; la liste des 205 marchandises et 20 services administrés, pour lesquels les fabricants doivent avoir l'accord de la Commission avant toute augmentation de prix ou l'informer au préalable de tout changement de prix; et la liste des 232 marchandises et 47 services dont les détaillants sont tenus d'afficher le prix.

⁹⁶ Les produits inclus dans la liste des biens et services contrôlés sont: la viande de porc, l'ail, le café instantané, le riz décortiqué, le lait concentré, le yogourt, le lait en poudre, le sucre, les huiles alimentaires, le pain, les conserves, le shampoing, les détergents, le détergent à vaisselle, le savon, les boîtes en carton, le papier d'imprimerie et le papier à écrire, le papier adhésif, les mouchoirs en papier, les batteries d'automobiles, les pneus de motocycles, les sièges de voiture, le ciment, les fils électriques, l'acier pour barres d'armature, le GPL, le mazout, les engrais, le maïs, le manioc, les aliments pour animaux, les produits phytosanitaires. Traduction des informations en lignes du Département du commerce intérieur "Liste des biens et des services pendant l'année 2553 de l'ère bouddhique". Adresse consultée: <http://www.dit.go.th/contentdetail.asp?typeid=9&catid=102&ID=2290> (<http://www.dit.go.th/contentdetail.asp?typeid=9&catid=%20102&ID=2290>) [juillet 2011].

126. La Commission est aussi habilitée à exiger des producteurs, distributeurs, acheteurs pour redistribution ou importateurs pour redistribution de biens ou de services qu'ils affichent le prix des biens et des services, et à prescrire les règles, procédures et conditions de cet affichage.

127. Il était écrit, dans le précédent rapport que, "d'une manière générale, la plupart des fabricants suivent les requêtes du DIT puisque celui-ci peut prendre des mesures juridiques ou administratives à l'encontre de ceux qui ne le font pas, et s'ils continuent de ne pas se conformer aux requêtes du DIT leurs produits seront reclassés dans la Liste des biens et services contrôlés, assujettis à des prescriptions plus strictes". Selon les autorités, les produits de la Liste des biens et services administrés peuvent être reclassés dans la Liste des biens et services contrôlés lorsque cela apparaît nécessaire en fonction des circonstances propres à chaque cas.

128. Le Ministère du commerce peut aussi demander aux fabricants et détaillants de geler ou de plafonner les prix volontairement. En février 2008, 300 producteurs de biens de consommation ont consenti à un gel des prix de six mois et, en décembre 2010, 200 fabricants ont accepté de geler les prix de vente au détail jusqu'à fin mars 2011.⁹⁷ Bien que ces mesures aient été facultatives, on a pu dire que la menace d'appliquer des contrôles des prix était utilisée pour pousser les producteurs à plafonner les prix de leur propre gré.⁹⁸

v) Marchés publics et opérations de compensation

a) Marchés publics

129. Pour l'instant, la Thaïlande n'est ni signataire, ni observateur de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics. Selon les autorités, elle envisage de devenir observateur dans un premier temps en vue d'une éventuelle adhésion à part entière.

130. Le fondement législatif des marchés publics thaïlandais consiste en plusieurs séries de règlements, y compris le Règlement B.E. 2535 (1992) du Bureau du Premier Ministre sur les marchés publics, qui a été modifié à sept fois, la dernière modification remontant à 2009. Les règlements forment la législation fondamentale qui régit les marchés passés par le gouvernement central et les organes administratifs des provinces. La modification de 2002 a apporté un certain nombre de changements – elle a en particulier permis la mise en œuvre d'un système d'enchères électroniques – tandis que la modification de 2009 a changé la composition des Comités des marchés publics; le Règlement B.E. 2549 (2006) du Bureau du Premier Ministre sur les marchés publics électroniques; le Règlement B.E. 2538 (1995) du Ministère de l'intérieur sur la passation des marchés pour les organisations administratives locales; les actes législatifs qui établissent les grandes entreprises d'État et d'autres entités publiques dotées de leurs propres règlements en matière d'achats; la Loi B.E. 2542 (1999) sur les infractions en matière d'appels d'offres publics, qui couvre à la fois le secteur privé et le secteur public; et le Comité de vérification du règlement B.E. 2544 (2001) sur les disciplines fiscales et budgétaires.

131. Plusieurs autres instruments juridiques contiennent des dispositions qui pourraient avoir une incidence sur les marchés publics, comme le Décret royal B.E. 2546 (2003) sur le bon gouvernement du secteur public, aux termes duquel les organismes publics doivent tenir compte de la qualité et des coûts d'entretien des marchandises et des services lors de l'adjudication. De même, la Loi organique B.E. 2542 (1999) et B.E. 2544 (2011) sur la lutte contre la corruption s'applique aux marchés publics,

⁹⁷ Economist Intelligence Unit (2010), page 82.

⁹⁸ *Business Report Thailand*, "A cap on controls", 14 mai 2011. Adresse consultée: <http://www.businessreportthailand.com/a-cap-on-controls-12802> [mai 2011].

et la Commission nationale de lutte contre la corruption peut instruire les plaintes pour corruption. En outre, certaines règles s'appliquent à tous les marchés publics, comme les résolutions du Conseil des ministres relatives aux préférences locales.⁹⁹

132. S'agissant des achats du gouvernement central, le Comité de gestion des marchés publics (qui se compose de représentants de divers organismes publics) est chargé de la surveillance du système, tandis que le Bureau de gestion des marchés publics, qui relève du Département du Contrôleur financier général au sein du Ministère des finances, est responsable de la mise en œuvre et de la réglementation courantes. Les autres organismes ayant pour mission d'administrer les marchés publics sont les suivants: le Bureau du budget (chargé de l'établissement, de l'exécution et de l'évaluation du budget); le Département du Contrôleur financier général (décaissements budgétaires); le Département des enquêtes spéciales (inspection de la procédure de passation des marchés); l'Office thaïlandais des normes industrielles (enregistrement des produits qui doivent être conformes à certaines normes industrielles pour bénéficier des marges de préférence); le Bureau de l'Auditeur général (audit des marchés publics); le Bureau de la Commission nationale de lutte contre la corruption (inspection de la procédure de passation des marchés publics); le Tribunal administratif (qui connaît des litiges administratifs portant sur les actes administratifs unilatéraux); et le Bureau de l'Ombudsman (un recours subsidiaire dans les plaintes et réclamations relatives aux offres).

133. Le Département de l'administration locale, qui relève du Ministère de l'intérieur, est chargé de surveiller les marchés passés par les administrations locales, tandis que le Bureau de la politique des entreprises publiques, qui relève du Ministère des finances, est chargé de la surveillance des marchés passés par les entreprises publiques.

134. Les autorités indiquent que les principes fondamentaux qui régissent les marchés publics restent l'ouverture, la transparence, l'équité, l'efficacité, l'obligation redditionnelle, l'optimisation des ressources, la participation du secteur privé et le développement de l'industrie locale.¹⁰⁰

135. Six principales méthodes de passation des marchés sont utilisées en Thaïlande. La méthode employée dépend de plusieurs facteurs, y compris la valeur du marché, l'entité contractante et l'urgence:

- accord de prix ou négociation pour les marchés inférieurs à 100 000 baht;
- demande de prix ou recherche de prix pour les marchés compris entre 100 000 et 2 millions de baht ;
- appel d'offres ouvert pour les marchés supérieurs à 2 millions de baht;
- appel d'offres électronique, également pour les marchés supérieurs à 2 millions de baht;
- méthodes spéciales utilisées par les organismes publics, qui sont décrites dans le Règlement B.E. 2538 (1995) sur les organisations administratives locales; et

⁹⁹ APEC (2010), chapitre 9.

¹⁰⁰ APEC (2010), chapitre 9.

- méthodes particulières pour les marchés supérieurs à 100 000 baht lorsque les autres méthodes ne sont pas adaptées, comme dans les cas de marchés de renouvellement, ou lorsqu'un retard peut créer des problèmes à l'organisme acheteur.

136. L'utilisation des différentes méthodes a changé ces dernières années: l'appel d'offres électronique est devenu plus courant tandis que la demande de prix et l'appel d'offres ouvert ont reculé (tableau III.11). En 2010, 40% de la valeur des marchés adjugés correspondait à des appels d'offres électroniques. Cependant, l'utilisation des différentes méthodes varie considérablement selon l'organisme public. Parmi les sept principaux organismes publics chargés de plus de 80% (soit 301 milliards de baht) de la valeur totale des marchés publics, le recours au système d'enchères électroniques s'échelonnait entre 54% de la valeur totale pour le Ministère des transports, et 19% pour le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, tandis que la négociation de prix variait de 41% pour le Ministère de la santé publique à 3,3% pour le Ministère de la défense.¹⁰¹

Tableau III.11
Marchés publics par méthode, 2005-2009
(% du prix)

	2005	2006	2007	2008	2009
Négociation	17,8	14,8	13,9	14,9	17,1
Demande de prix	21,5	16,1	13,9	12,0	12,0
Appel d'offres ouvert	30,7	26,9	16,8	10,7	9,4
Appel d'offres électronique	10,1	24,9	34,1	37,2	36,0
Méthodes spéciales	12,3	11,6	14,1	17,0	17,0
Méthodes particulières	7,6	5,8	7,2	8,2	8,6
Autres	0,0	5,8	7,1	6,2	6,1

Source: Khoman, S. (2010), *Thailand Public Procurement, Overview: Procurement Cases and Design Problems*, exposé présenté lors de l'Initiative de partenariat pour les marchés publics d'Asie du Pacifique, du 30 novembre au 1^{er} décembre 2010.

Tableau III.12
Marchés publics par organisme et par méthode, 2010
(millions de baht)

Organisme	Négociation	Demande de prix	Appel d'offres ouvert	Appel d'offres électronique	Méthodes spéciales	Méthodes particulières	Autres	Total
Ministère des transports	4 557	9 303	18 257	54 501	3 974	862	3 936	95 390
Ministère de l'agriculture et des coopératives	8 298	8 548	2 670	27 802	4 932	1 715	2 114	56 080
Ministère de la défense	1 778	3 877	900	16 996	18 449	11 062	55	53 119
Ministère de l'éducation	10 176	12 639	3 714	14 235	4 266	805	220	46 054
Fonds central	1 136	2 367	1 115	3 559	7 321	1 037	967	17 502
Ministère de la santé publique	6 970	1 937	1 221	3 363	2 556	682	61	16 790
Ministère des ressources naturelles et de l'environnement	1 492	7 870	1 740	3 044	1 389	155	523	16 213
Autres organismes publics	11 680	4 311	5 185	23 035	16 421	5 066	3 563	69 260

Source: Autorités thaïlandaises.

137. Outre les prescriptions applicables aux méthodes de passation des marchés, une autorisation est exigée pour leur conclusion. Le niveau d'autorisation dépend de la valeur du marché et de la

¹⁰¹ Les sept principaux organismes public concernés était le Ministère des transports, le Ministère de l'agriculture et des coopératives, le Ministère de la défense, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la santé publique, le Ministère des ressources naturelles et de l'environnement, et le Fonds central.

méthode de passation utilisée. Pour les marchés basés sur la négociation, la demande de prix ou l'appel d'offres ouvert, le responsable du Département peut autoriser des marchés à concurrence de 50 millions de baht, le Secrétaire permanent des marchés compris entre 50 et 100 millions de baht, et le Ministre des marchés de plus de 100 millions de baht. Pour les méthodes particulières, les valeurs de seuil sont divisées par deux, sauf lorsque le Premier Ministre ou le Conseil des ministres ont déjà donné leur aval. Une structure similaire s'applique aux marchés passés par les organisations administratives locales; par exemple, le maire d'une commune peut approuver les marchés d'une valeur de 300 millions de baht au maximum, et le Gouverneur les marchés dépassant ce montant.

138. La législation sur les marchés publics prévoit certaines préférences pour les fournisseurs nationaux de marchandises et de services, en particulier les petites et moyennes entreprises. Le Règlement B.E. 2535 sur les marchés publics met l'accent sur: l'utilisation de produits fabriqués en Thaïlande et le recours à des producteurs thaïlandais (partie 2, section 2, articles 16 et 17); le recours à des conseillers thaïlandais (article 74); et, dans le cadre de la politique officielle de santé publique, le fait d'accorder des préférences à l'Organisation publique des produits pharmaceutiques lorsque la différence de prix avec le prix de référence fixé par le Ministère de la santé publique (articles 60 à 64) n'excède pas 3%.¹⁰² Certains rapports continuent d'indiquer que les organismes publics ou les entreprises d'État ont le droit d'accepter ou de rejeter des offres à tout moment, et qu'ils peuvent également modifier les spécifications au cours du processus d'adjudication. Cette dernière disposition ménagerait une marge de manœuvre considérable dans la gestion des offres. Il a aussi été indiqué que les représentants du secteur privé s'étaient dits préoccupés par la décision du gouvernement de supprimer les clauses d'arbitrage figurant dans les concessions et les contrats passés par l'État.¹⁰³ Dans le rapport établi lors du dernier examen de la politique commerciale de la Thaïlande, les autorités ont indiqué que tous les différends pouvaient être réglés devant des tribunaux administratifs ou judiciaires régis par le droit thaïlandais.¹⁰⁴

139. Pour améliorer la transparence, la facilité d'utilisation, la possibilité d'accès pour les entreprises et la politique en matière de marchés publics, un système électronique de marchés publics est en cours d'élaboration. La première phase a été achevée en avril 2010 et la deuxième doit être lancée en août 2011; aucune date n'a été fixée pour la troisième phase.

140. Pendant la première phase, on a créé un Centre d'information sur les marchés publics électroniques (EPIC) (système d'enchères électroniques) qui comporte les cinq éléments suivants: un centre de gestion de l'enregistrement; un système d'exploitation; un centre de diffusion des informations; un système d'information support de gestion; et un service d'assistance pour les

¹⁰² Khoman (2009).

¹⁰³ USTR (2010a).

¹⁰⁴ Les autorités thaïlandaises ont aussi indiqué qu'un organisme acheteur pouvait rejeter l'offre la moins disante s'il existait des éléments de preuve attestant que la qualité et la qualification des articles ou des services à acquérir n'étaient pas identiques à celles spécifiées dans le dossier d'appel d'offres et qu'elles n'étaient pas avantageuses pour le gouvernement. En outre, après l'appel d'offres mais avant la signature d'un contrat ou d'un accord, s'il est avantageux pour le gouvernement de modifier des détails ou conditions essentiels énoncés dans le dossier d'appel d'offres, qui seraient sources d'avantages ou de désavantages pour les adjudicataires, le responsable de l'organisme public peut annuler l'offre. Les autres cas dans lesquels l'offre la moins disante peut être rejetée, ou les conditions modifiées, sont aussi définis expressément par la législation: actes répréhensibles commis au cours du processus d'adjudication, cas où l'organisme acheteur et l'adjudicataire retirent un avantage conjoint, cas où l'offre retenue dépasse le budget et cas où les bases de soumission sont discriminatoires. De plus, le Bureau de l'Auditeur général et le Bureau de la Commission nationale anticorruption ont le droit d'annuler une offre si un acte répréhensible est commis lors du processus d'adjudication. Les recours peuvent être déposés auprès du responsable de l'organisme acheteur, du Bureau de l'auditeur général, du Bureau de la Commission nationale anticorruption ou du Bureau de l'Ombudsman.

utilisateurs. Le système d'enchères électroniques permet de procéder à des appels d'offres sous pli scellé en ligne, grâce à 12 fournisseurs de services agréés par le Département du Contrôleur financier général. La deuxième phase consistera à étendre le système électronique de marchés publics à toutes les étapes du processus de passation des marchés, ainsi qu'aux systèmes de gestion et de classification des contrats. Le système assurera aussi l'interface avec les organismes et les systèmes pertinents, y compris le Système d'information de gestion des finances publiques (GFMIS), les banques commerciales en ce qui concerne les garanties bancaires, et la base de données sur les consultants thaïlandais. La troisième phase (marché électronique) vise à créer un système intégrant les acheteurs, les fournisseurs, les distributeurs et les fournisseurs de services.¹⁰⁵

141. Le précédent examen avait mis en évidence des préoccupations persistantes face à la corruption dans les marchés publics, qui avait été soulignée dans plusieurs rapports. S'il existe bien un cadre juridique et institutionnel complet pour le contrôle des marchés publics, il est dispersé entre divers instruments juridiques et organismes. C'est pour faire face à ce problème que le système d'enchères électroniques a été élaboré parallèlement à une campagne anticorruption menée par le gouvernement et le secteur privé.

142. D'après les autorités, les principaux moyens d'éviter toute possibilité de corruption sont la transparence et la concurrence, combinées à des procédures équitables de présélection. L'intégralité des lois, règlements et principes directeurs relatifs aux marchés publics sont publiés au *Journal officiel* ainsi que sur plusieurs sites Web officiels. Les marchés effectivement passés par les organismes du gouvernement central doivent également être publiés sur le site Web des marchés publics thaïlandais (en thaï seulement), qui donne aussi accès au système d'enchères en ligne et fournit des renseignements sur les critères de sélection (tels que le prix et les qualifications des adjudicataires), le résultat des enchères et les détails de la décision.¹⁰⁶ Les fonctionnaires thaïlandais sont en outre tenus de se conformer aux codes de conduite, tant en ce qui concerne spécifiquement les appels d'offres publics que d'une manière générale.¹⁰⁷ La corruption active est un délit pénal passible d'amendes et de peines de prison, tandis que le Comité des transactions, établi en vertu de la Loi B.E. 2542 (1999) sur la lutte contre le blanchiment d'argent, peut interdire toute transaction s'il existe des raisons de soupçonner une corruption active; les avoirs peuvent être gelés et confisqués.¹⁰⁸

143. Le contrôle de l'exécution des marchés publics – assuré par le Comité d'inspection et d'acceptation des matériaux – et l'audit des comptes – effectué par le Bureau de l'Auditeur général – sont conçus pour réduire la probabilité de corruption. Les plaintes peuvent être adressées à la Commission nationale de lutte contre la corruption, au Comité de gestion des marchés publics ou à l'Auditeur général.

b) Opérations de compensation

144. Le commerce de compensation et le troc ne sont plus utilisés pour la passation des marchés, et les règlements pertinents ont été abrogés au début de 2007. Cependant, il a été indiqué que les

¹⁰⁵ Département du Contrôleur financier général (2010).

¹⁰⁶ Renseignements en ligne. Adresse consultée: http://www.gprocurement.go.th/wps/portal/index_EGP [mai 2011].

¹⁰⁷ Par exemple, la Loi B.E. 2542 (1999) sur la lutte contre le blanchiment d'argent, la Loi organique B.E. 2542 (1999) sur la lutte contre la corruption, le Décret royal B.E. 2546 (2003) sur le bon gouvernement du secteur public, la Loi B.E. 2535 (1992) sur la fonction publique et les normes éthiques dans la fonction publique.

¹⁰⁸ Vasantasingh (2008).

opérations de compensation étaient utilisées à certaines occasions, par exemple avec les pays qui ont des difficultés à faire accepter leurs lettres de crédit par les banques commerciales.¹⁰⁹

vi) Droits de propriété intellectuelle

145. La Thaïlande est membre de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle depuis 1989, et partie à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques depuis 1931. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, mené en 2007, la Thaïlande a accédé à la Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle (en 2008) et au Traité de coopération en matière de brevets (2009).¹¹⁰ Elle n'est pas partie à la Convention de Rome pour la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion, mais les autorités précisent que la plupart des principes de cette convention sont déjà incorporés dans la législation sur le droit d'auteur, conformément à l'article 2 de l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). La Thaïlande prévoit d'adhérer au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques d'ici la fin de 2012; les membres de l'ASEAN sont convenus d'y adhérer d'ici 2015 dans le cadre du Projet de communauté économique de l'ASEAN.¹¹¹

146. Dans le cadre du Programme de travail de Doha, la Thaïlande a contribué à la rédaction de la proposition sur la relation entre l'Accord sur les ADPIC et la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (ADPIC et CBD), dans laquelle elle s'est dite préoccupée par le biopiratage et la délivrance de brevets inappropriés, et de la proposition visant à étendre la protection renforcée (article 23 de l'Accord sur les ADPIC) des indications géographiques (extension des indications géographiques) au-delà des vins et spiritueux, dans laquelle elle a indiqué vouloir faire figurer notamment son riz parfumé (Hom Mali ou jasmin). En ce qui concerne les indications géographiques, la Thaïlande a participé, en novembre 2007, à l'élaboration d'un document non officiel proposant d'appliquer l'article 23 à tous les produits. S'agissant des ADPIC et de la biodiversité, elle s'est associée, en mai 2008, à une proposition formelle visant à ce que l'Accord sur les ADPIC prévoie d'exiger des déposants de demandes de brevets qu'ils divulguent l'origine des ressources génétiques et/ou des savoirs traditionnels associés utilisés dans leurs inventions (proposition relative à la divulgation). En juillet 2008, lorsqu'un groupe de ministres s'est réuni à l'OMC pour tenter de réaliser une percée dans les négociations du Cycle de Doha, la Thaïlande s'est associée à un groupe élargi (le groupe W52) appelant à négocier parallèlement les modalités regroupées sous trois thèmes: la proposition relative à la divulgation, l'extension des indications géographiques et le registre multilatéral des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.¹¹² En 2011, elle a été coauteur de propositions sur l'extension des indications géographiques (TN/C/W/60) et sur les ADPIC

¹⁰⁹ Economist Intelligence Unit (2009).

¹¹⁰ Voir renseignements en ligne de l'OMPI. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/treaties/fr/> [22 avril 2011]. Le Règlement ministériel B.E. 2552 (2009) sur la demande de protection par un brevet visant à mettre en œuvre le Traité de coopération en matière de brevets a été notifié par la Thaïlande dans le document de l'OMC du 9 mars 2010 portant la cote IP/N/1/THA/2.

¹¹¹ Information fournie par le Département de la propriété intellectuelle; Nattaphol Arammuang (2008); Informed Counsel, Vol.1 No. 2, mai 2010, Tilleke & Gibbins International, Bangkok; renseignements en ligne de l'OMPI. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/treaties/fr/> [22 avril 2011]; et Economist Intelligence Unit (2010a).

¹¹² Ces propositions sont reproduites dans les documents de l'OMC ci-après: JOB(07)/190 du 30 novembre 2007 sur l'extension des indications géographiques; TN/C/W/49 du 28 mai 2008 sur la divulgation; et TN/C/W/52 du 19 juillet 2008 sur les trois thèmes. Voir aussi les déclarations de la Thaïlande sur les ADPIC et la Convention sur la diversité biologique dans divers comptes rendus du Conseil des ADPIC, et le document du Secrétariat du 18 mai 2005 sur les questions relatives à l'extension des indications géographiques, qui porte la cote TN/C/W/25.

et la Convention sur la diversité biologique (TN/C/W/59), et elle a participé au groupe de rédaction lors des négociations sur le registre des indications géographiques pour les vins et les spiritueux.

147. La Thaïlande n'a pas encore mis en œuvre la dérogation du Conseil général de l'OMC de 2003 relative aux concessions de licences obligatoires instituée au titre du Paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique afin de permettre les concessions de licences obligatoires pour les exportations à destination de pays qui ne disposent pas de leur propre capacité de production (système dit "du Paragraphe 6"). De même, elle n'a pas encore accepté la décision de 2005 de transformer la dérogation en modification de l'Accord sur les ADPIC.¹¹³ Elle s'apprête toutefois à modifier sa Loi sur les brevets; elle examinera la procédure de mise en œuvre du système dit "du Paragraphe 6", qui sera ensuite incluse dans le projet de modification.¹¹⁴ L'objectif est de présenter un projet au Conseil des ministres en 2011 au terme d'un processus de consultation publique; cependant, en raison des élections générales du 3 juillet 2011, les projets législatifs du nouveau gouvernement et du nouveau Parlement n'étaient pas connus au moment de la rédaction.

148. La Thaïlande a notifié ses points de contact pour la propriété intellectuelle, comme l'exige l'article 69 relatif à la coopération internationale de l'Accord sur les ADPIC.¹¹⁵

a) Évolution législative et institutionnelle

149. En tant que pays en développement, la Thaïlande applique l'Accord de l'OMC sur les ADPIC depuis 2005. Bien qu'elle ait prévu d'adopter une nouvelle législation pour renforcer le cadre juridique de la propriété intellectuelle, aucune nouvelle loi n'a été promulguée depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2007.¹¹⁶ La législation en cours d'élaboration inclut tout d'abord des modifications des lois sur les brevets et sur les disques optiques, puis de la législation sur les marques, le droit d'auteur et les secrets commerciaux.¹¹⁷ En outre, il a été indiqué que le Ministère des technologies de l'information et des communications envisageait de modifier la Loi de 2007 sur la criminalité informatique pour y inclure des dispositions concernant les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.¹¹⁸

150. Le Département de la propriété intellectuelle (DIP), qui relève du Ministère du commerce, emploie environ 400 personnes et a un budget de 316 millions de baht (2011); il est chargé d'appliquer les lois et d'engager des réformes concernant la protection de la propriété intellectuelle qui portent sur les droits d'auteurs, les marques, les brevets, la topographie des circuits intégrés, les indications géographiques, les secrets commerciaux, la production de disques optiques, les savoirs traditionnels et d'autres sujets. Cela inclut la promotion de la protection, de la création, de la gestion et de l'exploitation commerciale de la propriété intellectuelle (y compris la protection de la propriété

¹¹³ Voir renseignements en ligne de l'OMC. Adresse consultée: http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/pharmpatent_f.htm, et document de l'OMC IP/C/57 du 10 décembre 2010 sur le réexamen du Paragraphe 6.

¹¹⁴ Renseignements communiqués par le Département de la propriété intellectuelle.

¹¹⁵ Renseignements en ligne de l'OMC, "Instruments de transparence à la disposition des Membres, ADPIC". Adresse consultée: http://www.wto.org/french/tratop_f/trips_f/trips_f.htm [22 avril 2010].

¹¹⁶ La traduction en anglais des lois thaïlandaises sur la propriété intellectuelle ainsi que des lois, des règlements et des traités connexes est disponible dans la base de données de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, WIPO Lex. Adresse consultée: <http://www.wipo.int/wipolex/fr/profile.jsp?code=TH>. On trouvera des explications sur ces lois dans Département de la propriété intellectuelle (2010).

¹¹⁷ Renseignements communiqués par le Département de la propriété intellectuelle; et Vachanavuttivong (2010). Certains projets sont disponibles en thaï sur le site Web du Département de la propriété intellectuelle. Adresse consultée: www.ipthailand.go.th [23 avril 2011].

¹¹⁸ Mokkhavesa (2010).

intellectuelle étrangère), l'enregistrement de la propriété intellectuelle dans le cadre d'accords internationaux, l'arbitrage des différends, et la répression des infractions en collaboration avec d'autres organismes.¹¹⁹ Le Département étudie actuellement les options qui lui permettraient de devenir un organisme réglementaire autonome, en s'inspirant du modèle d'autres pays de l'ASEAN. L'un de ses objectifs est d'accroître son indépendance financière pour pouvoir recruter davantage d'examineurs et de réduire le retard pris dans le traitement des demandes de brevets et de marques.¹²⁰

151. Le Département de la propriété intellectuelle est l'instance référente pour le projet du gouvernement intitulé "Thaïlande créative", qui associe secteur public et secteur privé. À cet effet, il a élaboré un projet d'économie créative, inauguré en août 2009, dont les objectifs consistent notamment à faire de la Thaïlande un carrefour des industries créatives dans la région de l'ASEAN, et à porter la contribution de ce secteur au PIB de 12% à 20% en 2012. Les fonctionnaires indiquent que ce projet met en évidence la nécessité d'ajouter un axe à la politique suivie dans ce domaine, parallèlement à sa vocation première, qui est d'assurer le respect des DPI. D'un autre côté, le Département de la propriété intellectuelle a également instauré un marché central de la propriété intellectuelle en ligne pour permettre aux détenteurs de droits de commercialiser leur propriété intellectuelle. Il met l'accent sur quatre des 925 œuvres commercialisées en janvier 2010: des brevets de dessin ou modèle pour un nanofiltre antiparasites et un purificateur d'air, et des droits de distribution pour un dispositif antidérapage protégé par un petit brevet, ainsi que pour le "Kesorn Mai Hom", qui est diffusé sous une marque.¹²¹ Depuis la fin de 2007, le Département met en place des bureaux de concession de licences technologiques auprès de diverses universités afin d'encourager le secteur privé à protéger le résultat de leurs recherches par des licences. Il a conclu de tels accords avec six universités.¹²²

152. Le Ministère des sciences et de la technologie est aussi doté d'une Unité de gestion de la propriété intellectuelle ("Nous déposons les dossiers. Nous vendons. Nous évaluons. Nous prenons en charge tous les aspects de la propriété intellectuelle") qui dépend de l'Agence nationale pour l'innovation. Son rôle est celui d'un courtier chargé de promouvoir les partenariats entre les entreprises privées et les chercheurs locaux, d'un consultant chargé de l'enregistrement et d'un fournisseur de services divers.

Droit d'auteur et droits connexes

153. La législation thaïlandaise sur le droit d'auteur n'a pas été modifiée au cours de la période à l'examen. La Thaïlande applique la Loi B.E. 2537 (1994) sur le droit d'auteur, qui confère une protection dont la durée comprend la vie du créateur et 50 ans après sa mort¹²³, sauf pour les œuvres

¹¹⁹ Département de la propriété intellectuelle (2010) et (2011).

¹²⁰ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; et Economist Intelligence Unit (2010).

¹²¹ Economist Intelligence (2010). L'adresse indiquée pour le site Web du marché central de la propriété intellectuelle est la suivante: www.thaiipmart.com.

¹²² Renseignements communiqués par les autorités; et Economist Intelligence Unit (2010a). Les six universités concernées sont: Khon Kaen, Naresuan, Prince de Songkla, Chiang Mai, Suan Dusit Rajabhat et l'université de la Chambre de commerce thaïlandaise. En juillet 2011, l'université Prince de Songkla a déclaré sur son site Web être la première université de Thaïlande à avoir déposé une demande de brevet dans le cadre du Traité de coopération en matière de brevets de l'OMPI.

¹²³ Pour les œuvres de collaboration, la durée du droit d'auteur comprend la vie des coauteurs et 50 ans après le décès du dernier survivant. Lorsque l'auteur est une personne morale, le droit d'auteur est conféré pour 50 ans à partir de la date de création de l'œuvre; si l'œuvre est publiée pendant cette période, la protection est conférée pour 50 ans à partir de sa première publication.

des arts appliqués, qui sont protégées pendant 25 ans à compter de la date de création.¹²⁴ Le droit d'auteur s'applique à partir du moment où une œuvre est créée. L'enregistrement n'est pas nécessaire, mais le Département de la propriété intellectuelle délivre des certificats pour les œuvres protégées par le droit d'auteur qui ont été notifiées. Sont protégés les œuvres littéraires (y compris les programmes d'ordinateur), théâtrales, artistiques, musicales, audiovisuelles, photographiques et cinématographiques et les enregistrements sonores et émissions radiodiffusées, ainsi que toute autre production littéraire, scientifique ou artistique. Les droits moraux de l'auteur et les droits des interprètes et exécutants sont aussi protégés. Les logiciels sont exemptés si la copie ou modification est destinée à la recherche, à l'étude ou à un autre usage personnel, et si elle n'a pas un but lucratif.

154. En cas d'infraction au droit d'auteur, les détenteurs de droits peuvent demander des injonctions, une indemnisation pour les dommages subis et le remboursement des frais d'enquête et des dépens. Les autorités compétentes en vertu de la Loi sur le droit d'auteur sont habilitées à saisir les marchandises piratées sur demande du détenteur du droit, et à pénétrer dans tous les locaux où elles soupçonnent que ces marchandises sont entreposées. Les sanctions en cas d'infraction directe à des fins commerciales vont de 100 000 à 800 000 baht et peuvent comporter des peines de prison de six mois à quatre ans.

155. Les notifications annuelles de droit d'auteur ont atteint le chiffre record de 39 511 en 2006, puis elles ont quasiment diminué de moitié en 2009 avant de remonter légèrement en 2010 (tableau III.13). La majorité concernait des œuvres musicales, artistiques et littéraires, la chute du nombre de notifications d'œuvres musicales (-19 000) représentant la quasi-totalité de la diminution totale observée en 2009. Les notifications d'enregistrements sonores ont aussi considérablement diminué après 2006.¹²⁵ Cela coïncide avec une période durant laquelle l'industrie de la musique devait, dit-on, lutter pour concurrencer les pirates. Un rapport indique qu'EMI Thaïlande (l'une des quatre grandes multinationales présentes en Thaïlande avec Sony-BMG, Warner et Universal) a cessé sa production de CD et de DVD en Thaïlande en janvier 2008, affirmant que c'était à cause du piratage des disques; en outre, 20 labels thaïlandais indépendants ont cessé leurs activités en 2006¹²⁶, même si d'autres facteurs, comme la structure du marché thaïlandais et l'augmentation de l'activité légale et illégale de téléchargement et de partage de fichiers, ont aussi joué un rôle.

Tableau III.13
Notifications de droit d'auteur, 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Littérature	1 892	1 892	1 617	2 114	3 621	4 283
Danse	4	4	18	43	26	23
Art	3 899	3 899	4 823	5 430	4 966	6 776
Musique	15 325	28 347	15 511	13 471	10 653	9 427
Audiovisuel	575	1 709	1 172	600	790	639
Cinématographie	50	16	76	24	31	61
Enregistrement sonore	1 757	2 329	282	296	290	216
Radiodiffusion	2	0	0	0	2	0
Autres	102	1 315	853	743	607	411
Total	22 019	39 511	24 357	22 721	20 988	21 836

Source: Département de la propriété intellectuelle, *Annual Reports 2009 and 2010*. Adresse consultée: <http://www.ipthailand.go.th>.

¹²⁴ Si une œuvre d'art appliqué est publiée dans les 25 ans qui suivent sa création, le droit d'auteur est conféré pour 50 ans à compter de sa première publication.

¹²⁵ Département de la propriété intellectuelle (2010). Adresse consultée: www.ipthailand.go.th.

¹²⁶ Natera (2008).

156. En 2010, le Conseil des ministres a chargé le Département de la propriété intellectuelle d'entreprendre une nouvelle étude en vue de qualifier l'achat de matériel en infraction avec le droit d'auteur en délit pénal. Parmi les modifications qu'il est envisagé d'apporter à la Loi sur le droit d'auteur, on peut citer la qualification en délit de l'achat de programmes d'ordinateur, d'enregistrements sonores, de matériels audiovisuels et de films piratés, et le fait que des propriétaires autorisent sciemment d'autres personnes à utiliser leur propriété à des fins de piratage. Il est également proposé d'appliquer des exemptions de la protection pour l'utilisation non commerciale faite par les personnes handicapées.¹²⁷ Les États-Unis ont mentionné l'absence de progrès concernant la modification de la Loi sur le droit d'auteur pour justifier le maintien de la Thaïlande sur la liste des pays à surveiller en priorité en 2011. Les préoccupations exprimées portent notamment sur l'absence de progrès en matière de responsabilité des propriétaires et d'enregistrement non autorisé sur caméscope de films dans les cinémas, et sur le fait que les Traités Internet de l'OMPI n'aient pas été mis en œuvre.¹²⁸ Les autorités thaïlandaises indiquent que le gouvernement considère que ces traités sont bénéfiques et qu'il prévoit de modifier la Loi sur le droit d'auteur pour y inclure certaines dispositions fondamentales de ces traités et se tenir informé des technologies, qui connaissent une évolution rapide.

Marques de fabrique ou de commerce

157. La Loi B.E. 2534 (1991) sur les marques est restée la même depuis la modification qui y a été apportée en 2000 pour inclure le traitement national, ainsi que les marques en couleur et en trois dimensions. Les titulaires d'une marque enregistrée jouissent d'une protection pendant dix ans; l'enregistrement peut être renouvelé tous les dix ans. Les marques qui sont identiques ou similaires à des marques réputées ne peuvent pas être enregistrées et, si elles sont déjà enregistrées, elles peuvent être radiées. Les titulaires thaïlandais et étrangers peuvent demander que leurs marques soient officiellement enregistrées comme des marques réputées.¹²⁹ Sont également protégées les marques de service, les marques de certification et les marques collectives.

158. Les demandes d'enregistrement de marques doivent être déposées auprès du Département de la propriété intellectuelle. Pour pouvoir être enregistrée, une marque doit avoir un caractère distinctif, être différente des autres marques enregistrées et ne pas être contraire à l'ordre ou à la moralité publics. Les marchandises et les services sont classés conformément à l'Arrangement de Nice concernant la classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques. Le nombre de demandes d'enregistrement de marques déposées en Thaïlande oscillait entre 33 000 et 37 000 pendant la période 2005-2010, tandis que le nombre d'enregistrements est passé de 27 000 à environ 22 000 (tableau III.14). Les demandes et enregistrements des requérants thaïlandais continuent d'être plus nombreux que ceux des requérants étrangers.

¹²⁷ Les projets de textes sont disponibles (en thaï) sur le site Web du Département de la propriété intellectuelle. Adresse consultée: www.ipthailand.go.th [23 avril 2010].

¹²⁸ Bureau de l'USTR (2011).

¹²⁹ Vachanavuttivong (2008).

Tableau III.14
Marques et brevets, 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Marques						
Nombre total de demandes	36 423	33 572	33 555	35 422	36 087	37 656
Requérants thaïlandais	24 275	21 171	20 140	21 950	24 733	24 781
Requérants étrangers	12 148	12 401	13 415	13 472	11 354	12 875
Nombre total d'enregistrements	27 445	24 115	24 640	21 941	22 483	21 830
Requérants thaïlandais	18 497	15 595	14 769	12 574	11 981	13 268
Requérants étrangers	8 948	8 520	9 871	9 871	10 502	85 625
Brevets (inventions)						
Nombre total de demandes	6 340	6 261	6 818	6 741	5 867	1 925
Requérants thaïlandais	891	1 040	945	902	1 025	891
Requérants étrangers	5 449	5 221	5 873	5 839	4 832	1 034
Nombre total de brevets accordés	553	1 121	948	966	846	772
Requérants thaïlandais	62	118	118	62	59	48
Requérants étrangers	491	830	1 003	904	787	724
Brevets (dessins et modèles)						
Nombre total de demandes	4 545	3 580	3 521	3 820	3 873	6 614
Requérants thaïlandais	3 367	2 524	2 533	2 736	3 171	2 648
Requérants étrangers	1 178	1 036	988	1 085	702	966
Nombre total de brevets accordés	769	757	876	1 219	1 164	1 332
Requérants thaïlandais	443	450	544	719	709	841
Requérants étrangers	326	307	332	500	455	491

Source: Renseignements communiqués directement par le Département de la propriété intellectuelle et figurant dans les *Annual Reports 2009 and 2010*. Adresse consultée: <http://www.ipthailand.go.th>.

159. Un projet de modification de la Loi sur les marques a été achevé en 2006. Il est actuellement révisé par le Conseil d'État (l'organe consultatif juridique du gouvernement), selon les instructions du Conseil des ministres, avant d'être porté à la considération de celui-ci et, en dernier lieu, au Parlement. Les modifications proposées comprennent des dispositions relatives à l'enregistrement des marques non conventionnelles telles que les marques de sons et d'odeurs.¹³⁰

Brevets

160. La Loi B.E. 2522 (1979) sur les brevets, modifiée en 1992 et 1999, garantit le traitement national des autres pays parties aux conventions internationales dont la Thaïlande est signataire. L'importation des produits brevetés par le titulaire d'un brevet est considérée comme une exploitation du brevet. La Loi sur les brevets vise les inventions, les dessins et modèles, les produits et les procédés. Elle porte sur les brevets proprement dits pour les inventions qui sont nouvelles, réalisables sur le plan industriel, et qui représentent une activité inventive; et sur les "petits brevets" ou certificats d'utilité, qui ne nécessitent aucune activité inventive. La durée de la protection, qui s'applique à compter de la date de dépôt de la demande, est de 20 ans pour les inventions, dix ans pour les dessins et modèles, et six ans pour les petits brevets.¹³¹ Aux termes de la Loi sur les brevets, une invention s'entend de toute innovation ou invention qui crée un nouveau produit ou procédé, ou de toute amélioration apportée à un produit ou un procédé connu. Le dessin ou modèle industriel

¹³⁰ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; et Vachanavuttivong (2010). Le projet de modifications (en thaï) a été consulté à l'adresse suivante: www.ipthailand.go.th [23 avril 2010].

¹³¹ Ces durées peuvent être prorogées deux fois pour des périodes de deux ans.

s'entend de toute forme ou composition de lignes ou de couleurs qui confère un aspect spécial à un produit et peut servir de modèle à un produit de l'industrie ou de l'artisanat.

161. Aux termes de la loi (article 9), les éléments ci-après ne peuvent pas être brevetés: les micro-organismes présents de manière naturelle et leurs composants, les animaux, les végétaux ou les matières animales ou végétales; les règles ou théories scientifiques ou mathématiques; les programmes d'ordinateur; les méthodes de diagnostic, le traitement ou le soin des maladies humaines et animales; et les inventions contraires à l'ordre, la moralité, la santé ou le bien-être publics.

162. Les demandes de brevets doivent être adressées au Département de la propriété intellectuelle. Les demandes de brevets d'invention ont considérablement diminué, passant de plus de 6 000 par an au début de la période considérée à environ 2 000 en 2009, tandis que les demandes de brevets pour les dessins et modèles ont été plus ou moins stables, autour de 4 000, avant d'enregistrer un bond pour passer à bien plus de 6 000 en 2010. Le nombre d'approbations délivrées a oscillé autour de 1 000. Du fait des ressources insuffisantes du Département, l'examen des brevets peut durer plus de cinq ans et malgré ses tentatives pour accélérer le processus d'approbation, le Département comptabilisait plus de 18 000 demandes en souffrance à la fin de 2010.¹³² Les demandes et les approbations concernant les inventions de requérants étrangers étaient plus nombreuses que celles concernant les inventions de requérants thaïlandais, mais la situation était inverse pour les dessins et modèles. Les fonctionnaires l'expliquent par le fait que la Thaïlande a une capacité d'innovation plus faible qui l'oblige à importer des technologies; en revanche, elle a une plus grande capacité créative en matière d'art et de conception.

163. Dernièrement, le Département de la propriété intellectuelle a créé un sous-comité chargé d'élaborer un projet de modification de la Loi sur les brevets; ce sous-comité est présidé par le Directeur général adjoint du Département et regroupe diverses parties prenantes qui sont ou non membres du gouvernement. Le projet de modification pourrait comprendre des dispositions prévoyant la mise en œuvre de la dérogation du Conseil général de l'OMC de 2003 relative aux concessions de licences obligatoires instituée au titre du Paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Il pourrait aussi instaurer une loi distincte sur les dessins et modèles industriels, et simplifier l'examen des brevets. Les fonctionnaires précisent qu'ils s'attendent en principe à ce que ce projet soit achevé et soumis à l'approbation du Conseil des ministres d'ici à la fin de 2011.¹³³

Schémas de configuration de circuits intégrés

164. Aux termes de la Loi B.E. 2543 (2000) sur la protection des schémas de configuration de circuits intégrés, un schéma de configuration doit être le fruit du travail du concepteur et ne pas être banal. Il doit être enregistré auprès du Département de la propriété intellectuelle. La protection commence à l'enregistrement du schéma, attesté par la délivrance d'un certificat. Ce certificat est valable dix ans à compter de la date de dépôt de la demande, ou de la date de la première exploitation commerciale en Thaïlande ou à l'étranger si celle-ci est antérieure à la date du dépôt, mais sa validité ne dépasse pas 15 ans à compter de l'achèvement du schéma de configuration.

¹³² Economist Intelligence Unit (2010a).

¹³³ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; les projets de modifications peuvent être consultés en thaï à l'adresse suivante: www.ipthailand.go.th [23 avril 2010]. Certaines des modifications proposées sont examinées dans Vachanavuttivong (2010).

Secrets commerciaux

165. La Loi B.E. 2545 (2002) sur les secrets commerciaux dispose que les renseignements non divulgués sont protégés seulement s'ils ne sont pas généralement connus ou facilement accessibles dans l'entreprise concernée, si leur caractère secret les rend précieux, et s'ils sont sous le contrôle des détenteurs de renseignements qui ont pris les mesures nécessaires pour qu'ils restent secrets. En général, le gouvernement doit garder secrets tous les renseignements confidentiels qu'il obtient, sauf exceptions limitées. La protection dure tant que les renseignements restent confidentiels. Les résultats des essais concernant les produits pharmaceutiques et les produits chimiques agricoles peuvent bénéficier de cette protection, cependant la loi thaïlandaise ne donne pas l'exclusivité à ces données; elle n'empêche pas leur utilisation aux fins de l'agrément des versions génériques.

166. Le nombre de secrets commerciaux et de secrets commerciaux industriels notifiés au Département de la propriété intellectuelle a enregistré une chute vertigineuse, passant de 1 801 en 2005 à 254 en 2010.¹³⁴ Les raisons en sont floues, même si les fonctionnaires indiquent que cela pourrait être dû aux différentes façons dont sont perçues la notification et son utilité pour protéger les secrets. Diverses sources (y compris le précédent examen de la Thaïlande) suggèrent que le secteur privé pourrait craindre que les secrets notifiés ne soient pas sûrs, ou considérer que leur sécurité est moindre, en raison du petit nombre d'injonctions ou d'affaires portées au pénal devant le Tribunal de la propriété intellectuelle et le Tribunal international du commerce à Bangkok, et des 35 affaires portées au civil. Les fonctionnaires font valoir qu'il n'est pas nécessaire que les notifications contiennent les secrets proprement dits, mais seulement le type de secret concerné. Ils ajoutent que le but de la notification est de créer de premiers éléments de preuve attestant de l'existence d'un secret et de l'identité de son détenteur, ce qui peut aider à protéger ce secret ou à le commercialiser. Le Département de la propriété intellectuelle essaye d'encourager le secteur privé à recourir au système de notification.¹³⁵

Indications géographiques

167. La Loi B.E. 2546 (2003) sur les indications géographiques protège les indications géographiques nationales et étrangères en Thaïlande et vise les termes associés à des lieux ainsi que les noms des lieux proprement dits¹³⁶, ce qui permet par exemple de protéger le riz parfumé comme le Hom Mali (jasmin).

168. Lorsqu'un terme est enregistré, il n'est pas possible d'utiliser des termes similaires ou identiques si leur utilisation risque d'être source de confusion ou d'erreur quant à l'origine géographique, la qualité, la réputation ou les caractéristiques du produit concerné. La Thaïlande applique l'extension des indications géographiques à un nombre limité de produits en vertu du chapitre V de la loi: aux termes du Règlement ministériel B.E. 2547 (2003) relatif aux indications géographiques, le riz, la soie, les vins et les spiritueux bénéficient d'un niveau de protection plus élevé; ainsi, leur nom est protégé contre les marchandises provenant d'autres zones géographiques et portant un nom identique ou similaire, même lorsque leur origine et leurs qualités réelles sont clairement identifiées, de sorte qu'il n'y ait aucun risque d'erreur ou de confusion. La protection n'est

¹³⁴ Département de la propriété intellectuelle (2010) et (2011).

¹³⁵ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; et Chokwanun (2010). Cet article, qui est source de conseils pour les entreprises qui préparent un recours auprès du tribunal, recommande six actions pour démontrer au tribunal qu'elles ont fait un effort pour maintenir la confidentialité des renseignements; cependant, selon cet article, la notification au Département n'est pas assez significative pour être incluse dans la liste.

¹³⁶ Tanasanti (2007).

pas assurée si un terme est générique ou s'il vise à protéger l'ordre public, la morale ou la politique. La loi prévoit des amendes pouvant atteindre 200 000 baht en cas d'infraction.

Tableau III.15
Indications géographiques, 2005-2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre total de demandes	15	12	14	13	7	10
Requérants thaïlandais	14	9	12	10	5	10
Requérants étrangers	1	3	2	3	2	0
Nombre total d'enregistrements	3	8	8	1	9	0
Requérants thaïlandais	2	7	6	1	7	0
Requérants étrangers	1	1	2	–	2	0

Source: Département de la propriété intellectuelle, *Annual Report 2009 et 2010*.

169. Le Département de la propriété intellectuelle enregistre les termes thaïlandais et étrangers et délivre les permis autorisant les particuliers et les entreprises à utiliser des termes détenus par des Thaïlandais.¹³⁷ L'enregistrement est valable jusqu'à son annulation. Parmi les termes étrangers enregistrés, on peut citer les suivants: Champagne (France), première indication géographique européenne enregistrée; Cognac (France); Brunello di Montalcino et Prosciutto di Parma (Italie); Scotch Whisky (Royaume-Uni); et Pisco (Pérou). Les indications géographiques thaïlandaises enregistrées concernent les fruits, le café, le vin, les produits de la mer, le porc rôti et le riz parfumé. D'après les autorités, le nombre modeste d'enregistrements par rapport au nombre de demandes déposées est dû au temps nécessaire pour traiter les enregistrements et au manque de personnel dans le Département.¹³⁸

Protection des obtentions végétales

170. La Loi *sui generis* B.E. 2542 (1999) sur la protection des obtentions végétales, qui est entrée en vigueur en décembre 1999, accorde une protection d'une durée maximale de 27 ans. Elle définit les variétés végétales qui peuvent bénéficier d'une protection et indique que les variétés génétiquement modifiées peuvent être enregistrées uniquement après avoir été officiellement évaluées et déclarées sûres pour l'environnement, la santé et le bien-être public. Les agriculteurs peuvent replanter les variétés protégées qu'ils ont cultivées pour leur propre usage si le gouvernement a annoncé promouvoir ces variétés, dans la limite de trois fois la quantité initiale obtenue par les agriculteurs. La Loi est administrée par le Ministère de l'agriculture. La Thaïlande n'est pas membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), dont elle n'a pas signé la Convention.

Savoirs traditionnels

171. La première forme de savoir traditionnel protégé par la loi était la médecine traditionnelle, visée par la Loi B.E. 2542 (1999) sur la protection et la promotion du savoir médical traditionnel thaïlandais, administrée par le Ministère de la santé publique. En 2002, le Département de la propriété intellectuelle a commencé à enregistrer plus largement les savoirs traditionnels par le biais

¹³⁷ Renseignements en ligne du Département de la propriété intellectuelle (en thaï). Adresse consultée: www.ipthailand.go.th [24 avril 2010]

¹³⁸ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; Tanasanti (2011); et Economist Intelligence Unit (2010a).

d'une annonce citant une loi administrative générale.¹³⁹ Récemment, le Département a réalisé une étude sur la protection des savoirs traditionnels et des expressions artistiques, y compris la possibilité d'une nouvelle loi. Un résumé de cette étude, qui incluait des consultations avec des groupes de réflexion, a été publié en 2008; il comprend une série d'avis sur la question de savoir si la propriété devrait être nationale ou revenir aux communautés locales.¹⁴⁰ En juin 2007, la Thaïlande a été l'un des 50 signataires de la Déclaration de Bandung sur la protection des expressions culturelles traditionnelles, des savoirs traditionnels et des ressources génétiques, qui est le fruit du Forum afro-asiatique sur la propriété intellectuelle relative aux expressions culturelles traditionnelles, aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.¹⁴¹

Tableau III.16
Notifications de savoirs traditionnels, 2006–2010

	2006	2007	2008	2009	2010
Savoirs locaux					
Bangkok	13	13	5	91	0
Provinces	186	105	112	701	70
Total pour les savoirs locaux	199	118	117	792	70
Folklore					
Bangkok	0	0	0	3	0
Provinces	1	16	1	13	0
Total pour le folklore	1	16	1	16	0
Total	200	134	118	808	70

Source: Département de la propriété intellectuelle, *Annual Report 2010*. Adresse consultée: <http://www.ipthailand.go.th>.

b) Importations parallèles

172. Les importations parallèles sont autorisées pour les marchandises protégées par le droit d'auteur ou par une marque. En revanche, le détenteur d'un droit de brevet a le contrôle exclusif des importations du produit breveté ou d'un produit issu du procédé breveté. Cependant, ce droit – y compris le droit d'empêcher les importations parallèles – expire (est épuisé) si le détenteur du brevet a autorisé un tiers à produire ou à vendre le produit concerné. Les détenteurs de droits visant la configuration de circuits intégrés ont aussi le droit exclusif d'importer la configuration protégée.

c) Utilisation par l'État et licences obligatoires

173. Le fait que la Thaïlande ait recours aux licences obligatoires pour les médicaments contre le HIV/SIDA, les maladies cardiaques et le cancer¹⁴², a fait porter une attention considérable sur tous les

¹³⁹ Renseignements en ligne du Département de la propriété intellectuelle (en thaï). Adresse consultée: http://www.ipthailand.go.th/ipthailand/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=57&Itemid=377 [24 avril 2010].

¹⁴⁰ Renseignements en ligne du Département de la propriété intellectuelle (en thaï). Adresse consultée: http://www.ipthailand.go.th/ipthailand/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=57&Itemid=377 [24 avril 2011].

¹⁴¹ Document du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI portant la cote WIPO/GRTKF/IC/11/12; et renseignements en ligne de l'Economist Intelligence Unit. Adresse consultée: <http://country.eiu.com/Thailand> [26 avril 2011].

¹⁴² Les licences obligatoires permettent à une personne de produire (ou de fournir) un produit breveté ou d'utiliser un procédé breveté sans le consentement du détenteur du brevet. En Thaïlande, les licences ont été attribuées à l'État lui-même, c'est-à-dire à l'Organisation publique des produits pharmaceutiques, qui a utilisé ces

aspects du débat en Thaïlande comme à l'étranger.¹⁴³ Pendant la période 2006-2008, sept licences obligatoires ont été délivrées pour des médicaments à des fins d'utilisation non commerciale dans le cadre de la politique du gouvernement visant à fournir des soins de santé universels à un prix abordable, conformément à la section 51 de la Loi sur les brevets et à l'article 31 de l'Accord sur les ADPIC. Parmi ces médicaments, un était destiné au traitement des maladies du cœur, deux au traitement du HIV/SIDA et quatre au traitement du cancer.¹⁴⁴ Ces médicaments étaient importés d'Inde car l'Organisation publique des produits pharmaceutiques – le fournisseur mentionné sur les licences obligatoires – ne pouvait pas les fabriquer. En août 2010, le gouvernement a annoncé qu'il étendrait les licences obligatoires aux deux médicaments contre le HIV/SIDA jusqu'à l'expiration de leur brevet, en 2012 et 2016.¹⁴⁵ En échange des licences obligatoires, l'Organisation publique des produits pharmaceutiques a offert de verser des redevances comprises entre 0,5 et 5,0% de la valeur totale des ventes aux détenteurs des droits; les offres les plus basses concernaient trois médicaments (Efavirenz, Kaletra et Clopidrogel) et pouvaient être négociées. Le gouvernement a indiqué que les licences obligatoires n'affecteraient pas le marché des médicaments brevetés puisque les versions génériques seraient destinées aux patients qui n'avaient pas les moyens d'acheter les versions brevetées. Il a proposé d'acheter les versions brevetées si leur prix ne dépassait pas le prix du générique de plus de 5%, mais cette offre n'a pas été acceptée. En outre, les médicaments moins chers ne seraient pas exportés.¹⁴⁶ Depuis l'entrée en vigueur de cette mesure, le prix de l'Efavirenz et de l'association des médicaments Lopinavir et Ritonavir ont été respectivement divisés par 3,4 et 6,4 et le nombre de personnes traitées par Efavirenz est passé de 4 539 à 29 360, tandis que le nombre de patients traités par Lopinavir/Ritonavir est passé de 39 à 6 246.¹⁴⁷

174. Les licences obligatoires ont été délivrées par le Ministère de la santé publique entre 2006 et 2008. Pendant cette période, certains partenaires commerciaux se sont dits préoccupés par le régime de licences obligatoires. Les États-Unis étaient préoccupés par la façon dont il était mis en œuvre, évoquant un manque de transparence et de régularité de la procédure, et l'éventualité de son utilisation accrue.¹⁴⁸ La Commission européenne était elle aussi préoccupée par la façon dont le régime de licences obligatoires était utilisé.¹⁴⁹ En 2007 et 2008, le Ministère de la santé publique a publié deux livres blancs dans lesquels il prônait l'utilisation des licences obligatoires pour deux antirétroviraux et quatre médicaments pour le traitement du cancer.¹⁵⁰ Les gouvernements qui ont pris leurs fonctions après l'élection de 2007 n'ont délivré aucune nouvelle licence, les deux extensions relevant des licences existantes. Les autorités indiquent qu'elles ont essayé en vain de négocier avec les détenteurs des brevets, alors même qu'elles n'y étaient pas obligées, et que d'une manière générale,

licences pour importer toutes les versions génériques d'Inde; il a cependant été indiqué que cette organisation s'appropriait à fabriquer les antirétroviraux Efavirenz et Lopinavir/Ritonavir en 2011 (*Bangkok Post*, 27 septembre 2010).

¹⁴³ Voir, par exemple, Rungpry et Kelly (2008); et *Bangkok Post*, 7 février, 5 mars, 2 et 5 mai, 21 août 2009, 15–17 juin, 3 août, 27 septembre, 27 décembre 2010, et 18 janvier 2011.

¹⁴⁴ Pour les maladies cardiovasculaires: Clopidogrel (nom commercial Plavix). Pour le HIV/SIDA: Efavirenz (nom commercial Stocrin) et Lopinavir/Ritonavir (nom commercial Kaletra). Pour le cancer: Docetaxel (nom commercial Taxotere), Letrozole (nom commercial Femara), Erlotinib (nom commercial Tarceva) et Imatinib (nom commercial Glivec). Voir Ministère de la santé publique et Office national de la sécurité sanitaire (2007) et (2008).

¹⁴⁵ Le *Bangkok Post* du 15 juin 2010 a fait état de cette extension et a indiqué que le brevet de l'Efavirenz arriverait à expiration le 31 janvier 2012, et celui du Lopinavir/Ritonavir le 4 décembre 2016.

¹⁴⁶ Ministère de la santé publique et Office national de la sécurité sanitaire (2007) et (2008).

¹⁴⁷ *Bangkok Post*, 15 juin 2010; et Economist Intelligence Unit (2010a).

¹⁴⁸ Voir, par exemple, USTR (2007); et Economist Intelligence Unit (2010a).

¹⁴⁹ Commission européenne (2009); et Economist Intelligence Unit (2010a).

¹⁵⁰ Ministère de la santé publique et Office national de la sécurité sanitaire (2007) et (2008).

le régime de licences obligatoires restait une option à utiliser en dernier recours.¹⁵¹ Les derniers rapports sur l'Article 301 des États-Unis continuent d'indiquer que les licences obligatoires sont une source de préoccupation, et ils exhortent la Thaïlande à négocier avec toutes les parties – y compris les détenteurs de droits – de manière constructive et transparente pour aborder les questions relatives à la santé tout en encourageant l'innovation.¹⁵²

175. Le fondement juridique du régime thaïlandais de licences obligatoires figure dans la législation qui s'applique séparément aux droits d'auteur et aux brevets. La Loi sur les brevets autorise l'application de ce régime pour des raisons variées, pour l'usage du secteur privé ou de l'État, et pour tous types d'inventions, pas seulement pour les produits pharmaceutiques. Toute personne peut solliciter une licence obligatoire à l'issue du délai le plus long des deux suivants: trois ans après l'octroi d'un brevet, ou quatre ans à compter du dépôt de la demande de brevet.¹⁵³ En outre, la section 51 de la Loi sur les brevets permet l'octroi de licences pour l'usage de l'État, par exemple pour la fourniture de tout service destiné à la consommation publique ou pour éviter ou atténuer une grave pénurie de produits alimentaires, de médicaments ou d'autres produits de consommation, ou pour une utilisation publique non commerciale. En ce qui concerne les droits d'auteur, toute personne intéressée peut solliciter une licence obligatoire pour traduire une œuvre en thaï ou reproduire une traduction en thaï, dans des circonstances particulières, par exemple pour la recherche, l'étude ou l'enseignement, sans but lucratif.

d) Moyens de faire respecter les droits

176. La Thaïlande poursuit ses efforts pour lutter contre le piratage et la contrefaçon, mais ses principaux partenaires commerciaux sont toujours préoccupés par les faiblesses judiciaires qui entraînent l'échec des poursuites et un niveau de piratage élevé. En Thaïlande, le piratage inclut le téléchargement illégal sur Internet et le piratage des signaux reçus par câble et satellite, en plus des plaintes plus traditionnelles relatives aux CD, DVD, à l'enregistrement sur caméscope de projections cinématographiques, aux logiciels sur disque et aux articles de créateur contrefaits. D'après le Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales, c'est une raison importante pour maintenir la Thaïlande sur la liste des pays à surveiller en priorité au titre de l'Article 301 depuis 2007. En outre, l'UE a inscrit la Thaïlande sur la liste des quatre pays prioritaires de catégorie 2 (classement en fonction du tort éventuellement causé à la compétitivité de l'UE) car "l'exécution reste généralement faible et semble s'être détériorée dans certains domaines" tels que les procédures civiles, criminelles et douanières.¹⁵⁴ En réponse, le gouvernement indique que le retrait de la liste à surveiller en priorité établie par les États-Unis est pour lui une motivation dans sa lutte énergique contre le piratage. Il espérait que la Thaïlande serait de nouveau inscrite sur la liste non prioritaire en avril 2011¹⁵⁵, mais cela n'a pas été le cas. Le gouvernement considère aussi que les efforts qu'il fournit pour faire respecter les droits sont conformes aux projets Thaïlande créative et Économie créative. Dans leur intervention concernant la liste de surveillance prioritaire, les

¹⁵¹ *Bangkok Post*, 2 mai 2009 et 15 juin 2010. Ces rapports indiquent également qu'en 2009, le gouvernement a décidé qu'il ne délivrerait pas de nouvelles licences, mais il n'y a eu aucune annonce officielle et les autorités nient le fait qu'il s'agit là d'une politique officielle.

¹⁵² Bureau de l'USTR (2011).

¹⁵³ Les dispositions pertinentes figurent dans les sections 45, 46, 47 et 47bis de la Loi B.E. 2522 (1979) sur les brevets modifiée en 1992 et 1999.

¹⁵⁴ Bureau de l'USTR (2011); Département de la propriété intellectuelle (2010), qui est aussi la source d'une grande partie des renseignements concernant les mesures du gouvernement citées dans cette section; et Commission européenne (2009). Dans le rapport de 2009, les États-Unis et le Canada ont été ajoutés aux pays prioritaires de catégorie 3.

¹⁵⁵ Economist Intelligence Unit (2010a).

États-Unis ont félicité le gouvernement pour sa détermination sans faille à améliorer la protection et l'exécution, les divers projets créatifs et les projets de sensibilisation du public, ainsi que les activités menées en partenariat avec eux.¹⁵⁶

177. En 2009, le gouvernement a créé le Comité national de politique de la propriété intellectuelle, présidé par le Premier Ministre, qui comporte divers sous-comités et groupes de travail chargés des enquêtes, de la répression, des relations publiques, de la sensibilisation et de l'information du public (y compris par les programmes scolaires). Sont représentés au Comité le Département de la propriété intellectuelle, la Police, le Département des enquêtes spéciales et le Département des Douanes, ainsi que le Procureur général et le Tribunal de la propriété intellectuelle. Un plan d'action visant spécifiquement à faire retirer la Thaïlande de la liste des pays à surveiller en priorité établie par les États-Unis s'articule autour des éléments suivants: l'application des lois; la révision des procédures juridiques engagées en raison d'infractions au droit de propriété intellectuelle; la protection des brevets; l'éradication des atteintes au droit de propriété intellectuelle sur Internet; les mesures juridiques; et la coopération avec le secteur privé.

178. Les fonctionnaires chargés de la protection de la propriété intellectuelle et la police continuent de mener des actions contre les fabricants et les revendeurs de produits piratés (tableau III.17): en 2009, deux usines de fabrication de CD situées dans deux provinces de la périphérie de Bangkok ont fait l'objet d'une descente, et une entreprise de copie de CD et de DVD installée dans un ensemble de logements baptisé Sue Trong (qui signifie "honnête" en thaï) a été démantelée. En 2010, les organismes chargés de l'application des lois ont centré leurs actions sur les chefs de réseau et les grands faussaires à l'échelle du pays, en prenant des mesures contre les fabricants et les points de vente connus. Ils ont organisé et diffusé largement des cérémonies montrant la destruction des produits contrefaits, y compris à Phuket. Le Département de la propriété intellectuelle a lancé de nombreuses campagnes et manifestations intitulées "Halte au piratage", "Aimez la Thaïlande, utilisez des produits authentiques" et "Espionnage intellectuel" par exemple. Il aide aussi les petites et moyennes entreprises à obtenir des rabais sur les logiciels pour promouvoir l'utilisation de logiciels sous licence. En 2011, une campagne a été menée avec un slogan reprenant les propos d'un moine très respecté, Luang Pho Khoon, selon lequel "l'atteinte aux droits de propriété intellectuelle est un péché", slogan largement diffusé à travers la publicité et la promotion dans les médias.¹⁵⁷

Tableau III.17
Répression des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, 2006-2010

Législation	2006	2007	2008	2009	2010
Loi sur le droit d'auteur					
Arrestations	6 459	4 614	3 215	3 781	2 487
Confiscations (nombre d'articles)	1 704 970	2 228 348	2 485 679	3 099 592	2 241 202
Loi sur les marques					
Arrestations	3 100	2 495	2 697	3 826	2 347
Confiscations (nombre d'articles)	1 105 629	1 472 813	946 262	2 168 887	1 970 547
Loi sur les brevets					
Arrestations	4	4	1	5	2
Confiscations (nombre d'articles)	5 208	10 045	1	46 461	513
Loi sur les enregistrements audio et vidéo					
Arrestations	12	35	10	1	15

¹⁵⁶ Bureau de l'USTR (2011).

¹⁵⁷ Renseignements communiqués par les autorités thaïlandaises; et Economist Intelligence Unit (2010a).

Législation	2006	2007	2008	2009	2010
Confiscations (nombre d'articles)	7 781	34 830	4 374	3 595	35 446
Loi douanière					
Arrestations	222	628	540	667	588
Confiscations (nombre d'articles)	862 607	1 332 319	1 328 975	473 858	295 761
Total					
Arrestations	9 797	7 776	6 463	8 280	5 439
Confiscations (nombre d'articles)	3 686 195	5 078 355	4 765 291	5 792 393	4 543 469

Source: Département de la propriété intellectuelle, *Annual Report 2010*. Adresse consultée: <http://www.ipthailand.go.th>.

179. La responsabilité de l'exécution incombe en partie au Département des douanes, dont les fonctionnaires peuvent saisir les marchandises importées ou exportées qui sont en infraction avec le droit d'auteur ou le droit des marques à la frontière, à la demande des détenteurs de droits, ou s'ils soupçonnent un acte de piratage. La compétence des douanes ne s'arrête pas aux frontières. S'ils suspectent une contrebande de marchandises piratées ou contrefaites, les fonctionnaires des douanes peuvent inviter les détenteurs de droits à inspecter ces marchandises, et il est régulièrement procédé à des inspections communes au port de Klong Toey. Pour renforcer les moyens de faire respecter les droits à la frontière, le Département des douanes a proposé de modifier la Loi douanière B.E. 2469 (1926), modifiée pour la dernière fois en 2005, afin d'habiliter les fonctionnaires des douanes à inspecter les marchandises en transit et les transbordements, et d'élargir la portée de l'exécution à la frontière pour couvrir tous les droits de propriété intellectuelle.

180. La coordination s'est améliorée depuis la signature, en décembre 2002, d'un mémorandum d'accord sur la coopération des organismes publics compétents en matière d'exécution des droits de propriété intellectuelle. En août 2006, le Ministère du commerce a aussi signé un mémorandum d'accord avec un certain nombre de représentants du secteur privé et de groupes chargés de l'application des lois afin de coordonner les efforts et la coopération.¹⁵⁸ En août 2010, la coopération entre organismes a été renforcée par un nouveau règlement émanant du Cabinet du Premier Ministre, qui a créé un nouveau comité composé de hauts fonctionnaires issus de 20 organismes et chargés d'utiliser tous les moyens possibles pour faire respecter les droits.

181. Le Tribunal de la propriété intellectuelle et du commerce international (IPITC) a été créé en 1997 en tant que tribunal spécialisé distinct de première instance pour la propriété intellectuelle et les autres questions commerciales, comme les mesures antidumping et les droits compensateurs. Il a pour objectif de favoriser des conditions justes, rapides, amiables et équitables pour le règlement des différends commerciaux et l'exécution effective des droits de propriété intellectuelle. Il emploie des juges de métier et des juges auxiliaires spécialement formés. Ce tribunal possède ses propres règles et procédures pour accélérer les affaires portées devant la justice – par exemple il tient des audiences continues, sans suspension. Il a introduit des procédures nouvelles pour le système juridique thaïlandais afin d'éviter que le défendeur ne contrecarre le cours de la justice en détruisant l'objet d'une action, les documents ou tout autre élément de preuve pertinent. L'IPITC rend des sanctions

¹⁵⁸ Un aspect important de ce mémorandum est l'obligation qu'il impose aux grands magasins et aux bailleurs. Si le Département de la propriété intellectuelle les avise qu'un locataire a été poursuivi pour atteinte au droit de propriété intellectuelle, ils doivent résilier son bail sans délai, faute de quoi la responsabilité civile des bailleurs et des locataires peut être engagée. Des mesures similaires ont connu un demi-succès en Chine et en Malaisie, mais en Thaïlande, il reste facile de se procurer des logiciels, de la musique et des films piratés (Economist Intelligence Unit, 2010a). La modification qu'il est proposé d'apporter à la Loi sur le droit d'auteur permettrait de qualifier en délit le fait qu'un bailleur autorise sciemment un locataire à utiliser sa propriété à des fins de piratage.

équitable et des injonctions préliminaires.¹⁵⁹ Il a statué sur 6 612 affaires de propriété intellectuelle en 2009 (contre 6 874 en 2008), dont la plupart portaient sur des atteintes au droit des marques (2 166 cas) et au droit d'auteur (2 145 cas). Seules dix affaires concernaient les brevets. Les procédures judiciaires ont été raccourcies et durent de six à 12 mois.¹⁶⁰ En général, une amende est imposée et les marchandises sont détruites. Cependant, certains partenaires commerciaux ne sont pas satisfaits des résultats. Selon un rapport de l'UE datant de 2009, il subsiste un certain nombre de faiblesses, parmi lesquelles des procédures civiles et criminelles inadéquates et interminables, le rare recours aux injonctions, le nombre insuffisant de juges expérimentés, les éléments de preuve complexes demandés par les douanes et, pour finir, un manque de volonté politique et de nombreux cas de corruption dans l'exécution des lois en général.¹⁶¹

182. Les groupes de défense des intérêts du secteur privé continuent de manifester leur préoccupation face à l'ampleur du piratage en Thaïlande, même s'ils reconnaissent par ailleurs qu'il a notablement reculé, par exemple en ce qui concerne les logiciels illicites et la production de disques optiques piratés. Selon l'International Intellectual Property Alliance (IIPA), le piratage a coûté 382,9 millions de dollars EU aux entreprises en 2009; en 2011, elle a inversé la recommandation qu'elle avait formulée précédemment – à savoir que la Thaïlande soit transférée de la liste à surveiller en priorité à la liste non prioritaire. Elle s'est plainte du fait que le piratage des disques optiques reste répandu, tout en indiquant cependant que la production des grandes usines thaïlandaises avait diminué, que leur offre avait été remplacée par les importations en provenance d'autres pays et par la production de petits opérateurs nationaux.¹⁶² D'après la Business Software Alliance, le pourcentage de logiciels piratés reste élevé mais il a reculé: de 80% en 2005 et 2006, il est passé à 73% en 2010, contre une moyenne de 60% pour la région Asie-Pacifique en 2010. Pour remettre cela en contexte, avec une valeur commerciale estimée à 777 millions de dollars EU, la Thaïlande était environ le 15^{ème} pays du monde pour le piratage des logiciels en 2010, après les trois grands pays d'Amérique du Nord, cinq grands pays de l'UE, la Chine, la Russie, le Brésil, l'Inde, le Japon et l'Indonésie, bien que le taux de piratage dans les pays développés atteigne entre 20 et 30% des logiciels installés, d'après les estimations.¹⁶³ Les fonctionnaires thaïlandais indiquent que leur pays a aussi été félicité pour les quatre années de diminution du piratage de logiciels, que l'on attribue à un renforcement de la sensibilisation aux droits de propriété intellectuelle et à une meilleure protection dans ce domaine.

183. D'après l'International Intellectual Property Alliance, le principal problème des tribunaux est la clémence des sentences pénales rendues, qui ne sont pas assez sévères pour être dissuasives – il s'agit par exemple d'amendes minimales, de peines non privatives de liberté, de peines d'emprisonnement avec sursis ou de la mise sous séquestre de l'œuvre, même pour les récidivistes – ainsi que leur réticence à poursuivre les responsables ou les bailleurs plutôt que les petits distributeurs.¹⁶⁴

¹⁵⁹ Ariyanuntaka (2010); voir aussi OMC (2008).

¹⁶⁰ Economist Intelligence Unit (2010a).

¹⁶¹ Commission européenne (2009).

¹⁶² International Intellectual Property Alliance (2011); et renseignements en ligne de l' Economist Intelligence Unit. Adresse consultée: <http://country.eiu.com/Thailand> [26 avril 2011].

¹⁶³ Global Software Alliance (2010) et (2011).

¹⁶⁴ International Intellectual Property Alliance (2011).